

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Il s'appuie sur un diagnostic environnemental, notamment en matière de biodiversité.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

1. LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE ET LES RISQUES NATURELS MAJEURS

L'étude du cadre physique permet de comprendre l'organisation du relief d'une commune, les formations superficielles en place, l'organisation hydraulique. Cette approche met en exergue l'occupation du sol, compromis entre les contraintes environnementales et l'activité humaine. Elle invite également à une appréciation des paysages et ambiances dépendant souvent fortement de la morphologie du territoire.

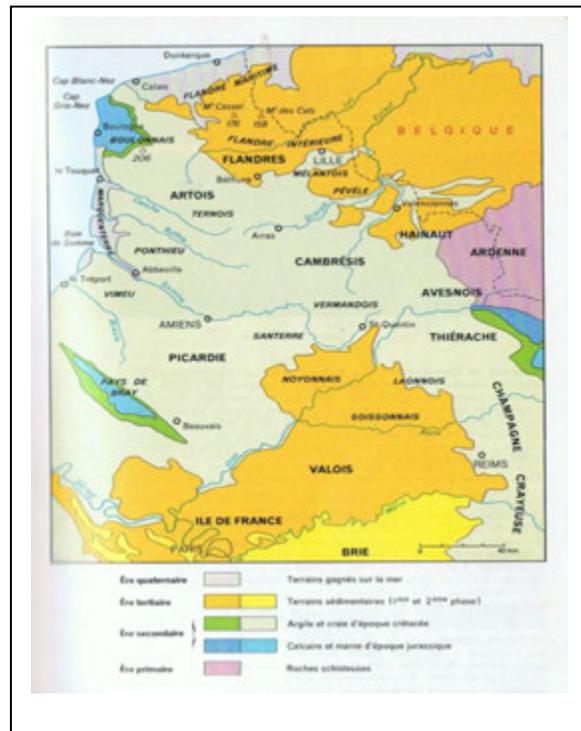
1.1 TOPOGRAPHIE

LA REGION NATURELLE DU LAONNOIS

La région naturelle du Laonnois fait partie des terrains sédimentaires du tertiaire. Le sol se couvre de craie blanche sans silex, sur laquelle s'étend souvent une couche de limon jaune qui constitue un sol arable de bonne qualité.

La région se situe aux confins des plateaux de l'Île de France qui surplombent la plaine crayeuse et la Picardie dont la craie est recouverte de limons.

La formation du relief actuel s'explique par la succession des phénomènes géologiques ayant affecté les couches sédimentaires du Bassin Parisien



LIGNES TOPOGRAPHIQUES

Au contact de plateaux de l'Île de France et des vastes étendues planes qui vont de la Manche à l'Argonne, elle reste d'une identité ambiguë, ni parfaitement picarde, ni complètement champenoise, ni vraiment soissonnaise.

Coucy-les-Eppes appartient à la plaine de Laon, sur un léger interfluve qui délimite deux bassins versants :

- À l'Ouest au-delà du territoire, la dépression périphérique de la côte de l'Île de France recueille les eaux de l'Ardon vers L'aillette
- À l'Est le ruisseau des Barentons draine les eaux de bas de versant vers la Souche puis la Serre.
- La butte de la Tour du Moulin à Coucy-les-Eppes semble faire écho aux buttes témoins de Eppes.
- Elle est plus haute et large.

La commune de Coucy-Les-Eppes s'organise de la manière suivante ;

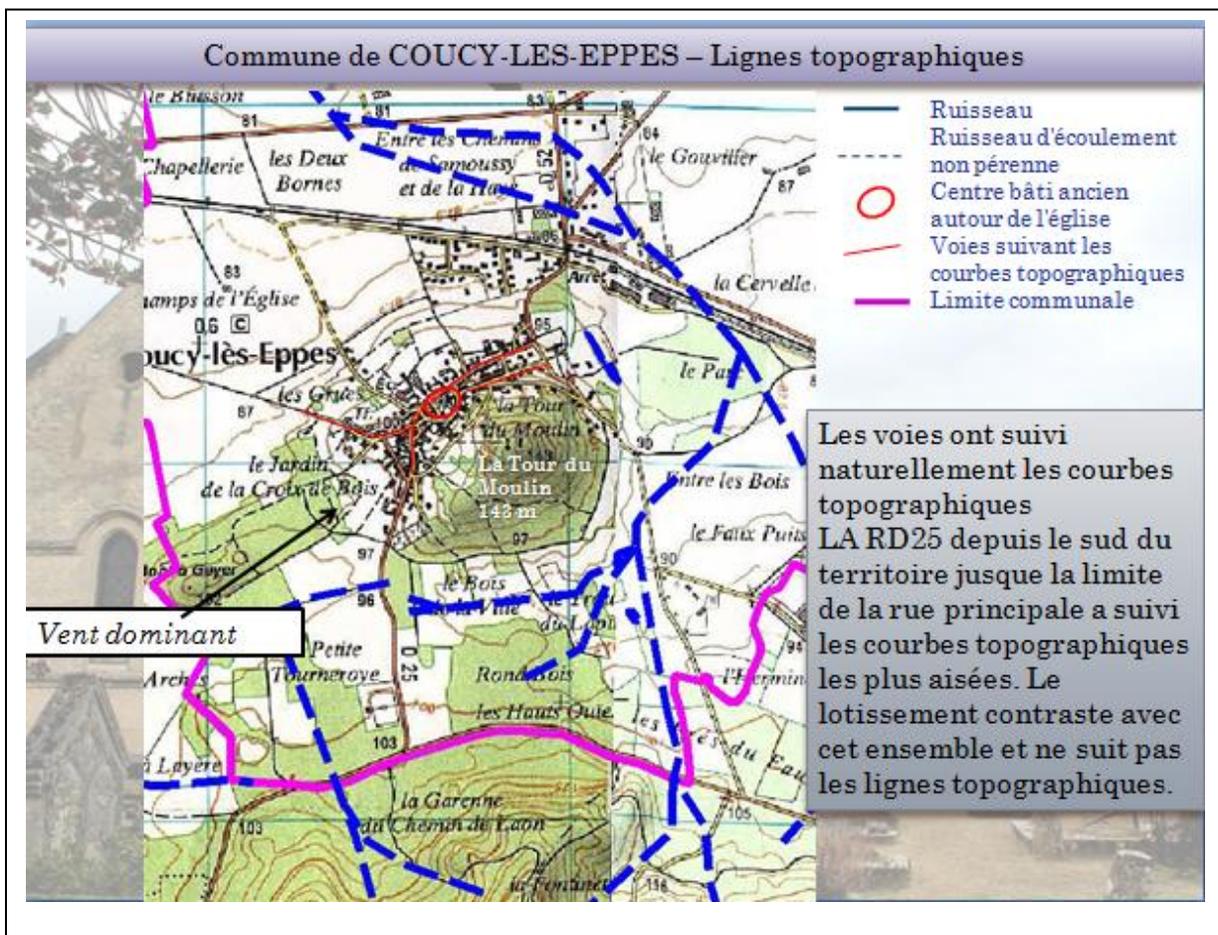
Une butte végétalisée en son centre entourée de grandes cultures et de quelques axes de ruissellements s'écoulant autour de la butte

Au Nord, les marais végétalisés de Samoussy

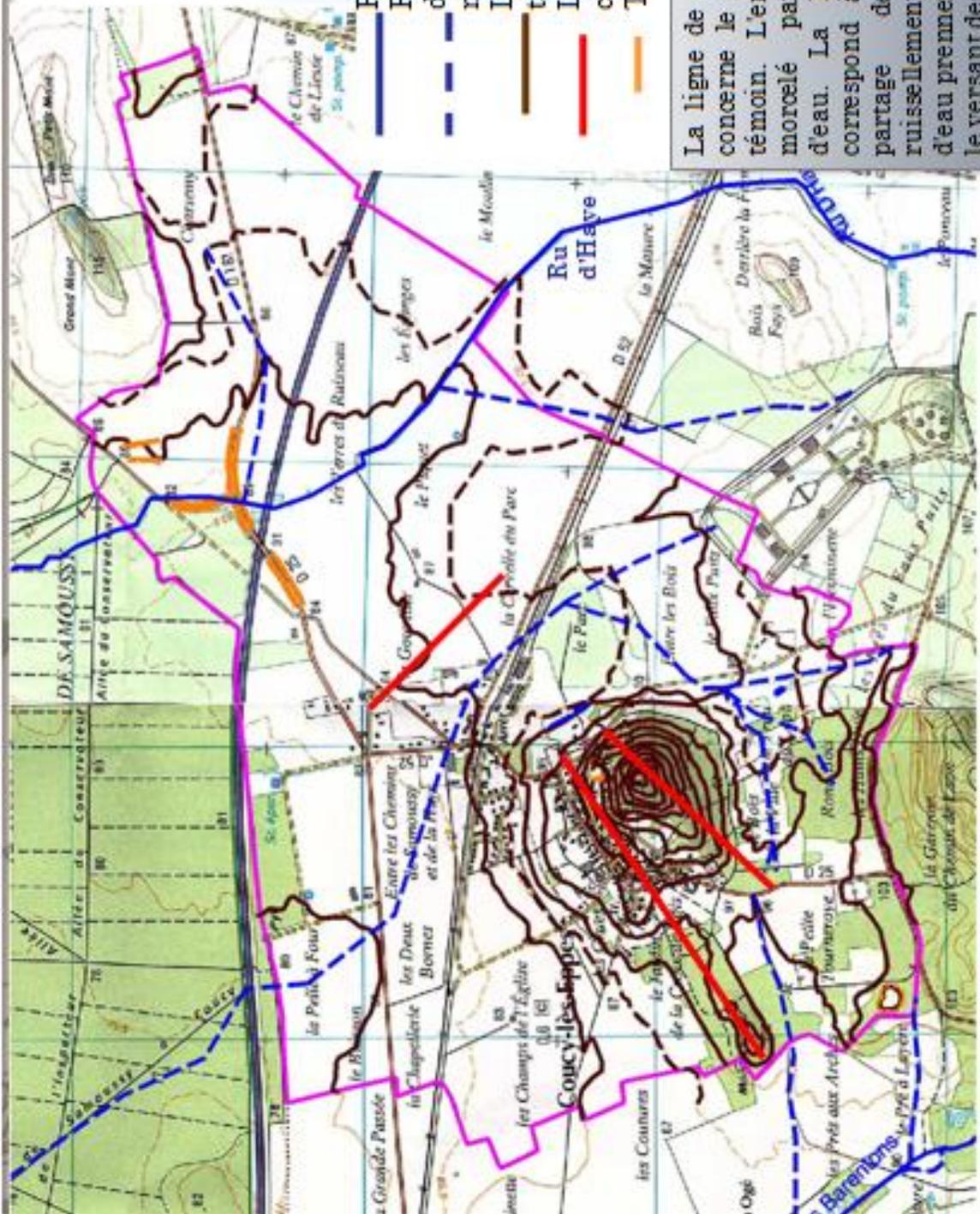
Au Sud, les escarpements des coteaux végétalisés.

Coucy-Les-Eppes appartient à la plaine de Laon, sur un léger interfluve qui délimite deux bassins versants :

- À l'Ouest au-delà du territoire, la dépression périphérique de la côte de l'Île de France recueille les eaux de l'Ardon vers L'aillette
- À l'Est le ruisseau des Barentons draine les eaux de bas de versant vers la Souche puis la Serre.



Commune de COUCY-LES-EPPES – Lignes de paysage



Cuesta ou collines du Laonnois



Cuesta

Butte

Butte

Cuesta



Butte témoin de la Tour du Moulin
Coucy-les-Eppes



Commune de COUCY-LES-EPPES – Relief

Vue depuis la RD181



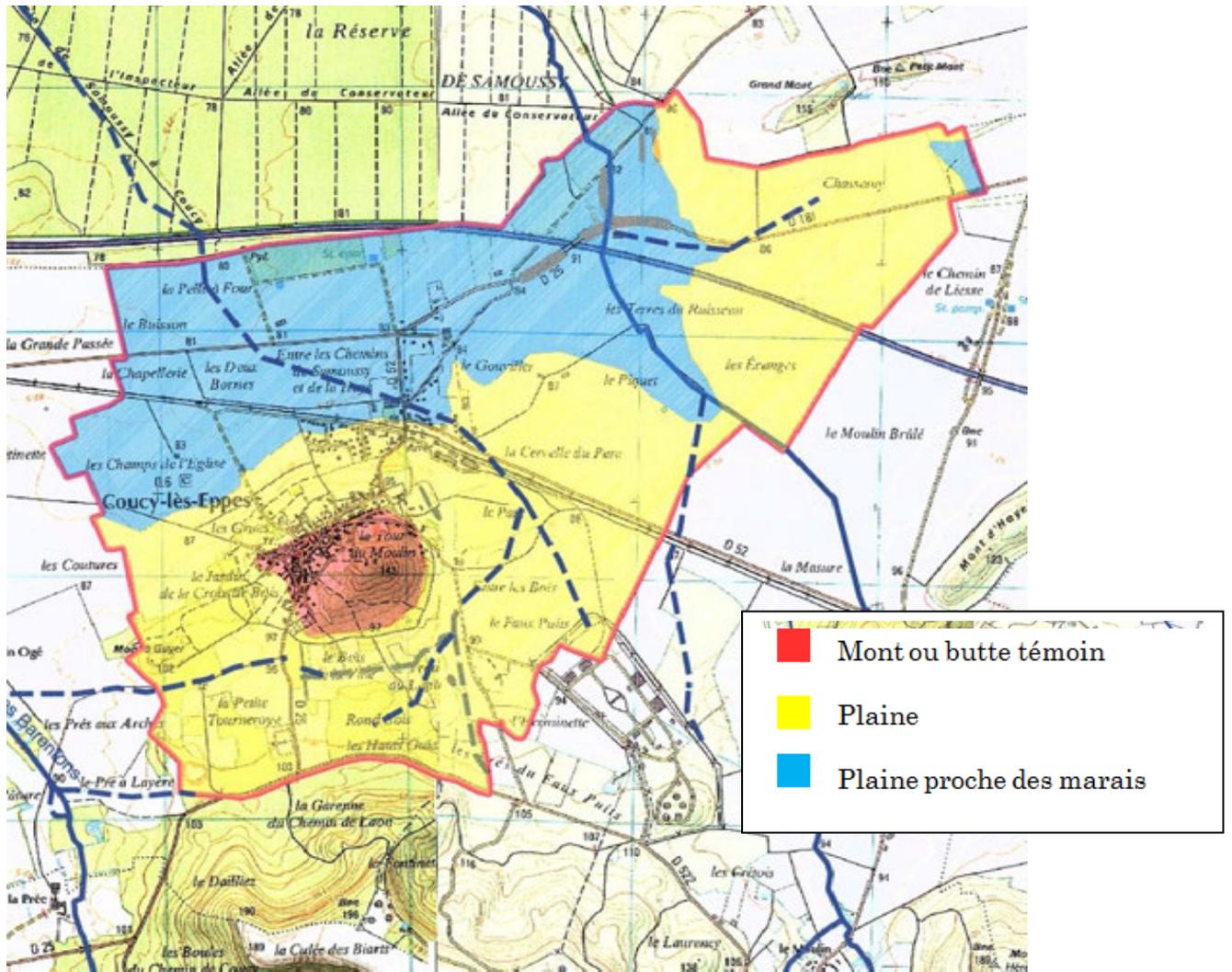
Vue depuis la RD25



Cuesta
La Culée des Biarts
Sud du territoire de Eppes
et de Coucy-lès-Eppes



GEOMORPHOLOGIE : ANALYSE DU RELIEF SIMPLIFIE



Le relief simplifié montre la butte témoin ou mont subsistant des coteaux et plateau sur la plaine du Laonnois.

Cette butte témoin annonce les coteaux ou collines du Laonnois.

Elle est découpée des coteaux par des ruisseaux d'écoulement pérenne ou non ayant disséqué le relief.

La butte est construite sur son flanc Nord compte tenu de la présence des coteaux au Sud de celle-ci.

Les ruisseaux ont morcelé le mont au Nord, à l'Est, et au Sud. A l'Ouest, la pente est adoucie.

1.2 GEOLOGIE ET PEDOLOGIE

CARTE GEOLOGIQUE (SOURCE : BRGM)

Commune de COUCY-LES-EPPES – Carte géologique



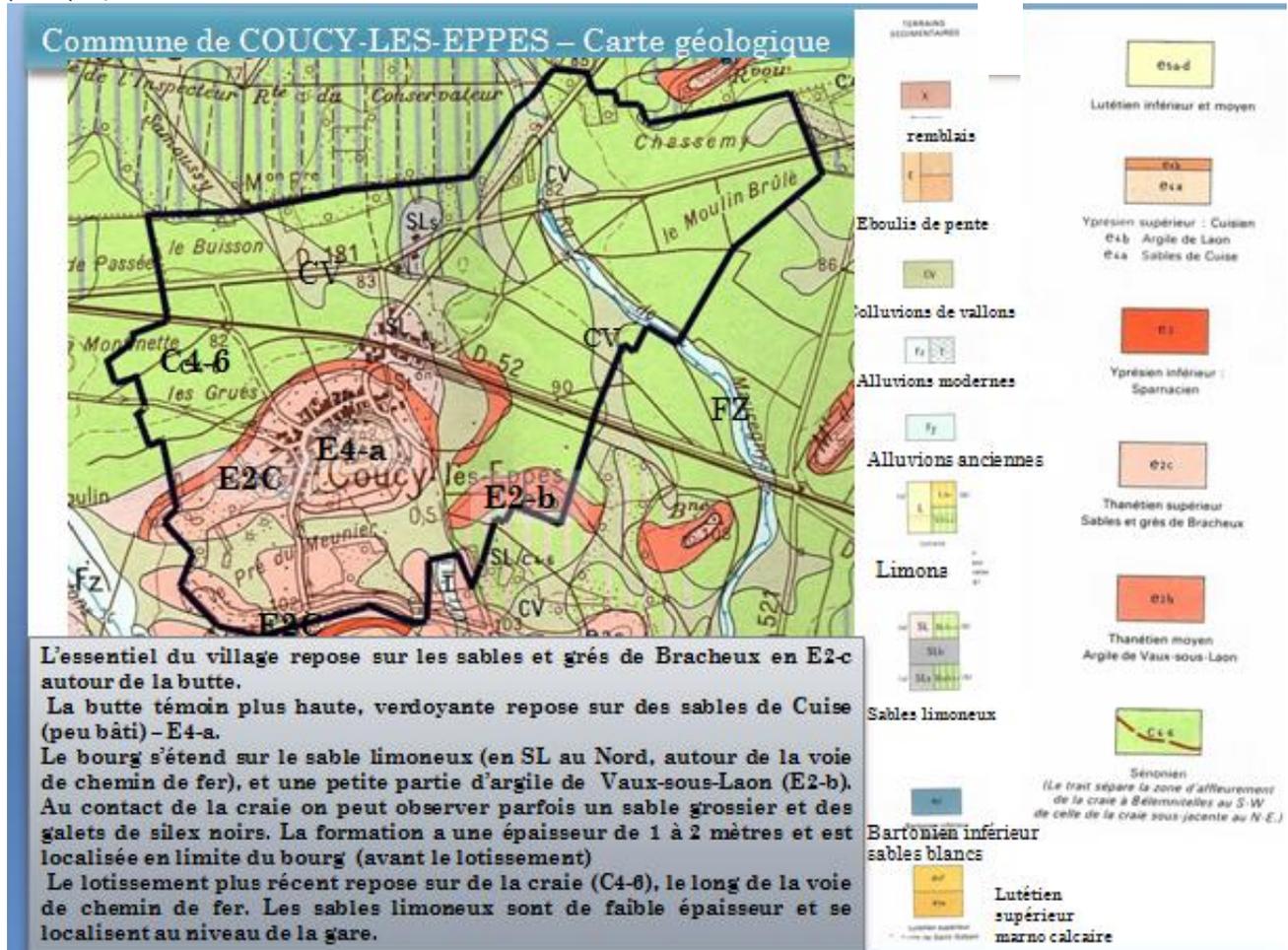
Le territoire recouvre géographiquement la **plaine crayeuse formée des assises turoniennes et sénoniennes sur lesquelles subsistent quelques vestiges tertiaires**. Au Sud s'étend l'île de France caractérisée par la présence des **formations de l'Eocène**.

La limite est nette entre plateau et pente avec l'affleurement formé par le **calcaire grossier du Lutétien moyen**. Sous cette rupture de pente, les versants abrupts et fortement érodés constituent un relief excessif. **Les pentes de 50 à 60%** sont fréquentes, particulièrement celles à exposition nord-est ; au sud-ouest la pente s'adoucit jusqu'aux piedmonts. Les phénomènes d'érosion sont importants dans la partie supérieure des pentes, aux dépens des sables cuisien. Sur les piedmonts, s'accumulent les matériaux en provenance des versants.

La commune se situe entre plusieurs régions naturelles :

- **Au Sud, l'île de France** représentée ici par la partie septentrionale de la plate-forme structurale du **Calcaire grossier**, couvertes de minces placages de Sables de Beaucamp (Auversien) et d'**Argile de saint-Gobain** (en jaune transition du Lutétien et Auversien).

Au Nord la Picardie, plaine crayeuse couverte de limons supportant les avant-buttes thanétiennes (dont les buttes de la Garenne et Romont sur le territoire de Eppes, la butte de Coucy-les-Eppes en alignement presque), témoins d'une ancienne extension vers le Nord des formations tertiaires.



C4-6 Sénonien (vert) - craie blanche sans silex, pure fiabie, très gélive. Elle est souvent très fragmentée, surtout vers la partie supérieure des affleurements. Elle se rencontre sur la plaine au Nord du bourg de Coucy-les-Eppes.

SLs-C4-6 (vert rayure nord du territoire) : sable de Sissonne, provenant d'un remaniement quaternaire des sables éocènes, principalement thanétiens. Les buttes y reposent parfois sur les argiles de Vaux-sous-Laon.



CV : (gris) colluvions de dépressions, de fond de vallée et de piémont. Accumulation continue de matériel local dans des zones déprimées par solifluxion, ruissellement ou gravité. Ces colluvions sont limoneuses sur les plateaux calcaires et sur la plaine crayeuse ; elles sont sableuses au pied de la cuesta et dans les zones d'extension des sables de Sissonne. Les colluvions se localisent sur le lit du ruisseau des Barentons avant sa confluence

Fz : Alluvions modernes (bleu clair) Elles sont constituées de limons fins à charge calcaire sur la plaine crayeuse, de limons sableux (rû des Barentons). Elles sont généralement peu épaisses. Les tourbes sont bien développées dans les vallées de la Souche. Elles ont moins d'extension dans les vallées de l'Ardon et le rû des Barentons, ainsi qu'au pied de la cuesta tertiaire.

E2c : Thanétien supérieur : Sables et grès de Bracheux (25 à 35 m). Sables blancs légèrement glauconieux. Ils sont localement grésifiés à la partie supérieure (**Sommet des avant-buttes**). Par remaniement éolien récent, ils participent à la formation des Sables de Sissonne et au revêtement sableux qui recouvre fréquemment les formations éocènes en place et éboulis.

La plupart des avant-buttes ont été exploitées (Coucy-les-Eppes, Eppes).

E3 : Yprésien inférieur : sparnacien (0 à 10 m). Argiles vertes, grises ou bariolées.

E4a : Yprésien supérieur (Cuisien) : Sable de Cuisse (50 – 60 m). Ce sont des sables très fins, doux, argileux, glauconieux.

E4b : Yprésien supérieur (Cuisien): Argile de Laon. Argile gris verdâtre azoïque. Son épaisseur est maximum sur la butte de Laon (7 m). L'argile de Laon détermine sur les versants des plateaux et des buttes tertiaires, un niveau humide.

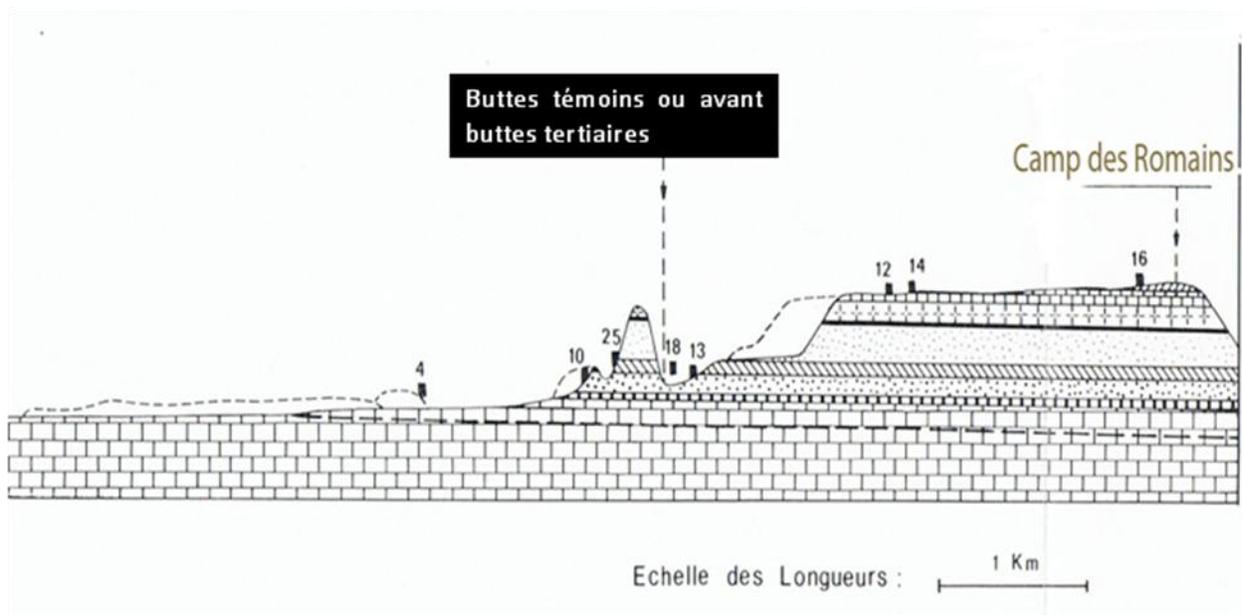
E5 : Lutétien supérieur Argiles de Saint Gobain (affleure au Sud Est du territoire). C'est une argile gris vert très plastique, peu épaisse.

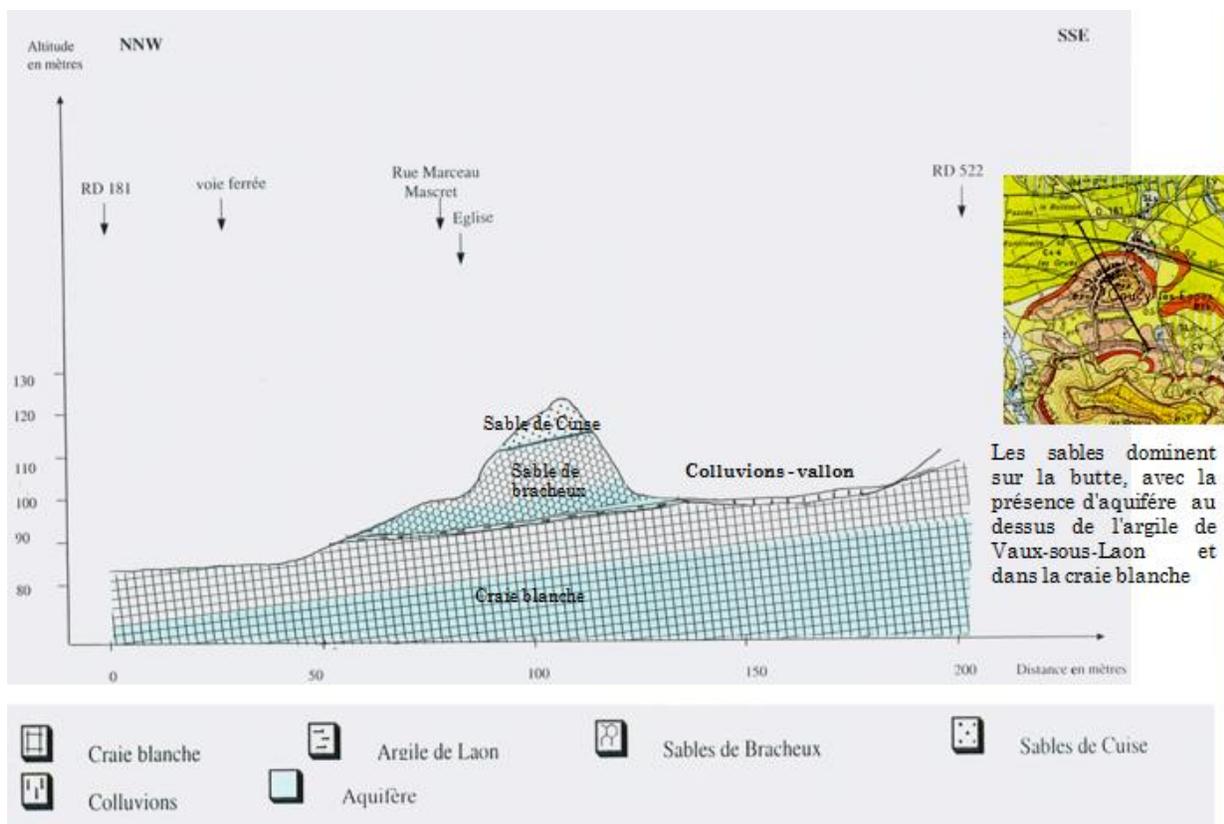
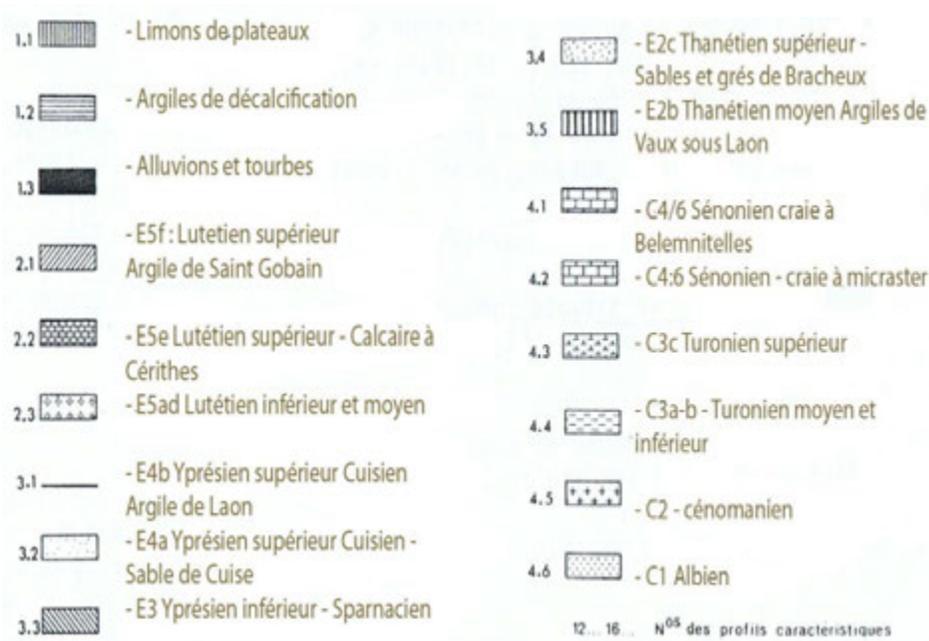
COUPES GEOLOGIQUES

La stratigraphie générale est sub-horizontale avec un léger pendage sud-ouest en direction de la partie centrale du Bassin Parisien. L'alignement des avant-buttes tertiaires dans la direction Nord-est / Sud-Ouest.

Au niveau des marais : (synclinal d'Ardon ou encore tourbe Samoussy) : accumulation de tourbe, mauvais drainage, absence de talweg marqué des cours d'eau actuels, qui ont été canalisés.

Les marais de la Souche s'étendent entre Samoussy et Sissonne puis Vesles-et-Caumont (Au Nord du territoire). La vallée de la Souche est occupée par des dépôts tourbeux accueillant une vaste tourbière alcaline (extraction de la tourbe pouvant laisser place à la chasse ou la pêche en étangs)





Les différents niveaux argileux peu perméables, intercalés dans les couches sableuses calcaires, induisent la présence d'une série de réservoirs aquifères.

La commune comprend deux nappes aquifères :

- La nappe du Thanétien qui repose sur l'argile de Vaux-sous-Laon. Elle alimente notamment les sources au pied de la côte Tertiaire
- La nappe de la Craie donne une eau assez dure mais peu magnésienne. Cette nappe se localise à une dizaine de mètres de profondeur.

Sous les sables du Thanétiens (formation perméable), la présence d'un niveau imperméable en profondeur engendre l'existence d'une nappe phréatique.

MATERIAUX UTILES

Tourbes : au Nord du territoire. Elles ont été exploitées jusqu'à la fin de la dernière guerre et pourraient l'être de nouveau. A l'heure actuelle, les anciennes exploitations sont, soit abandonnées, soit transformées en étangs de pêche et chasse.

Limons : ils ont été exploités comme terre à brique (région de Saint-Erme)

Sables et graviers : les principales sablières sont exploitées dans le Thanétien pour les travaux de génie Civil et occasionnellement pour la fabrication des mortiers.

Pierre de construction : elles sont de deux sortes

1. Craie jaunâtre dure, non gélive, localisée au Nord de la Souche
2. **Calcaire lutétien exploité à ciel ouvert** ou en carrière souterraines depuis l'époque gauloise. Ces exploitations sont aujourd'hui abandonnées.

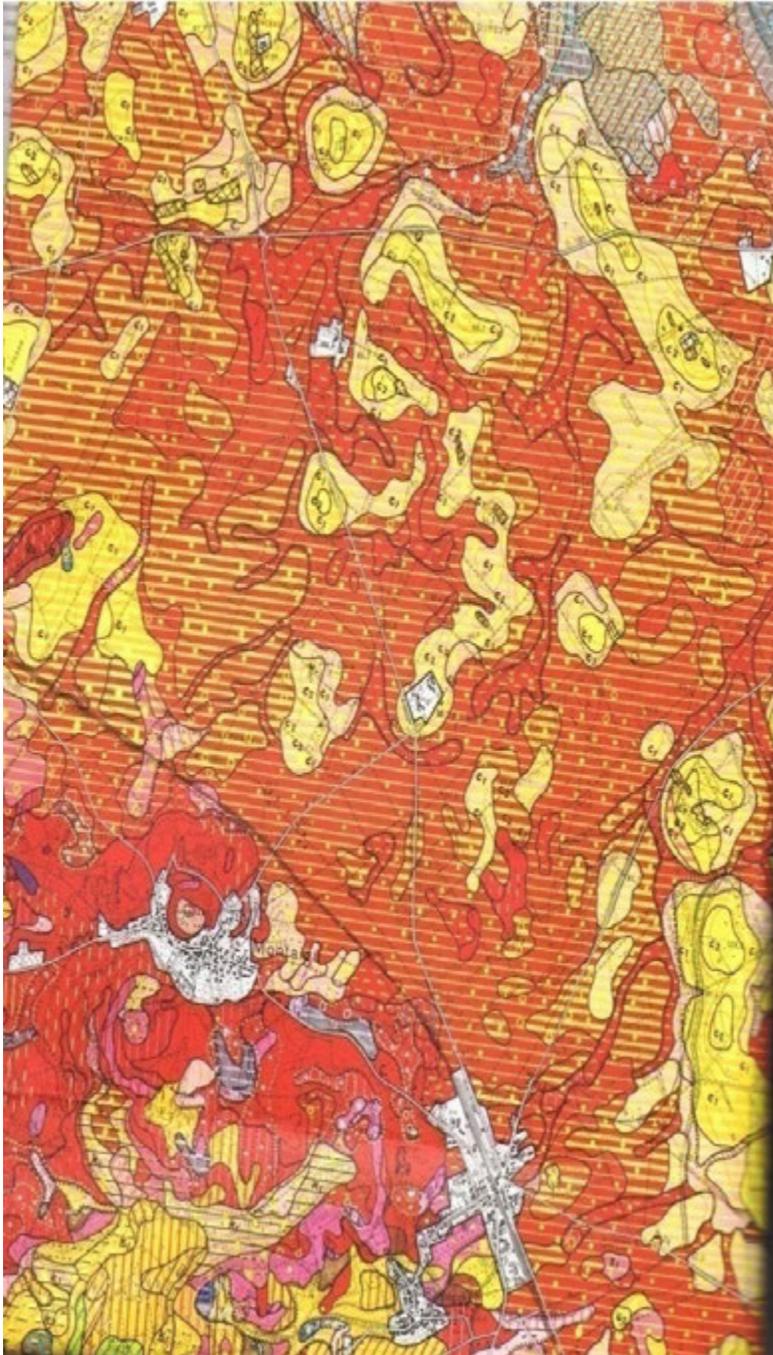
Matériaux d'empierrement : de très nombreuses carrières témoignent de l'utilisation temporaire de la craie comme matériau d'empierrement de chemins ruraux. **Les grès thamétiens ont servi à la fabrication de pavés.**

Marnes pour amendement : les craies et les marnes et caillasses du Lutétien supérieur sont toujours employées pour l'amendement des terres et culture.

On retrouve également ponctuellement des pierres de taille.



PEDOLOGIE



Les sols de l'Île de France : ils sont sableux et sablo-limoneux ou sablo-argileux.

Formations sableuses :

Les formations sableuses sont abondantes sur les pentes au pied de la côte tertiaire. Sur le plateau : sables lutétiens, drainage souvent excessif.

Sur les pentes, démantèlement des assises du Lutétien ceci a pollué les sables d'une charge de calcaire. Vers le bas de pente, les sables de Cuisse sont des sols lessivés.

Sols des buttes sableuses : ils sont développés dans les sables thanétiens : sol sableux. Ces buttes furent beaucoup plus étendues qu'actuellement et ont laissé des blocs de grès. Ce sont des sols plus évolués, ils présentent un développement de podzol humo-ferrique.

Ces podzols sont fréquemment recouverts par des dépôts sableux plus récents dont l'origine est supposée due à des remaniements éoliens et où un développement de sol très acide à tendance podzolique peut être actuellement observé.

Formations argilo-sableuses et argileuses : la presque totalité des sols situés sur plateaux et pentes sont des sols bruns ou sols bruns calcaires, caractérisés par un développement structural

Formations limoneuses et limono-sableuses : l'on peut distinguer des limons homogènes constitués par la couverture loessiques des plateaux, et des limons hétérogènes constitués par des produits de solifluxion contenant souvent une charge plus ou moins importante en éléments grossiers.

Matériaux calcaires : Souvent le substrat calcaire est enfoui sous des produits allochtones ou colluvionnés, lorsqu'il n'est pas recouvert de limon. Dans le cas d'affleurement, il s'agit de sols de type rendzine.

Sols de la plaine crayeuse

1.3 RISQUES NATURELS MAJEURS

Sources DDRM, géoportail, MEDDE

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) de l'Aisne (Arrêté préfectoral de 2015)

En application de l'article L 125-2 du code de l'environnement, **les citoyens disposent du droit à l'information sur les risques majeurs** auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux **risques technologiques et aux risques naturels** prévisibles. L'information donnée au public est consignée dans un dossier départemental des risques majeurs (DDRM), élaboré par le préfet, et dans un dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), établi à l'initiative du maire.

La commune est recensé au DDRM sur :

Une sismicité faible

Un transport de matières Dangereuse (SNCF SILO)

Un silo de céréale (Vivescia en 2015 date du DDRM)

La commune de COUCY-LES-EPPEES n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques et n'est pas concernée par la procédure Information Acquéreur et locataire.

Source géorisques

RISQUES RECENSES SUR LA COMMUNE

Risque industriel

Séisme Zone de sismicité : 1

Transport de marchandises dangereuses

DOCUMENTS D'INFORMATION PREVENTIVE (DICRIM, DDRM, PCS)

Commune dotée d'un **DICRIM** : Non

Commune dotée d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : Non

ARRETES PORTANT RECONNAISSANCE DE CATASTROPHES NATURELLES

Nombre d'arrêtés de **catastrophes naturelles** : 3

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
02PREF19990228	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
02PREF19880021	23/07/1988	23/07/1988	19/10/1988	03/11/1988
02PREF20000023	11/05/2000	11/05/2000	21/07/2000	01/08/2000

1.3.1 cavité souterraine

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CAVITÉ SOUTERRAINE ?

Cavités souterraines

Cavités souterraines recensées dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Non

1.3.2 risque inondation

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LES INONDATIONS ?

Territoire à risque important d'inondation (TRI)

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Seine Normandie a été arrêté le 7 décembre 2015 par le préfet coordonnateur du bassin. Son application est entrée en vigueur le 23 décembre 2015 au lendemain de sa date de publication au Journal Officiel. Il fixe pour six ans les 4 grands objectifs à atteindre sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie.

Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Non (la commune de Coucy-les-Eppes n'y est pas référencée)

Atlas de Zone Inondable

Localisation recensée dans un atlas des zones inondables : Non

Informations Historiques sur les Inondations

32 événements historiques d'inondations sont identifiés dans le département AISNE (Affichage des 10 plus récents)

Date de l'évènement (Date début / Date Fin)	Type d'inondation	Dommages sur le territoire national	
		Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels(€)
13/06/2009 - 13/06/2009	Crue pluviale éclair (tm < 2 heures),Ruissellement urbain,Ruissellement rural	inconnu	inconnu
06/06/2007 - 07/06/2007	Ecoulement sur route,Crue pluviale (temps montée indéterminé),Ruissellement rural,Lave torrentielle, coulée de boue, lahar	aucun_blesses	inconnu
05/07/2000 - 09/07/2000	Ruissellement urbain,Ecoulement sur route,Crue pluviale rapide (2 heures < tm < 6 heures)	de 1 à 9 morts ou disparus	3M-30M
31/12/1994 - 27/01/1995	Ruissellement urbain,rupture d'ouvrage de défense,Ecoulement sur route,Nappe affleurante,Crue pluviale (temps montée indéterminé),Ruissellement rural	de 1 à 9 morts ou disparus	inconnu
30/11/1993 - 27/01/1994	rupture d'ouvrage de défense,Nappe affleurante,Crue pluviale (temps montée indéterminé)	de 10 à 99 morts ou disparus	inconnu
31/12/1909 - 27/01/1910	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures),Nappe affleurante,Ruissellement rural,rupture d'ouvrage de défense,Mer/Marée,Crue nivale	de 10 à 99 morts ou disparus	300M-3G
31/01/1784 - 27/03/1784	Crue nivale,Crue pluviale (temps montée indéterminé)	inconnu	inconnu

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondations : Non

1.3.3 Installations industrielles

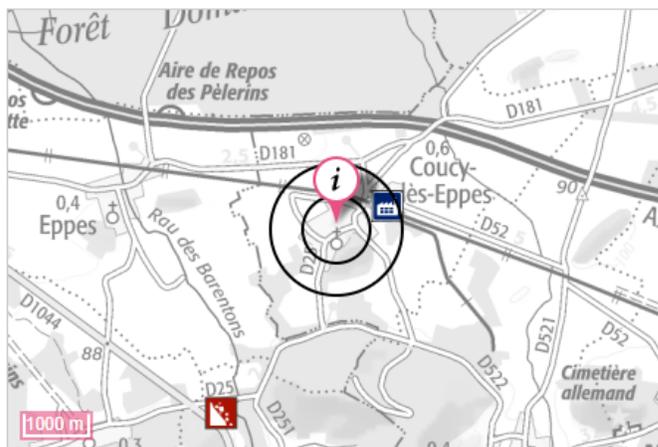
LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ?

Installations industrielles concernant et impactant

Nombre d'installations industrielles concernant votre localisation dans un rayon de 500 m : 1

Nombre d'installations industrielles impactant votre localisation dans un rayon de 1000 m : 1

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



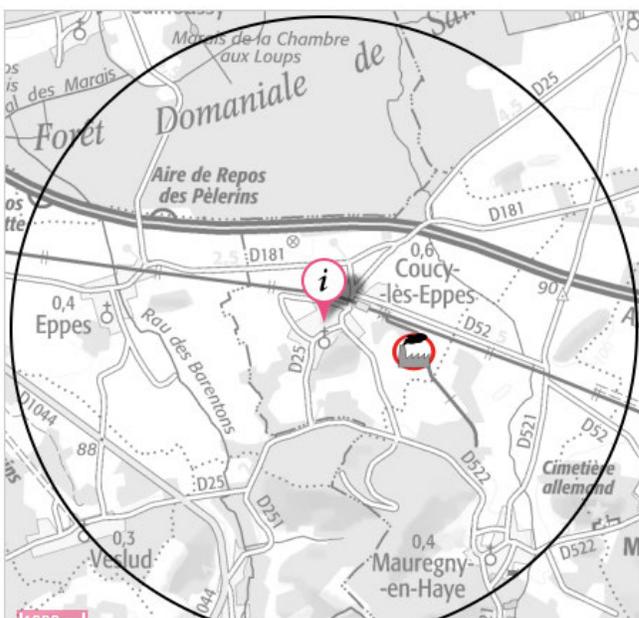
Source: BRGM

- Installations classées (Grande échelle)
-  Usine Seveso
 -  Usine non Seveso
 -  Elevage de bovin
 -  Elevage de volaille
 -  Elevage de porc
 -  Carrière
 -  Zone de recherche (500 m de rayon)
 -  Zone de recherche (1000 m de rayon)

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES REJETS POLLUANTS ?

Installations industrielles rejetant des polluants

Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre localisation dans un rayon de 5000 m : 1



Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.

-  STEP
-  Elevage
-  Industries
-  Zone de recherche (5000 m de rayon)

LA LOCALISATION EST-ELLE CONCERNÉE PAR UNE INSTALLATION NUCLÉAIRE ?

Installations et centrales nucléaires

Localisation exposée à des installations nucléaires dans un rayon de 10000 m : Non

Localisation exposé à des centrales nucléaires dans un rayon de 20000 m : Non

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

1.3.4 Site pollués et anciens sites industriels

INSTALLATION INDUSTRIELLE REJETANT DES POLLUANTS

Fiche descriptive de l'établissement :

SIRET : 57208621300897	SNOI-Parc de Laon	Mise à jour : année 2015
------------------------	-------------------	--------------------------

Localisation

Adresse : Parc de Laon 02840 Coucy-lès-Eppes

Coordonnées (Lambert II Etendu)

X :
703800

Département : AISNE

Y :

Région : PICARDIE

Activités

Activités APE : 49.50Z - Transports par conduites

Activités EPRT : -

Informations Complémentaires

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Directive 2003/87/CE (quota CO2) | <input type="checkbox"/> Règlement 166/2006/CE (E-Prtr) |
| <input type="checkbox"/> Directive GIC 2001/80/CE | <input type="checkbox"/> Prélève + de 50000m3 d'eau potable ou 7000m3 dans le milieu |

Milieu de rejet des émissions dans l'eau

Milieu naturel (émissions directes) :

Station d'épuration (émissions indirectes) :

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.

L'ensemble des sites industriels répertoriés dans les données basias :



N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé
PIC0205485	Centre de ravitaillement de l'armée	Distribution interne de carburant de l'armée	NP	COUCY-LES-EPPES	G47.30Z	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
PIC0205486	Champagne Céréale SCA	Coopérative agricole Champagne Céréale	Chemin rural du Château, lieu dit le Parc et la Marlière	COUCY-LES-EPPES	A01.6 V89.03Z V89.07Z C20.20Z	Ne sait pas	Centroïde
PIC0205487	LAMBIN Léon	Equarrissage LAMBIN	lieu dit Coq d'Inde	COUCY-LES-EPPES	C10.1	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
PIC0205488	MARECHALLE (les Ets)	Garage MARECHALLE	Place Gare de la	COUCY-LES-EPPES	G45.20 V89.07Z	En activité	Pas de géolocalisation
PIC0205489	MARINONI (Ets), ex sucrerie	DLI des Ets MARINONI	route Montaigu de	COUCY-LES-EPPES	C10.6 V89.03Z E37.00Z	Ne sait pas	Centroïde
PIC0205490	Scierie SARL	Scierie de Coucy les Eppes	route Montaigu de, lieu dit La Marnière	COUCY-LES-EPPES	C16.10	En activité	Pas de géolocalisation

Lambin Leon :

- Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage).

Information mairie : n'existe plus, pas de pollution à priori.

La sucrerie n'est plus en activité, la cheminée n'est plus visible aujourd'hui

Information mairie : le site a été réaménagé. Il n'y a pas d'indication de pollution.



Le centre de ravitaillement de l'armée : distribution interne de carburant à l'armée

Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage). Ce centre a fermé et le site est en cours de réaménagement.

Marinoni

Route Montaigu de

Localisation :

Dans l'ancienne sucrerie, près de la gare
Travail des grains (farine) ; fabrication de produits amylacés

Information mairie : n'est plus en activité

Les entreprises en activité :

- Champagne céréales a été rachetée par Vivescia, coopérative agricole, place de la gare.
- Marechalle : est devenu entreprise de matériel agricole, et Concessionnaire agricole Deutz Fahr dans l'Aisne, route de Laon
- La Scierie : en activité (périmètres de protection contre les risques – présence de silo)

1.3.5 Mouvements de terrain et retrait gonflement des argiles

Source : Mouvement de terrain / géorisque

Mouvements de terrain

Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 m : Non

La commune est soumise à un PPRN Mouvements de terrain : Non

Retrait-gonflements des sols argileux

Localisation exposée aux retrait-gonflements des sols argileux : Oui

Type d'exposition de la localisation : Aléa faible



Source : BRGM-MTES

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

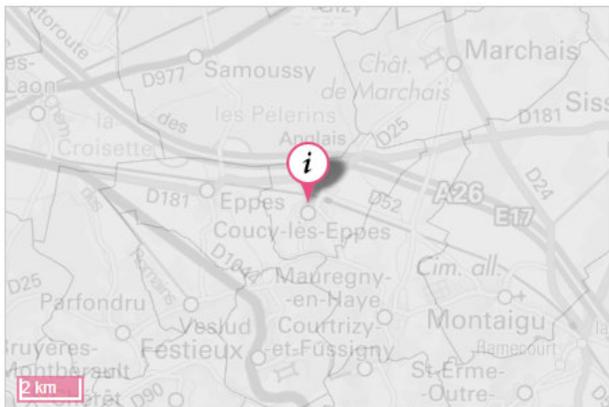
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- A priori nul

L'aléa est faible à nul. Seul un secteur en limite communal en dehors des zones construites est en aléa moyen.

1.3.6 séismes

Séismes

Type d'exposition de la localisation : 1 - TRES FAIBLE



Source : BRGM

Pour plus de détail

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.

- 1 (très faible)
- 2 (faible)
- 3 (modérée)
- 4 (moyenne)
- 5 (forte)

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Séismes : Non

1.3.7 Sensibilité aux risques de remontées de nappes

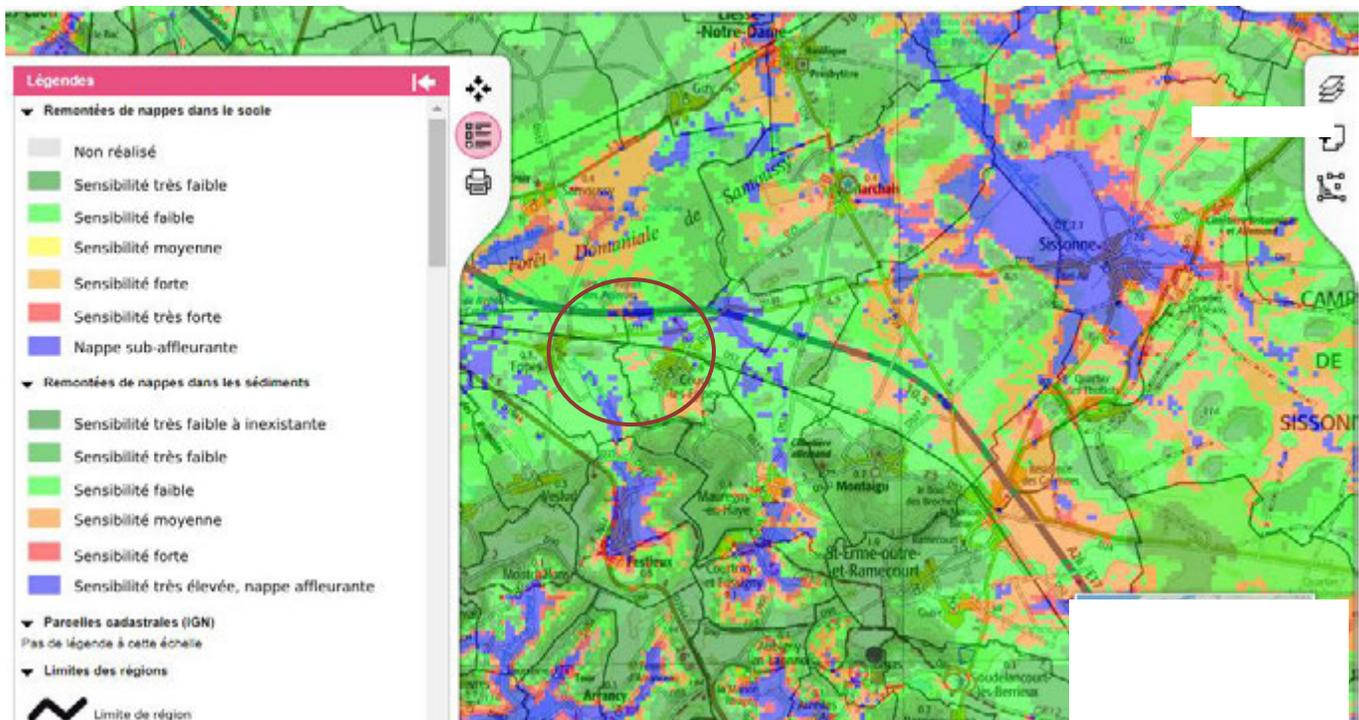
La carte de sensibilité au phénomène de remontées de nappes à l'échelle du territoire communal est présentée ci-après. L'échelle de validité de ces données est le 1/100 000. Elles sont issues du site [Remontées de nappes](#).

Cette carte a été établie à l'échelle départementale suivant une méthodologie nationale et reflète l'état des connaissances à la date de son élaboration.

La méthodologie utilisée pour déterminer la sensibilité aux remontées de nappe est différente selon le type d'aquifères (sédimentaires ou aquifères de socle). Il y a donc parfois deux cartes visualisables ci-dessous selon les aquifères rencontrés sur la commune.

Aucun risque n'est recensé dans les parties construites, Il n'existe pas d'arrêté de catastrophe naturelle « Inondations par remontées de nappe phréatique ».

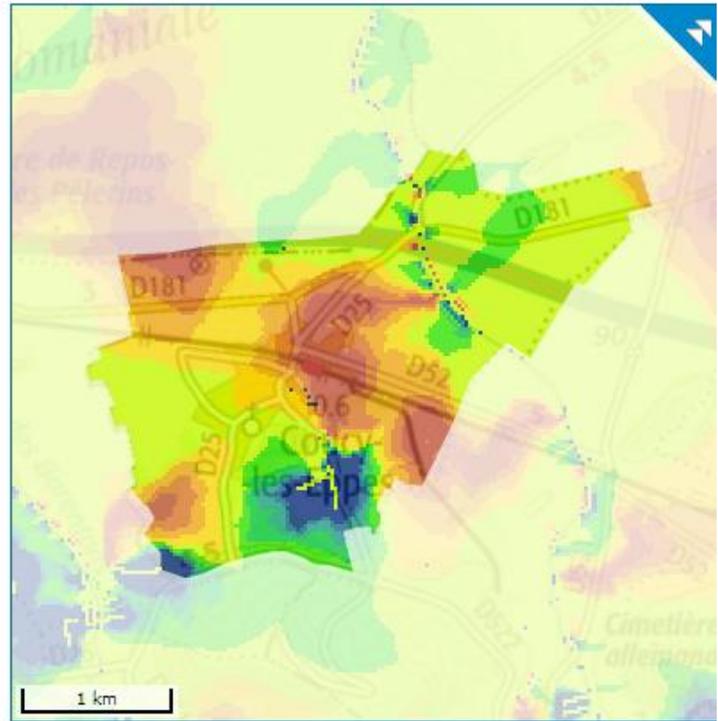
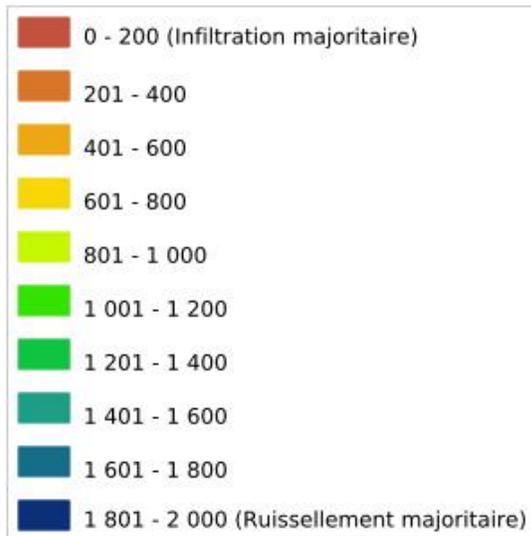
CARTE D'ALERTE – REMONTEE DE NAPPE DOMAINE SEDIMENTAIRE (SOURCE BASSIN SEINE-NORMANDIE)



La sensibilité est plus forte au sud du village en dehors des espaces construits.

1.3.8 Indices de développement et de persistance des réseaux (IDPR)

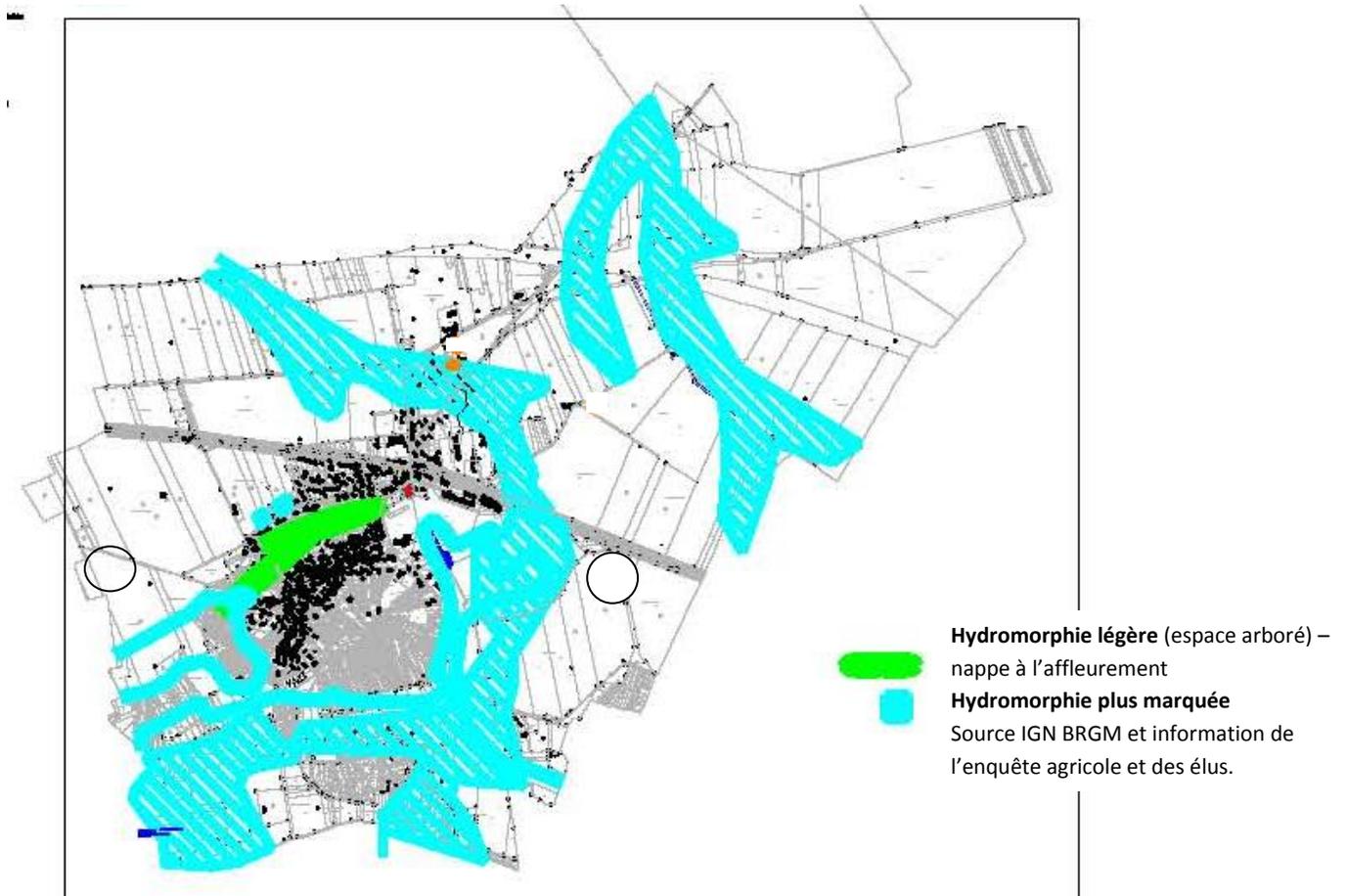
CET INDICATEUR SPATIAL TRADUIT L'APTITUDE DES FORMATIONS DU SOUS-SOL A LAISSER RUISSELER OU S'INFILTRER LES EAUX DE SURFACE. IL A ETE CREE PAR LE BRGM POUR REALISER DES CARTES NATIONALES OU REGIONALES DE VULNERABILITE INTRINSEQUE DES NAPPES AUX POLLUTIONS DIFFUSES. L'IDPR EST DISPONIBLE A L'ECHELLE DE LA FRANCE SOUS FORME DE GRILLE. SON ECHELLE DE VALIDITE EST LE 1/50 000.



Il existe une bonne infiltration sur le centre construit.

Au sud des espaces construits, en dehors des zones urbanisées, l'indice de développement et de persistance des réseaux témoigne d'un ruissellement majoritaire et de sols plus ou moins hydromorphes ce qui semble correspondre au ruissellement en bas de coteau.

1.3.9 Sols plus ou moins hydromorphes et vallons



1.3.10 conclusion

Le territoire communal est concerné par :

- une installation industrielle générant un périmètre de protection
- un silo.
- un site pollué et des transports par conduite.
- un terrain de dépôts qui est maintenant occupé par une société (travaux matériaux concassés).
- remontée de nappes – sensibilité présente au sud du territoire communal.
- Hydromorphie plus ou moins marquée sur une partie du territoire communal et espace boisé sur sol plus ou moins hydromorphe « Langue verte » permettant de lutter contre le ruissellement (entre deux espaces construits du territoire communal).

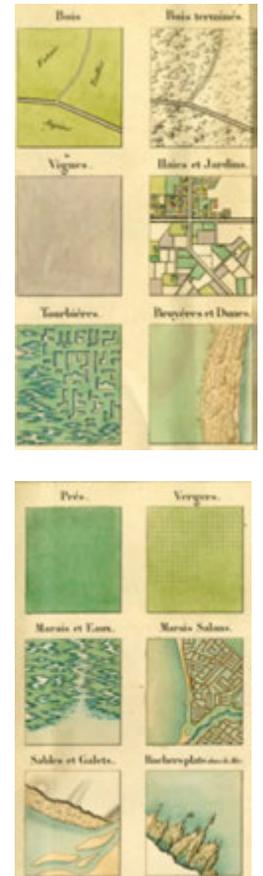
2. CONTEXTE ECOLOGIQUE

L’écologie peut être définie comme « l’étude des interactions entre les organismes vivants et le milieu, et des organismes vivants entre eux dans les conditions naturelles ».

(Écosystèmes, Serge Frontier et Denise Pichod-Viale)

2.1. HISTOIRE DE LA BIODIVERSITE

CARTE D'ETAT MAJOR DE COUCY LES EPPES (1820-1866)



La partie construite se situe au nord de la butte végétalisée du moulin. La commune s'est protégée naturellement des vents dominants en choisissant de se préserver des vents du sud-ouest par son implantation au nord de la butte végétalisée.

Le château s'est implanté en partie basse, en dessous des courbes de niveau du village et entoure également la butte végétalisée sur sa partie Nord-Est. Il finalise le village et le bourg semble regarder, historiquement vers lui.

Autour de la butte, en dehors des espaces construits, les prés marquent les parties les plus hydromorphes. La « langue verte » était présente à l'époque et devait permettre de préserver le village du ruissellement.



Butte témoin

Cuesta

Humidité au pied de la cuesta et ruissellement



Le village de COUCY-LES-EPPES s'organisait selon une forme arrondie suivant la butte verdoyante en partie basse et les courbes de niveau.

La voie de chemin de fer s'est implantée ayant entraîné une coupure dans cet espace tout autant qu'un moyen de communication.

Le village s'étalait de l'ouest en direction de l'Est et du parc du château en contrebas offrant un espace hydromorphe plus marqué.

Le village présentait deux voies suivant les courbes de niveau. En contrebas de la butte, le village ne s'est pas étendu car il s'agit d'un bas de pente marqué par une hydromorphie plus forte (espace boisé présent sur la carte).

Les bois couvraient les buttes et les talus de la cuesta du Laonnois.

De ces éléments de biodiversité, il reste aujourd'hui les boisements structurants des coteaux du plateau le bois de la butte, les espaces à hydromorphie marquée au pied de la butte, du parc du château et l'espace boisé entre le village et les prés.

La comparaison entre la carte d'Etat Major du XIX^e et la carte IGN de l'époque actuelle permet de mesurer l'évolution de l'occupation du sol, donc celle des paysages naturels, supports de la biodiversité.

Si les formes urbaines des villages ont été conservées, la définition biologique de la commune s'est modifiée :

- Régression des espaces prairiaux, surtout au pied de la cuesta
- Boisement de la butte

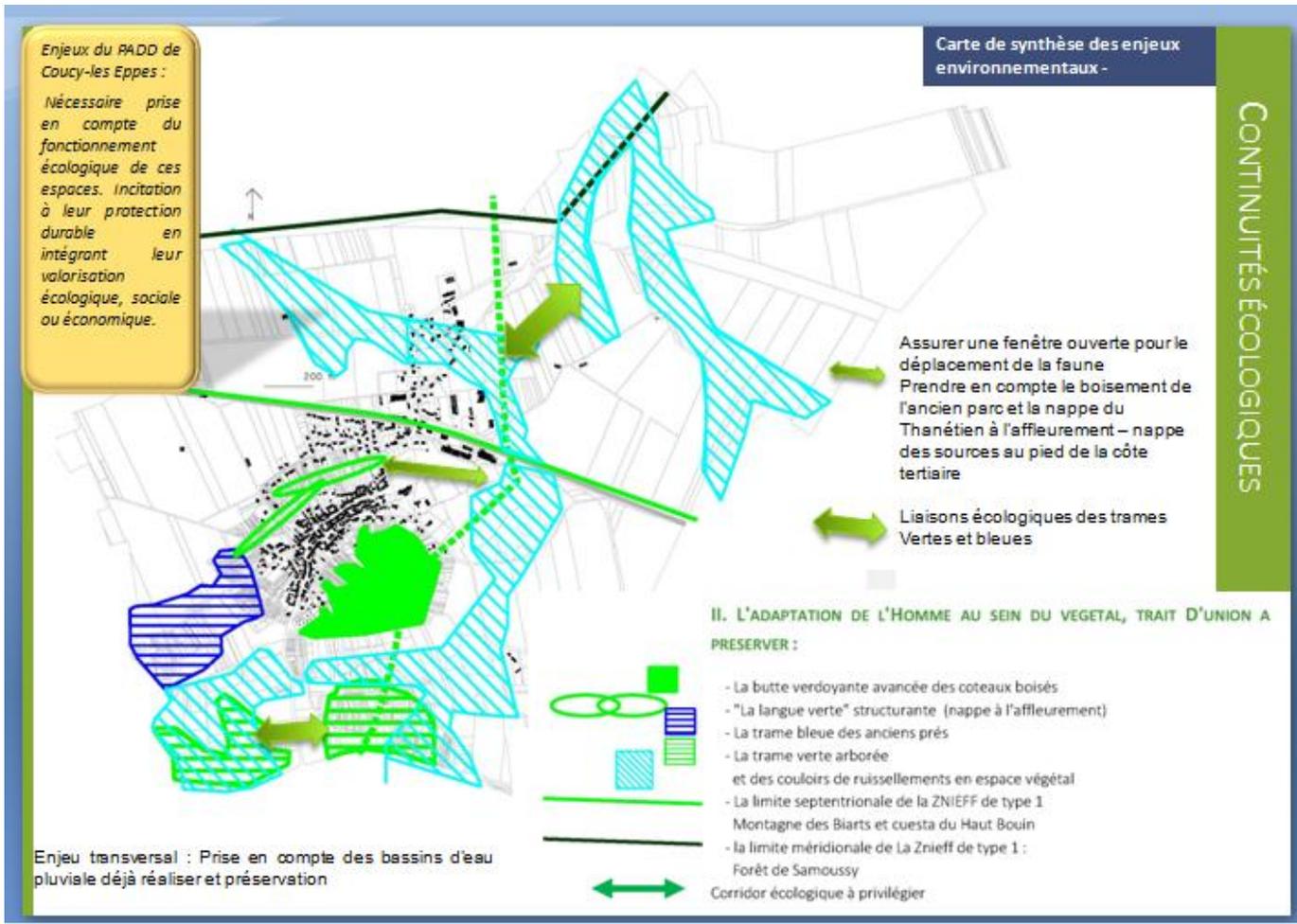
Pendant les éléments structurants écologiques ont été préservés :

- espaces naturels à hydromorphie plus ou moins marquée des pieds de buttes,
- boisements du parc du châteaux plutôt hydromorphes,
- Coteau végétalisé

Quelques éléments sont ajoutés : autrefois les buttes étaient, souvent, couvertes de vignes en leur versant, aujourd'hui elles sont couvertes de boisement.

En conclusion, la commune a peu évolué, mais elle est passée d'un type paysager vergers/ ruisseau / boisement à proximité du village à un paysage de champs ouverts où les vergers et pâtures sont moins présents mais où l'espace boisé de la butte domine l'ensemble.

CARTE D'ELEMENTS DE BIODIVERSITE DE LA COMMUNE – SOURCE GEOPORTAIL



2.2. CONTINUITES ECOLOGIQUES

2.2.1 Notion de « trame verte et bleue »

Cette notion est présente au sein du SCOT.

La trame verte et bleue (TVB) « a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural. » (Art. L.371-1 du Code de l'Environnement – Loi Grenelle 2).

La trame verte et bleue est le réseau écologique formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées au travers de démarches de planification ou de projet à chaque échelle territoriale pertinente. C'est un outil d'aménagement durable du territoire.

La trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation
Elle contribue à (Art. L.371-1 du Code de l'Environnement) :

1° - *Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leurs déplacements dans le contexte du changement climatique ;*

2° - *Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;*

3° - *Atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface et des écosystèmes aquatiques ;*

4° - *Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;*

5° - *Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;*

6° - *Améliorer la qualité et la diversité des paysages.*

2.2.2 Continuités écologiques de COUCY LES EPPES

Notion de réseau écologique : *Toute espèce s'organise en populations plus ou moins connectées les unes aux autres en fonction de sa niche écologique et des caractéristiques du milieu. En limite de niche écologique, la survie, la croissance et le succès de reproduction des individus est plus faible. Une population isolée soumise à des conditions extrêmes (catastrophes climatiques, modifications de pratiques humaines...) peut être amenée à disparaître.*

La survie d'une espèce dépend alors de ses capacités de colonisation de nouveaux territoires et d'extension de sa population. Beaucoup d'espèces animales ont une phase de déplacement et de recherche de nouveaux territoires dans leur comportement. De même les espèces végétales ont élaboré des modes de dissémination variés : par les airs (oiseaux, insectes, graines munies d'aigrettes ou

d'ailes...), grâce à des animaux supports (parasites, graines à crochets...), par déplacement terrestre ou aquatique (la plupart des animaux), ou par colonisation de proche en proche à travers des habitats qui peuvent être peu favorables. Ces deux derniers modes de colonisation font appel aux notions de corridors et de réseau écologiques.

Dans nos paysages profondément modifiés par les activités humaines, les habitats sont fragmentés par les voies de communication et souvent isolés les uns des autres dans une trame soit agricole soit urbaine de plus en plus uniforme. De plus les habitats sont souvent dégradés voire perturbés ce qui augmente la fragilité des populations et leur succès de reproduction. Les corridors sont de plus en plus étroits et les habitats favorables de plus en plus éloignés entre eux. Tout ceci rend difficile les déplacements des individus pionniers et le renforcement des populations isolées.

Les éléments de nos paysages peuvent avoir différentes fonctions dans ce réseau écologique :

- ⇒ La matrice : Constituée le plus souvent par la trame agricole. En Picardie, il s'agit pour l'essentiel des zones de grandes cultures donc des terres arables.*
- ⇒ Les noyaux de biodiversité : Les sites gérés et protégés pour leur intérêt écologique, dans notre cas les sites actifs de la cuesta et les buttes boisées.*
- ⇒ Les corridors : L'ensemble des éléments paysagers liant deux noyaux de biodiversité entre eux. On pense évidemment à l'ensemble des éléments linéaires que sont :*
 - Les haies, les bandes boisées, les ripisylves pour les espèces forestières*
 - Les cours d'eau et les fossés pour les espèces aquatiques*
 - Les bords de routes et des chemins, les parcs pour les espèces de prairies*
 - Les vieux murs, les talus pour les espèces de milieux secs.*

Parler d'un réseau écologique fonctionnel induit donc qu'on s'intéresse à toutes les entités du paysage, les noyaux de biodiversité et les corridors écologiques.

Les corridors écologiques sont donc des zones assurant la liaison pour les animaux et les végétaux entre deux espaces, notamment forestiers ou boisés. Les corridors participent également à la diversité paysagère en tant que coupure verte, et à la diversité des milieux naturels.

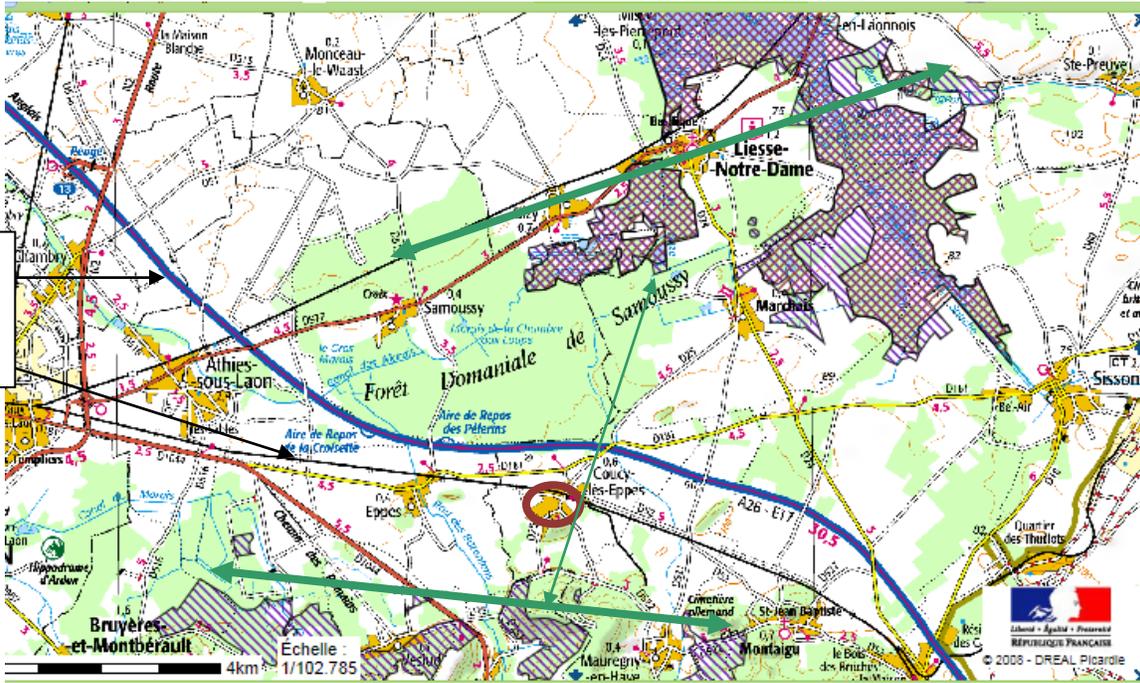
La commune de COUCY-LES-EPPES possède un patrimoine écologique exceptionnel entre collines du Laonnois vers le Sud et marais de Samoussy plus bas vers le Nord, la butte végétalisée marquant la limite sud de l'espace bâti, et au-delà vers l'Est, l'espace arboré au lieu et place du parc de l'ancien château. C'est un ensemble de grands écosystèmes et de continuités écologiques qui s'interpénètrent et participent à définir une biodiversité locale de grand intérêt :

- Marais de la Souche
- Forêt de Samoussy
- Collines du Laonnois

L'enjeu est la pérennité et la protection de cet ensemble de grand intérêt écologique.

ENJEU ECOLOGIQUE DE LA COMMUNE ET LOCALISATION DES SITES NATURA 2000

Eléments de contraintes écologiques



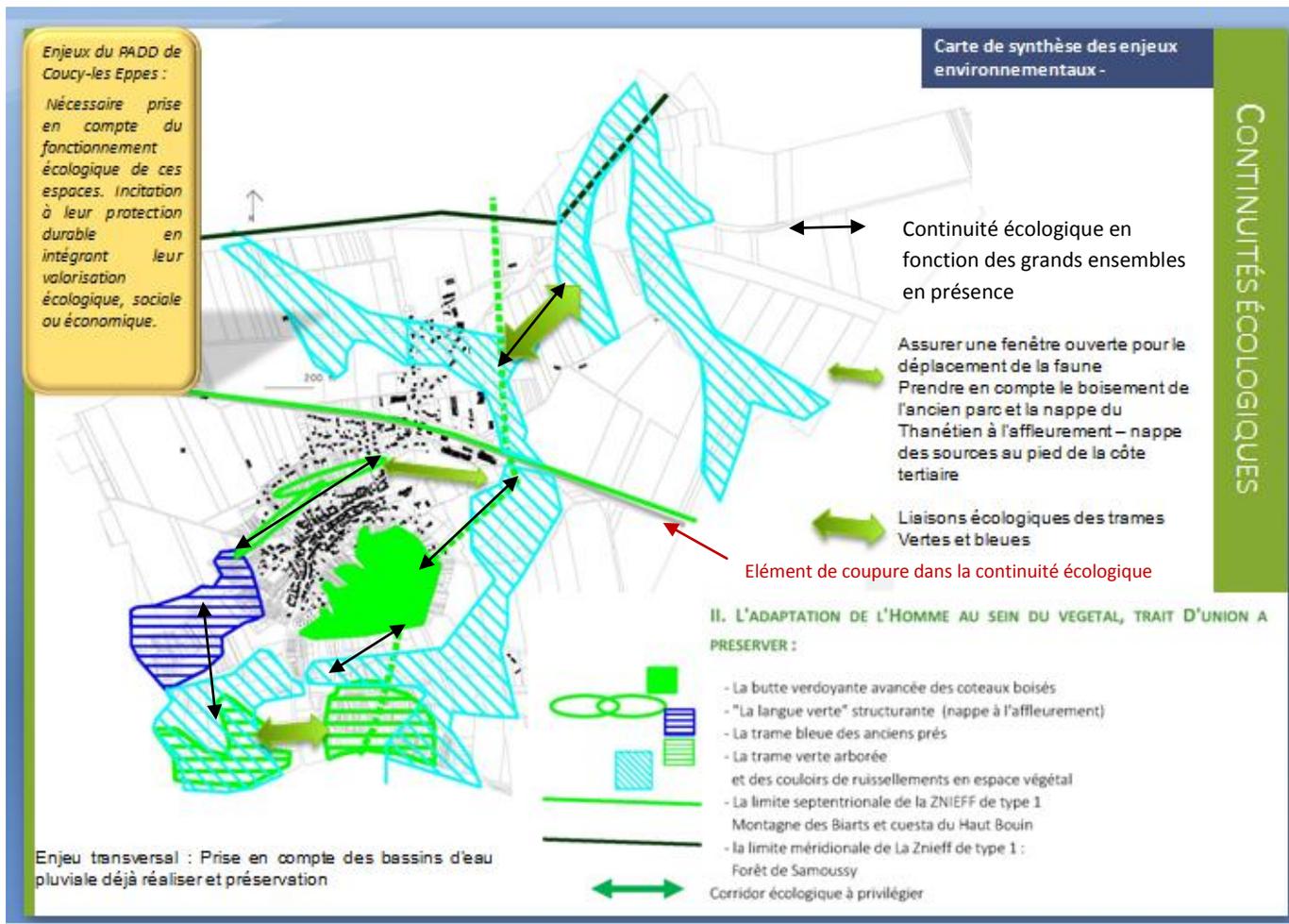
↔ Zone de continuité écologique

↔ Zone de continuité écologique
secondaire via l'ancien parc du
château végétalisé.

▨ Zones de Protection Spéciale

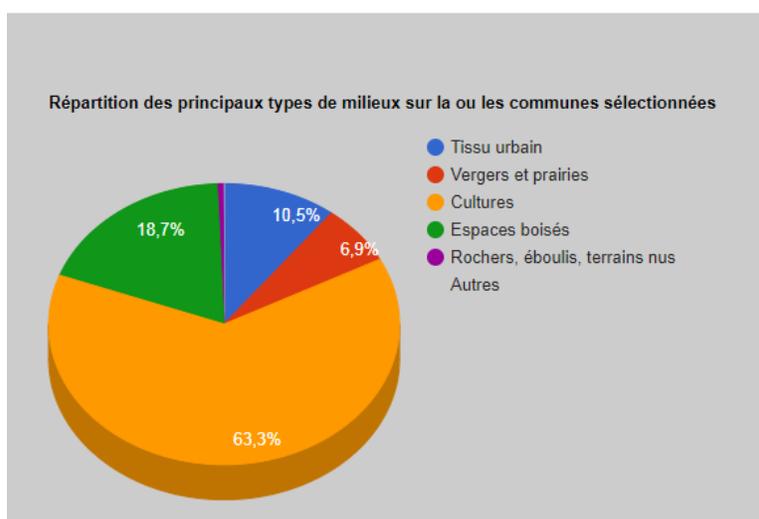
▨ Zones Spéciales de Conservation

CARTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA COMMUNE DE COUCY LES EPPES



Cette végétation joue plusieurs rôles primordiaux pour la préservation des milieux et de la richesse biologique du site :

- Rôle de brise vent face aux vents dominants de Sud-Ouest,
- Rôle de maintien des terres et de lutte contre l'érosion, en particulier sur les terrains en pente, et dans le fond de vallée,
- Rôle de drainage des terrains humides,
- Rôle écologique de nichage et de réserve de nourriture pour la faune (oiseaux, insectes, petits mammifères, etc...),
- Rôle de corridor écologique pour la faune et la flore, qui y trouvent un refuge et une étape lors de ses déplacements.



Précisions sur les types de milieux naturels :

Grand type de milieu	Précision sur le type de milieu	Surface (ha)
Tissu urbain	Tissu urbain	63.9587
Vergers et prairies	Prairies	39.9394
Vergers et prairies	Prairies sur sols calcaires	1.9729
Cultures	Cultures de plein champ	91.1130
Cultures	Cultures de plein champ sur sols calcaires	294.6446
Espaces boisés	Arbres isolés et bosquets ruraux sur sols calcaires	0.0467
Espaces boisés	Arbres isolés et bosquets ruraux sur sols acides ou calcaires	5.1205
Espaces boisés	Formations arbustives, friches arborées et coupes forestières	6.0145
Espaces boisés	Formations arbustives, friches arborées et coupes forestières sur sols calcaires	0.0865
Espaces boisés	Forêts de feuillus	82.6184
Espaces boisés	Forêts de feuillus sur sols calcaires	20.1362
Rochers, éboulis, terrains nus	Carrières, ISD et terrains nus	3.2945
Mares, marais, zones humides, bassins	Bassins (inclus les gravières)	0.0195
Mares, marais, zones humides, bassins	Mares rurales (plans d'eau < 2000 m ²)	0.3710
Mares, marais, zones humides, bassins	Plans d'eau > 2000 m ²	0.2015

Concernant les bois et forêts, il semble que la butte végétalisée ne fasse pas l'objet d'un plan de gestion (information mairie) compte tenu du morcellement des parcelles et propriété.

Sur l'activité forestière, celle-ci est présente dans l'ancien parc du château et près des marais de Samoussy au nord, à proximité de l'autoroute, au sud également sur les coteaux.

2.3 HYDROGRAPHIE

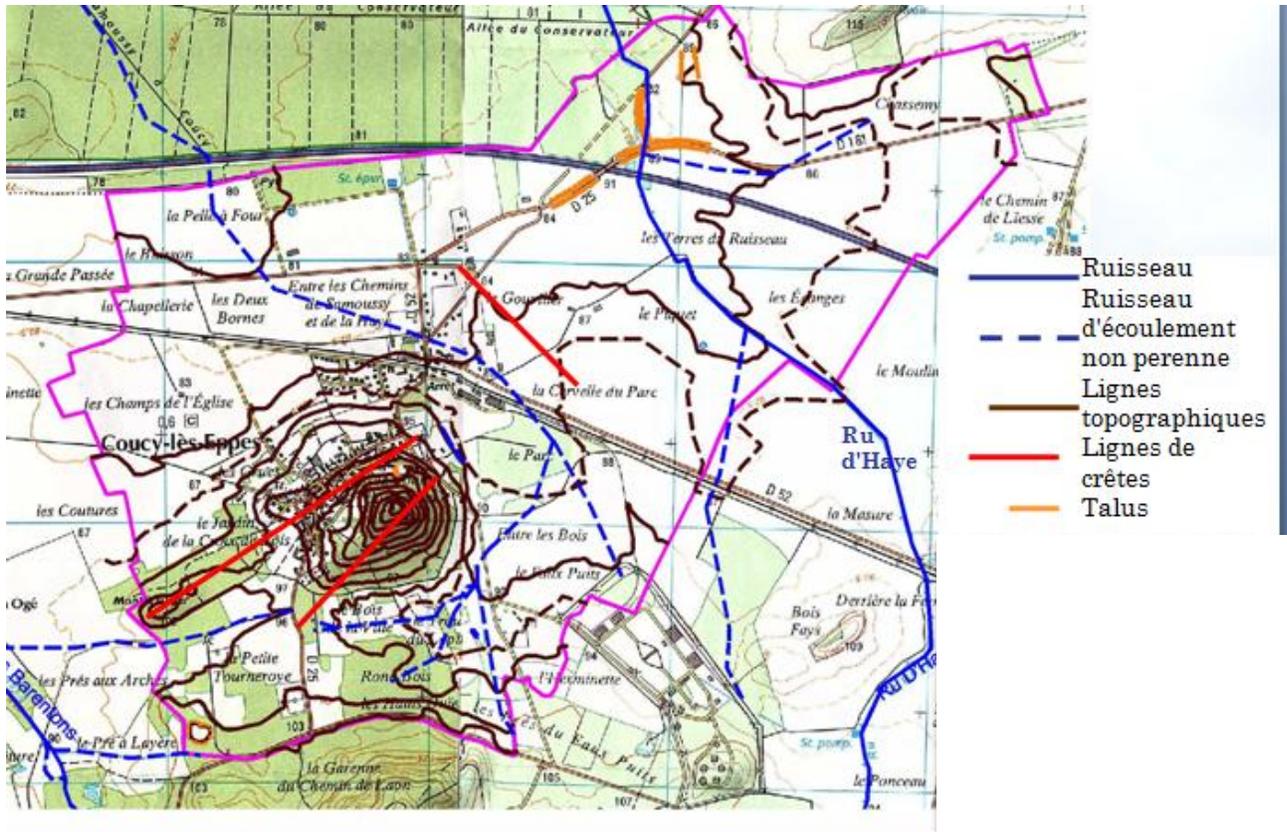
2.3.1 Cours d'eau



Source Seine - Normandie

OCCUPATION DU SOL DU BASSIN VERSANT :

	Classe	Pourcentage de la superficie totale
1	Territoires artificialisés	8.51
2	Territoires agricoles	77.80
3	Forêts et milieux semi-naturels	13.00
4	Zones humides	0.74
5	Surfaces en eau	0.00



Source carte IGN 1/25000 eme

Linéaire global de cours d'eau sur la commune : 1.52 km

Classe	Nom	Longueur	Fiche
4	La Buze	1.519 km	Fiche cours d'eau (SANDRE)

Classe 4 : Cours d'eau de 10 à 25km



Le territoire de la commune de COUCY-LES-EPPEES est parcouru par un réseau hydrographique représenté par :

- A l'ouest le ruisseau des Barentons
Le ru des Barentons, est un affluent de la Souche en rive gauche, donc un sous-affluent de la Seine par la Souche, la Serre et l'Oise
- A l'est le ru d'Haye
- Et au centre un ruisseau d'écoulement non perenne prenant naissance sur les buttes et coteau pour le marais de Samoussy.

L'ensemble de ce réseau est coupé par l'autoroute au nord et la voie de chemin de fer au centre.

L'examen de la carte topographique montre que l'ensemble de la zone agglomérée de Coucy-les-Eppes est un site sans exutoire, en effet elle ne dispose pas d'un milieu hydraulique permanent : seule une résurgence temporaire de la nappe tertiaire alimente un fossé dont les eaux s'infiltrent progressivement tout au long de son parcours.

L'élément hydrographique majeur de la zone d'étude est constitué par les ruisseaux de Mauregny et des Barentons qui sont des affluents de rive gauche de la rivière Souche.

Le tracé de ces deux ruisseaux présente de nombreuses zones marécageuses et de nombreux fossés dont le rôle est de drainer et de « tamponner » mais aussi de collecter les eaux pluviales.

L'écoulement du pluvial a fait l'objet d'étude ayant permis la réalisation d'un bassin le long de l'avenue de la gare.

Il faut ainsi noter également l'importance de la préservation des espaces boisés le long de ces bas de pentes assurant l'infiltration de l'eau et des étangs, mare dans l'ancien parc du château.

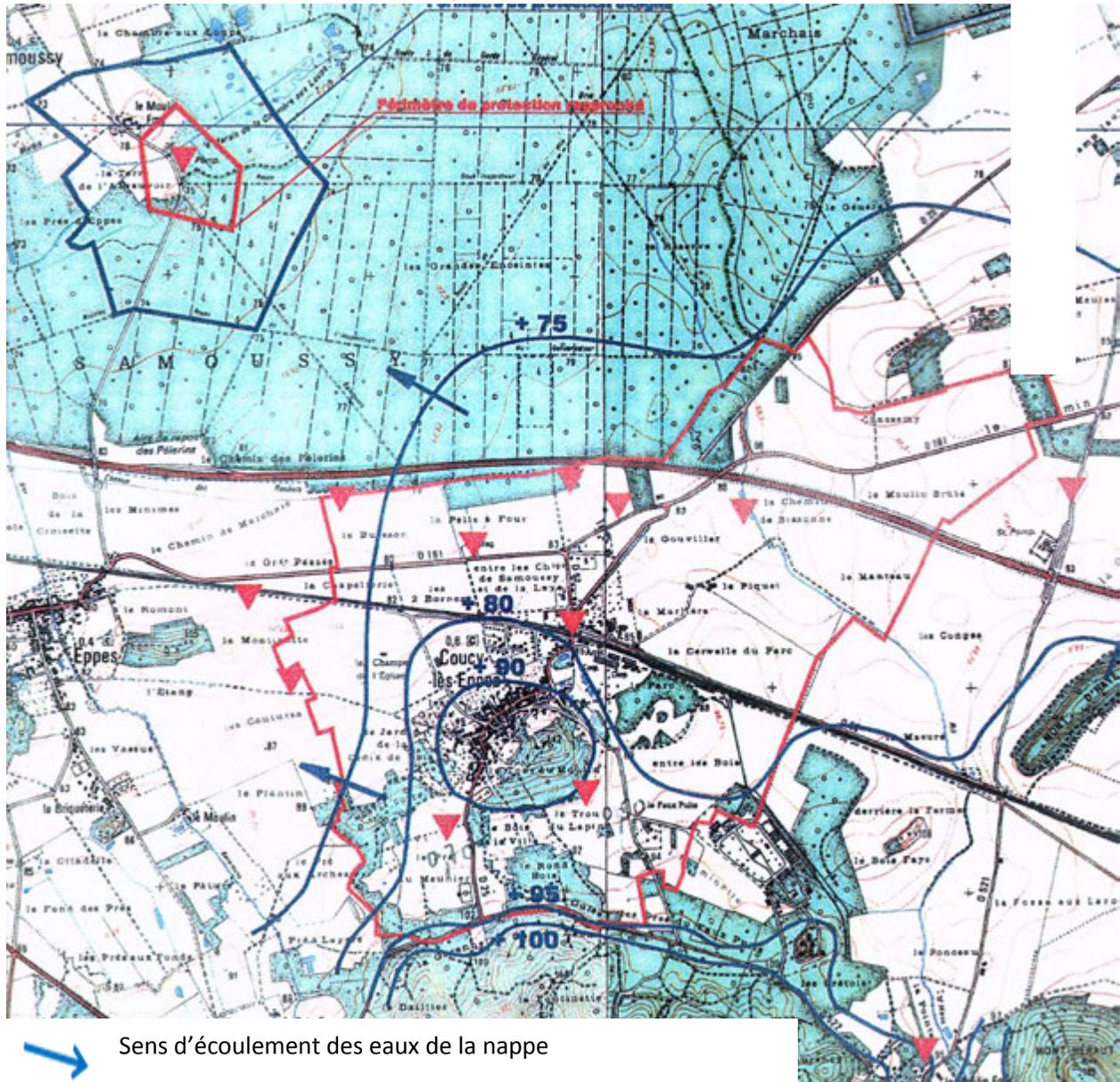
Les ruisseaux et le code de l'environnement - rappel

L'article L215-14 du code de l'environnement précise que :

« Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

2.3.2 Ecoulement de la nappe

Source : site de traitement des eaux usées, dossier loi sur l'eau



Les eaux de la nappe de la craie alimentent les quelques puits domestiques et des sources à faible débit en contrebas de la butte de Coucy-les-Eppes. Cette nappe de faible importance se traduit par des débits très variables. Selon les Archives du BRGM, la nappe se localise à moins de 50 centimètres de profondeur au niveau des puits existants à certains endroits du village. Le captage AEP est situé à 2,2 km sur la commune de Samoussy au lieu-dit "l'Abreuvoir" ; la surface piézométrique de la nappe s'établit entre 6 et 10 m de profondeur dans ce captage. Des périmètres de protection ont été définis par un hydrogéologue agréé et ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique le 21 Septembre 1984.

Le sens général d'écoulement de la nappe de la craie au droit des différents sites est tel qu'il ne concerne pas le captage AEP de Samoussy.

2.3.3 Zone de répartition de l'eau de l'Albien

La commune est classée **en ZRE (Zone de Répartition de l'Eau)** pour la nappe de l'albien et du néocomien du bassin Seine-Normandie pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.

L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'État d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

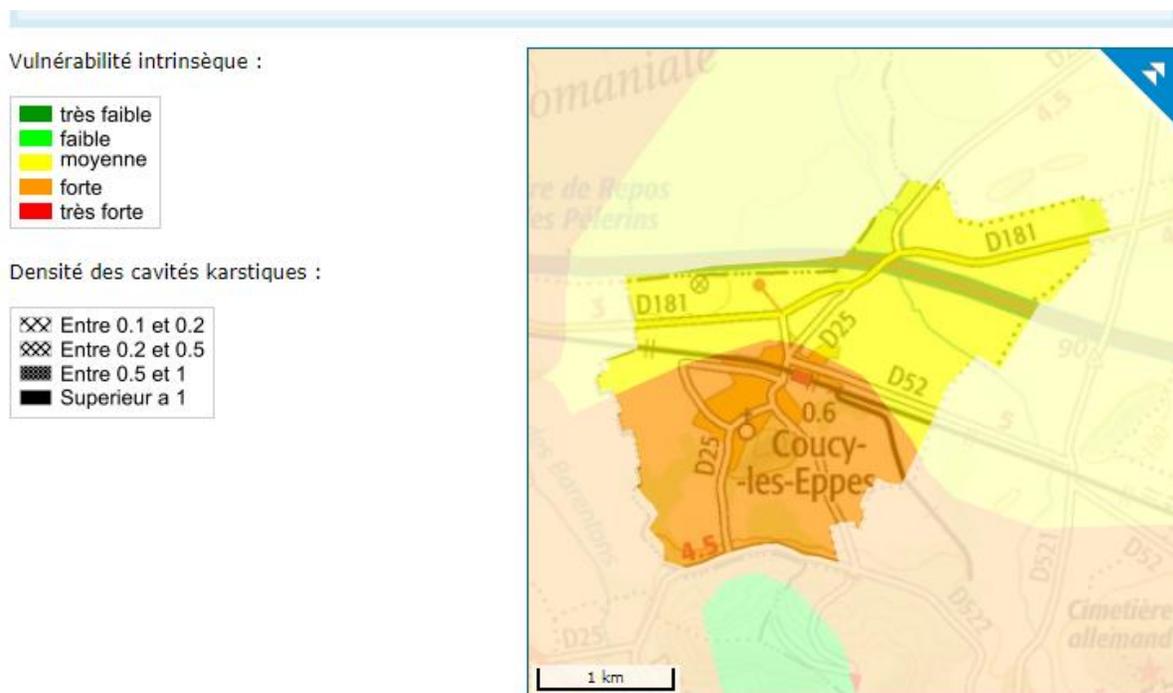
Ces bassins hydrographiques et cours d'eau ont une répercussion sur l'aménagement du territoire communal.



2.3.4 Vulnérabilité intrinsèque

La carte de vulnérabilité intrinsèque simplifiée évaluée sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie correspond à la sensibilité des eaux souterraines aux pressions anthropiques par la considération des caractéristiques du milieu naturel (et non par la nature et les propriétés de polluants : vulnérabilité spécifique). Cette notion, élaborée par le BRGM et mise en oeuvre par traitement cartographique (Système d'Information Géographique – logiciel ArcGis©), combine l'épaisseur de la Zone Non Saturée (ZNS) et l'Indice de Persistance des Réseaux (IDPR).

Limites d'utilisation : la limite d'interprétation, d'exploitation, de la carte de vulnérabilité simplifiée est fixée par la méthode d'élaboration des données qui la composent. Par construction, on peut considérer une échelle minimum de 1/100 000. Celle ci est directement due aux échelles de validité des données cartographiques exploitées (MNT, BD Carthage). Une exploitation à un niveau plus précis est à exclure.

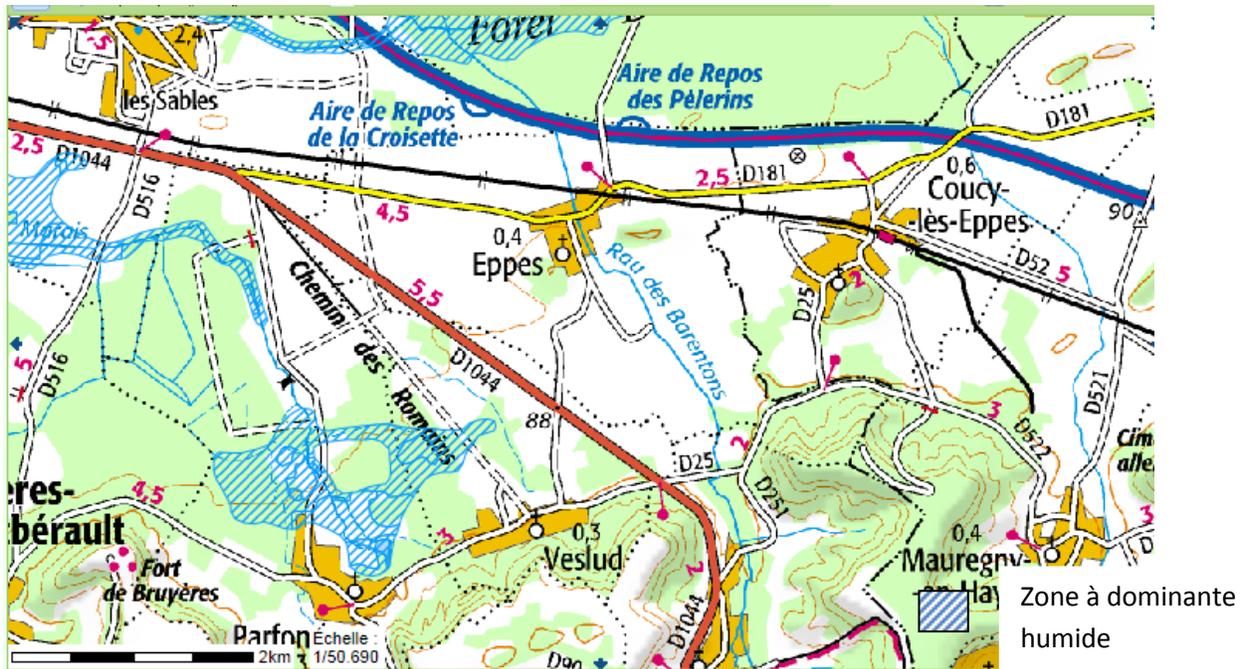


AU nord du territoire communal, la vulnérabilité est moyenne ; au sud, à partir de la voie de chemin de fer, la vulnérabilité est forte.

2.3.5 Zones à dominante humide et zones humide

Les zones humides se situent à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques (eau douce ou marine) caractérisés par la présence plus ou moins continue d'eau. En droit français, les zones humides sont définies comme « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (=qui aiment l'eau) pendant au moins une partie de l'année » (article L. 211-1 du Code de l'environnement consultable sur www.legifrance.gouv.fr). Il existe une grande diversité de zones humides liée aux différences de climat, de nature géologique, d'origine des entrées d'eaux et d'écoulements dans le milieu. On en trouve à l'intérieur des terres (les bordures de lacs et de cours d'eau, les bras morts, les mares, les marais intérieurs, les landes humides, les tourbières, les forêts et prairies humides) mais aussi sur le littoral. En France, la majorité des zones humides ont été modifiées, modelées voire créées par l'Homme. (Source : Qu'est-ce qu'une zone humide ? SMOA)

Le recensement « zone à dominante humide » n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité. Il permet simplement de signaler, aux différents acteurs locaux la présence potentielle, sur une commune ou partie de commune, d'une zone humide et qu'il convient dès lors qu'un projet d'aménagement ou qu'un document de planification est à l'étude que les données soient actualisées et complétées à une échelle adaptée au projet (en principe le parcellaire). La réglementation type police de l'eau ne peut être appliquée sur les zones à dominante humide.



Source DREAL Hauts de France.

Il n'y a pas de zone à dominante humide référencée sur le territoire communal, cependant d'autres données d'études plus précises sur le bassin sont à prendre en compte pour éviter tout risque.

Etude relative à la délimitation et l'inventaire des zones à caractère humide en région Picardie - Territoire de la Souche – Mars 2012 – Source DREAL

Identification des zones humides effectives (relevés de terrain) Caractérisation de la fonctionnalité des zones à caractère humide

La DREAL a confié au bureau SCE l'étude relative à la délimitation et l'inventaire des zones à caractère humide des 5 territoires.

Le présent rapport présente les résultats pour le territoire de la Souche.

L'objectif de l'étude est de réaliser un inventaire exhaustif et précis des zones à caractère humide sur le bassin versant de la Souche, sur le marais de Laon.

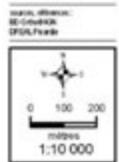
L'objectif final de l'étude est de proposer l'identification et la délimitation des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) sur des critères de protection et de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité. La démarche proposée pour la présente étude est la suivante : ⇒ Pré-localisation des zones humides à partir des données existantes : topographiques, géologiques, pédologiques, zones inondables, zone à dominante humide (ZDH), et dires d'experts; ⇒ Identification et localisation des zones humides par une expertise de terrain : analyse de la végétation et des sols conduisant à la caractérisation des habitats naturels et à la délimitation précise des zones humides, description des fonctionnalités des zones humides et renseignement de la base de données Zone Humide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ; ⇒ Caractérisation des fonctionnalités des zones humides avec identification des ZHIEP (Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier); analyse des rôles et fonctionnalités des espaces identifiés et des pressions exercées sur ces espaces. Concertation autour des enjeux territoriaux.

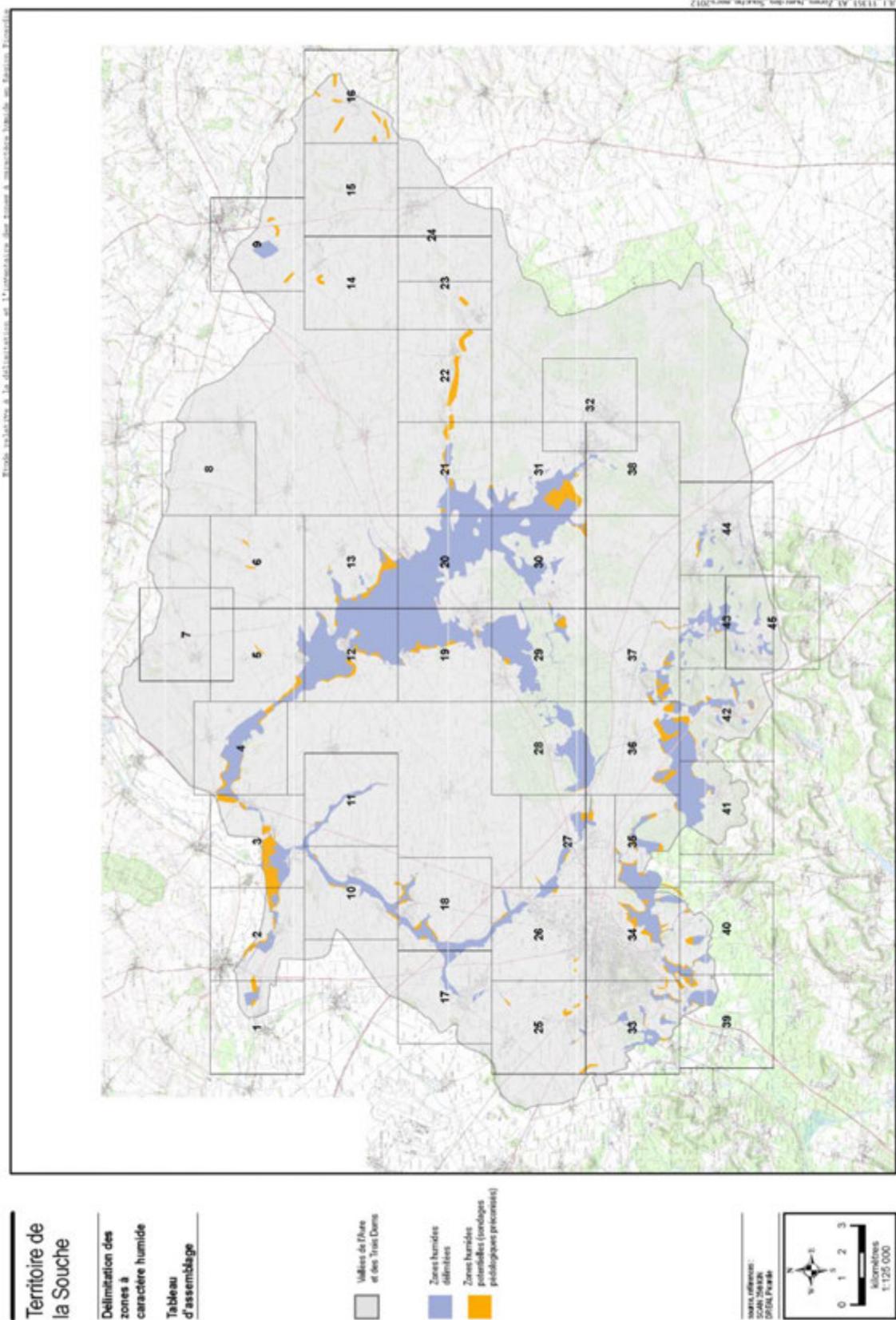
Territoire de la Souche

Délimitation des zones à caractère humide

- Zones humides délimitées
- Précision de la délimitation
- Zones humides potentielles (sondages pédologiques préconisés)

- Points transects (bois végétalisés)
- Plantes protégées
- Plans photos
- Périmètre d'étude de la Souche





Les zones principalement concernées se localisent au sud du territoire communal, puis également au sud, sud-ouest et est de l'espace construit du village, principalement sur les zones marquées par l'hydromorphie de bas de pente (coteau et butte végétalisée).

La commune est concernée par une zone humide délimitée, avec précision de la délimitation, et d'une zone humide potentielle (sondages pédologiques préconisés dans l'étude réalisée)

DOCUMENTS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Le territoire de la commune de COUCY LES EPPES fait partie du SDAGE du Bassin Seine Normandie.

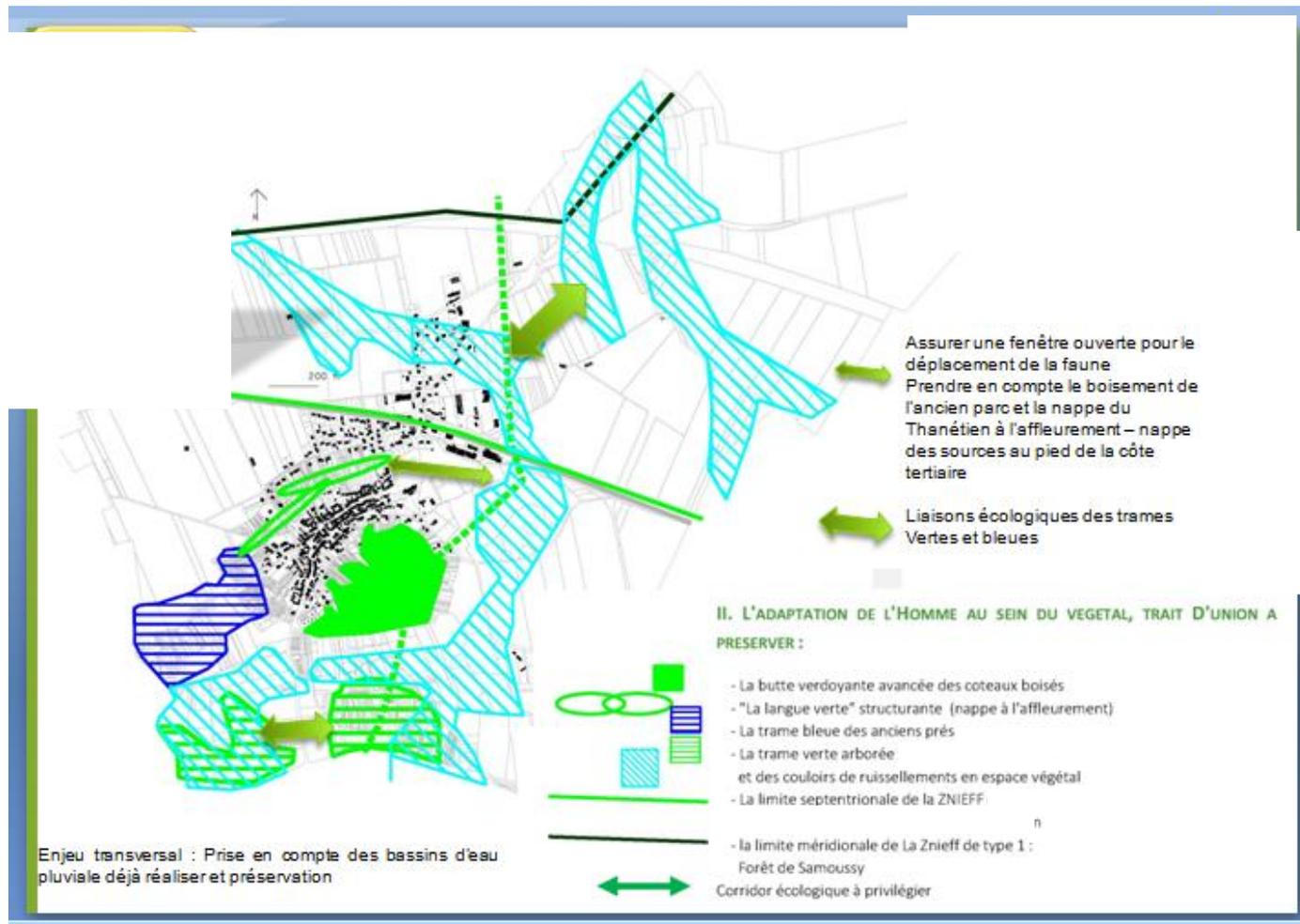
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux est un document de planification qui fixe, pour une période de 6 ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de quantité et de qualité des eaux » (article L212-1 du code de l'environnement).

Le SDAGE 2016-2021, adopté le 1^{er} Décembre 2015 par le préfet de la région Ile-de-France, coordonnateur de bassin, a été annulé par jugement du Tribunal administratif de Paris en date du 19 décembre 2018. En attendant l'approbation d'un nouveau SDAGE, le SDAGE 2010-2015 approuvé le 20 novembre 2009 est ainsi à nouveau en vigueur.

Ce SDAGE définit les grandes orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau :

- Protéger la santé et l'environnement, améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- Anticiper les situations de crise, inondations et sécheresse,
- Favoriser un développement ambitieux et équilibré,
- Renforcer, développer et pérenniser les politiques de gestion locale.

2.3.6 Zones à hydromorphie plus ou moins marquée



Les sols plus ou moins hydromorphes sont les :



- Couloirs de ruissellement en espace végétal
- Le couloir de ruissellement et d'infiltration des anciens prés

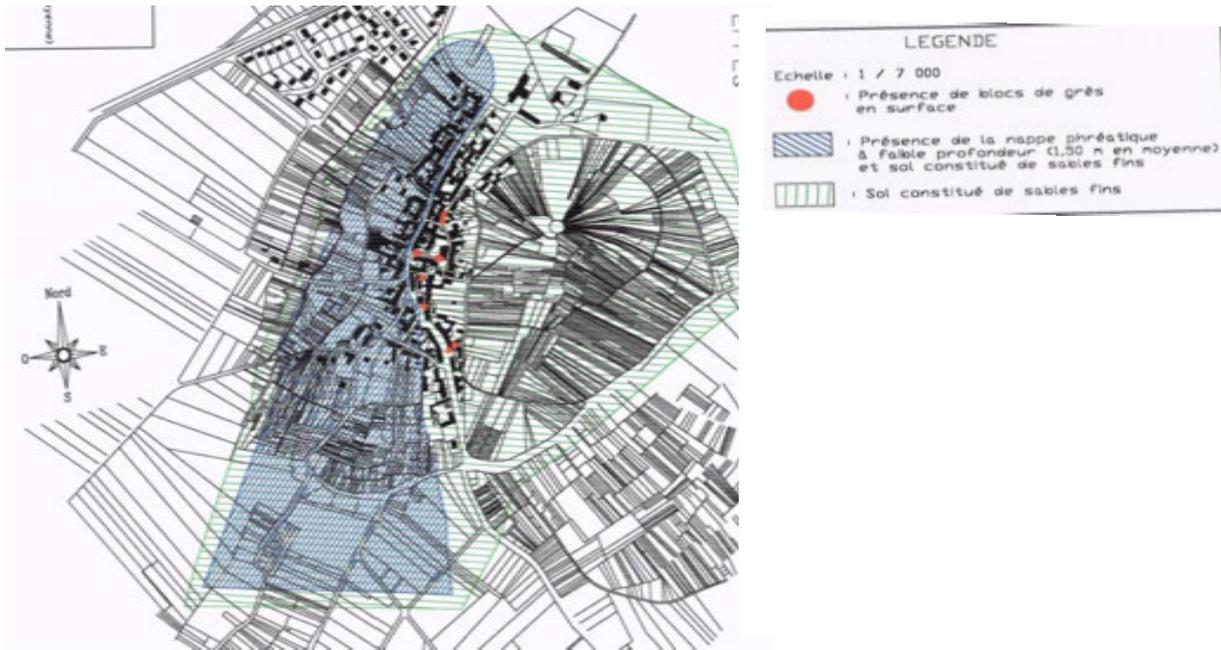


- L'espace boisé de la « langue verte » structurante secondairement potentiellement à hydromorphie plus ou moins marquée (sources : information de la structure par la carte géologique BRGM - couche du Thanétien moyen argiles de vaux-sous-laon, information locale, courbe topographique, et étude faune flore CPIE)

2.3.7 Proximité de la nappe phréatique et prise en compte dans le document d'urbanisme

La proximité de la nappe phréatique n'est pas un indicateur de l'hydromorphie des sols, cela dépend ensuite, notamment, des couches et des possibilités d'infiltration de l'eau entre la nappe et l'affleurement, mais aussi de la réalité de la nappe phréatique et de sa capacité de rétention d'eau.

Il s'agit surtout d'un indicateur de proximité de la nappe pouvant nécessiter des aménagements suffisants limitant notamment les affouillements et exhaussements de sols en cas de construction, végétalisation...



Source Etude géotechnique Enquête sur le sol – Octobre 1999 B3E (contraintes)

Les investigations de terrain lors de l'étude géotechnique – enquête sur le sol ont mis en évidence :

- La présence de blocs de grès affleurants sur le secteur de l'Eglise
- La présence d'une nappe phréatique à 1 – 1,50 m de profondeur sur la Partie Ouest du bourg
- La présence de sables fins sur la partie Est et Nord-Est du bourg.

2.3.8 Point d'eau : puits forage recensés sur la commune

Tous les points d'eau référencés sur le territoire communal (forages, piézomètres, puits, sources...) sont listés ci-dessous. Ces données sont issues de la base de données BSS Eau du BRGM dans laquelle chaque ouvrage dispose d'un identifiant national : le code BSS (Banque de données du Sous-Sol).

La BSS Eau permet de visualiser la répartition des points et d'accéder à des informations ponctuelles sur le sous-sol, comme le niveau de la nappe ou la coupe géologique de l'ouvrage. L'inventaire des points d'eau n'est pas nécessairement exhaustif et les renseignements techniques sur les ouvrages peuvent être partiels. Toutes les informations disponibles sont compilées dans la "fiche BSS Eau".

Les nouveaux points d'eau référencés au fil du temps sont automatiquement intégrés à la fiche.



2.4 PROTECTIONS ET INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX

2.4.1 Zones Natura 2000

La commune de COUCY LES EPPES ne possède pas de site Natura 2000 sur son territoire.

A 1 kilomètre du territoire communal :

Zones de Protection Spéciale (ZPS - Directive Oiseaux)

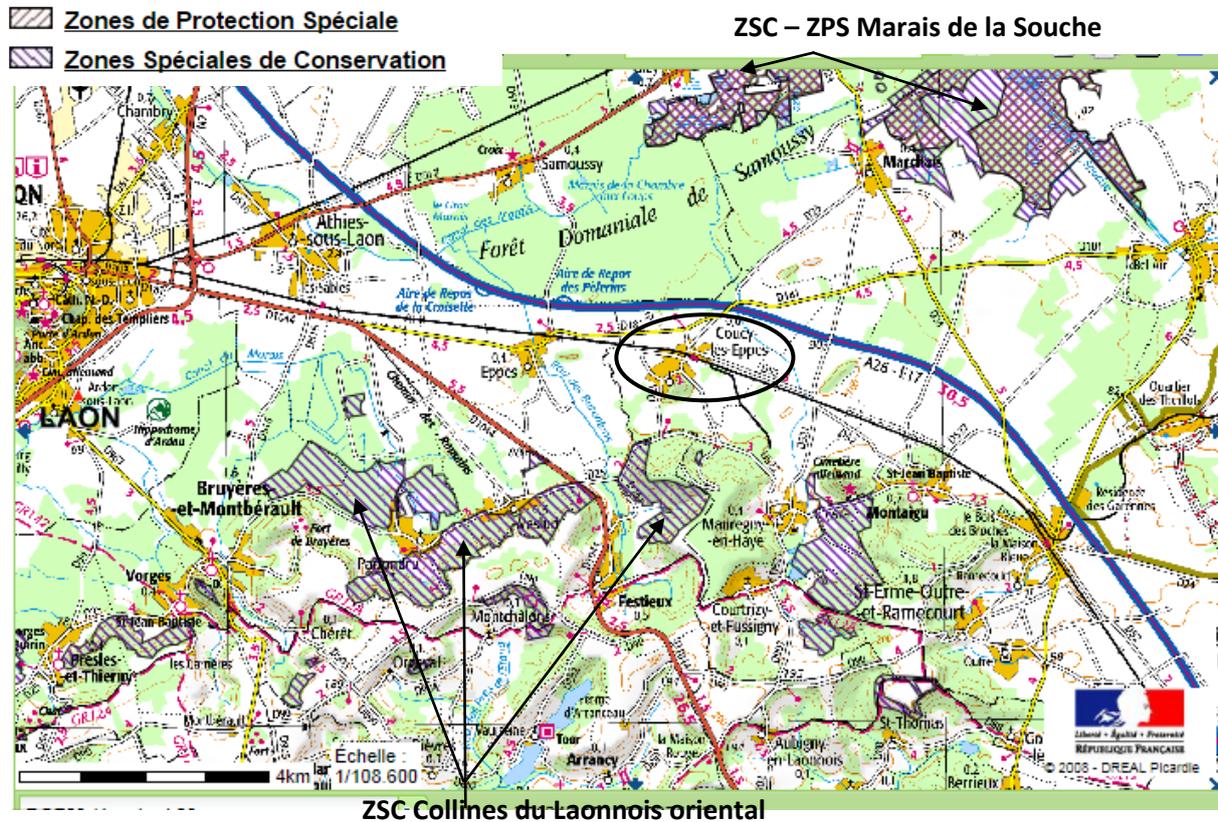
- * - Marais de la Souche

Zones Spéciales de Conservation ou Sites d'Importance Communautaire (ZSC - Directive Habitats)

- * - Collines du Laonnois oriental
- * - Marais de la Souche

Les fiches descriptives des sites Natura 2000 sont en annexe du rapport de présentation.

CARTE DE LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
SOURCE DDT OISE, DREAL PICARDIE



A 2 km du territoire communal :
Pas d'autre zone Natura 2000

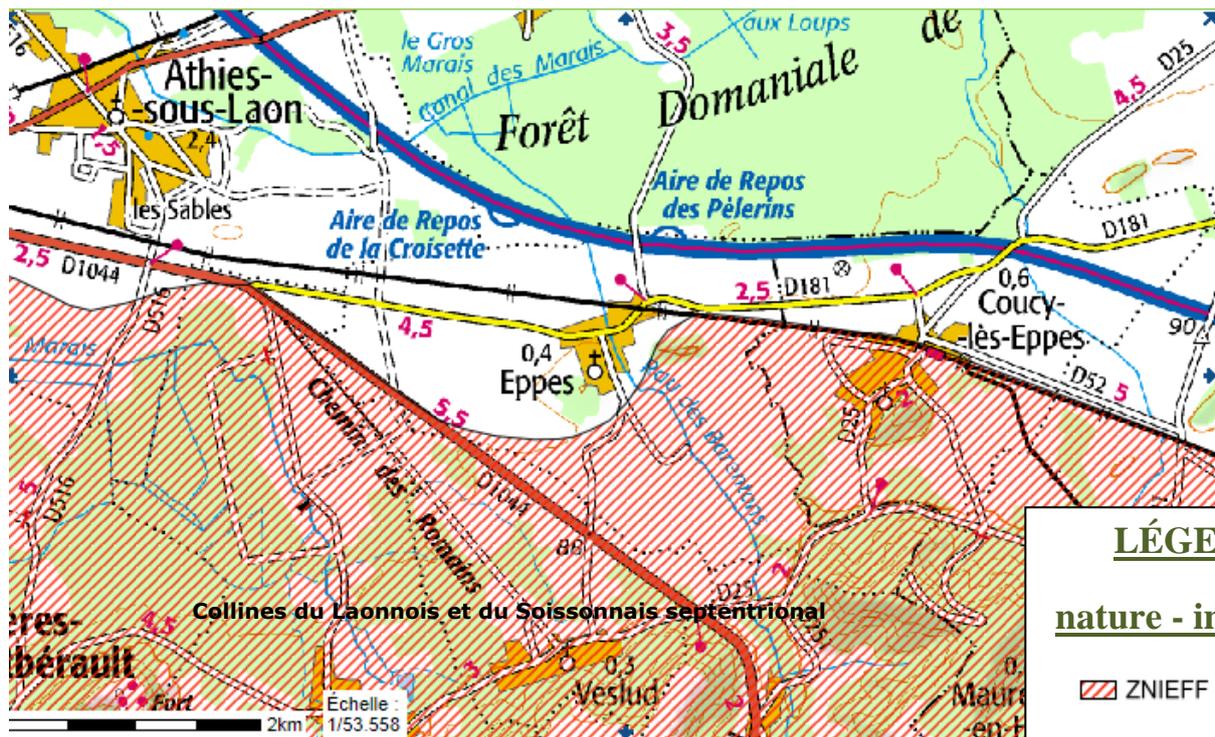
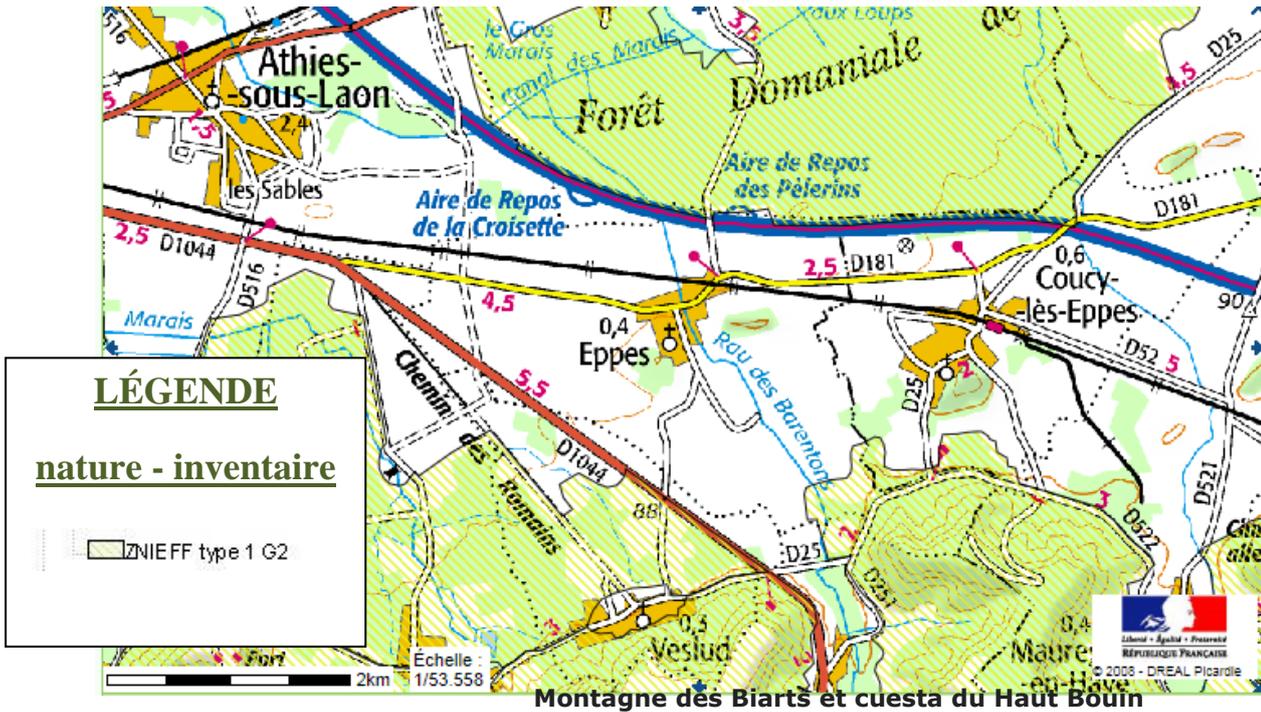
A 10 km du territoire communal :
Pas d'autre zone Natura 2000

2.4.2 Périmètres de ZNIEFF¹

CARTE DES ZNIEFF PRESENTES SUR LA COMMUNE - SOURCE DREAL PICARDIE

¹ Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Ces zones concernent l'ensemble du Territoire National, Métropole et D.O.M. C'est le recensement et l'inventaire des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés. Établies d'après la circulaire du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement, elles ne sont pas une réglementation opposable au tiers, mais indiquent l'existence d'un patrimoine naturel dont la conservation est souhaitable.



Une Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est une portion du territoire national dont l'intérêt écologique est scientifiquement défini. Le recensement des ZNIEFF, lancé en 1982 à l'initiative du Ministère de l'Environnement doit donc constituer à terme l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs du territoire national.

Cette zone représente de grands espaces naturels riches et peu modifiés aux potentialités

biologiques importantes et dont la dynamique d'ensemble doit être respectée dans les programmes de développement.

La commune de COUCY-les-EPPEES est concernée par le classement en ZNIEFF de type 1 :

- Sur l'extrémité sud du territoire communal : boisement des coteaux: « Montagne des Biarts et cuesta du Haut Bouin »
- **Sur l'extrémité Nord-Ouest du territoire communal : « forêt de Samoussy et Bois de Marchais »**

Ainsi que par une ZNIEFF de type 2 : « Collines du Laonnois et du Soissonnais septentrional » (fiches descriptives en annexes du rapport de présentation).

D'autres ZNIEFF de type 1 se situent à proximité de la commune de COUCY-Les-EPPEES :

Dans un rayon de 1 km autour de la commune:

- Bois de Parfondru
- Cuesta sud de Montaigu
- Le Grand Marais d'Haye à Mauregny-en-Haye
- Les garennes de Sissonne à Ramecourt
- Marais de la Souche
- Marais des Pâtures à Parfondru et Forêt de Laverigny
- Mont Héraut

Dans un rayon de 2 km autour de la commune:

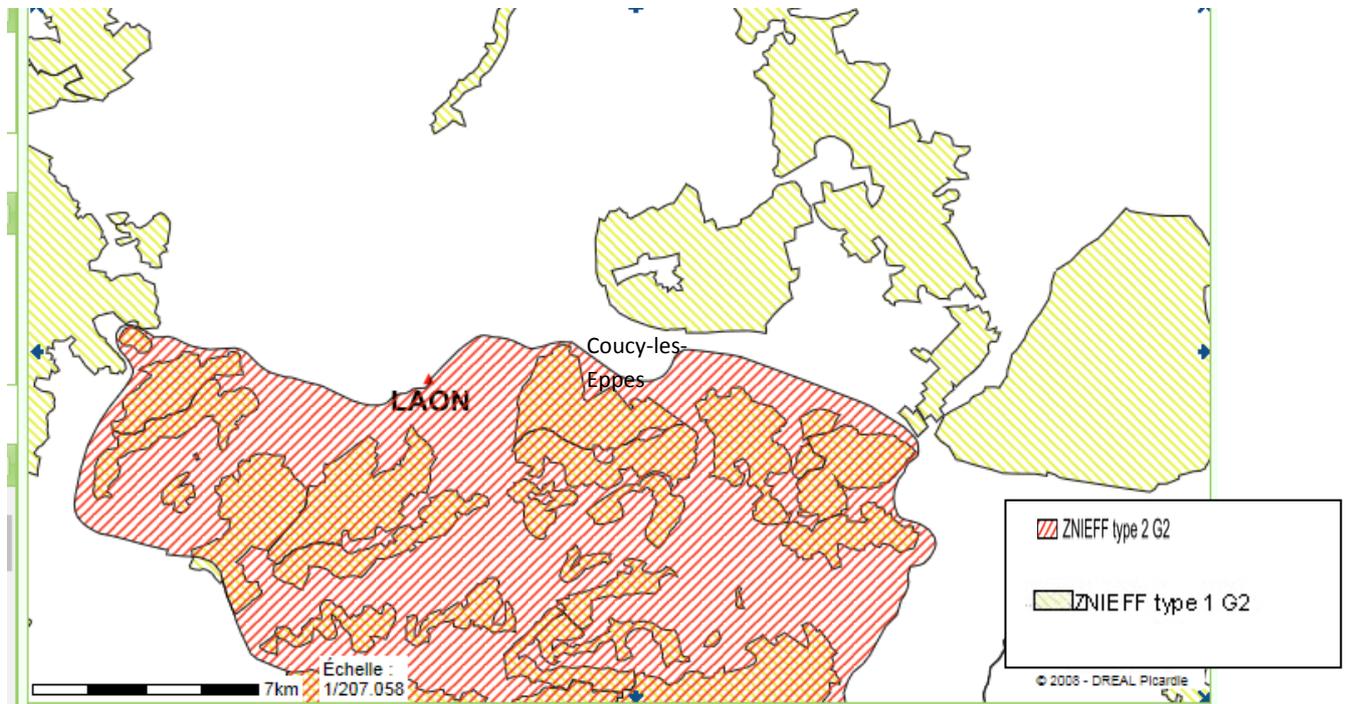
Pas d'autres ZNIEFF.

Dans un rayon de 10 km autour de la commune:

Znieff de type 1 :

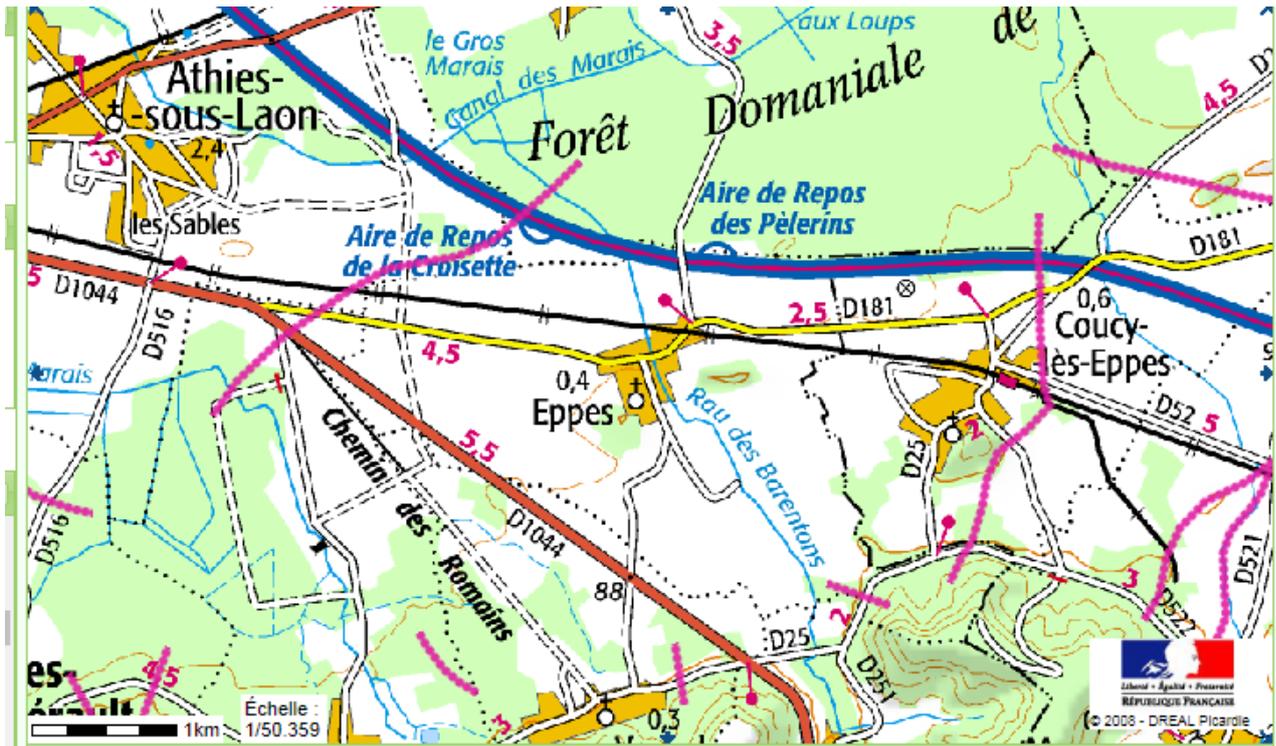
- * - Bois en vain à Quignicourt (ex Bois Claque-dents)
- * - Camp militaire de Sissonne
- * - Corniche du Mont de Fer
- * - Côte de l'Ailette de Neuville-sur-Ailette à Bouconville-Vauclair
- * - Côte nord du Laonnois d'Urcel à Bruyères-et-Montberault
- * - Côtes de l'Ailette de Monampneuil à Chamouille
- * - Cours de la Miette
- * - Lit mineur de l'Aisne en amont de Celles-sur-Aisne et Prairies des Ecoupons, des Blanches Rives à Maizy
- * - Marais de Leuilly, les pâtures de Nouvion et Bois Corneil à Nouvion-le-Vineux
- * - Massif forestier de Beau Marais/Neuville/Couleuvres
- * - Massif forestier de Vauclair/Corbeny/Bouconville
- * - Oppidum du vieux Laon et boisements environnants
- * - Pelouses calcaires de Montchalons, Orgeval, Bièvres
- * - Pelouses du Chemin des Dames
- * - Plan d'eau et haute vallée de l'Ailette
- * - Vallée de la Bièvre
- * - Vallée des Barentons
- * - Vallon de Cheret

CARTE DE LOCALISATION DES ZNIEFF A PROXIMITE DE LA COMMUNE - SOURCE DREAL HAUT DE FRANCE



2.4.3 Corridors écologiques potentiels

CARTE DE LOCALISATION DES BIOCORRIDORS A PROXIMITE DE LA COMMUNE - SOURCE DREAL HAUT DE FRANCE

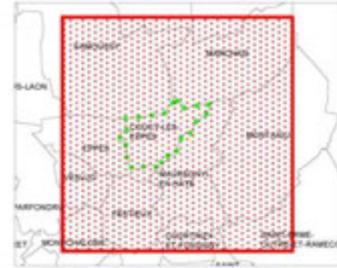


Corridors écologiques potentiel

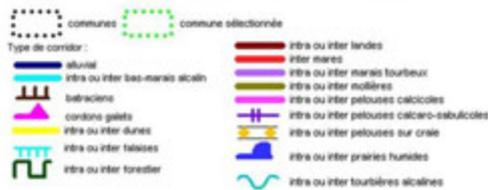
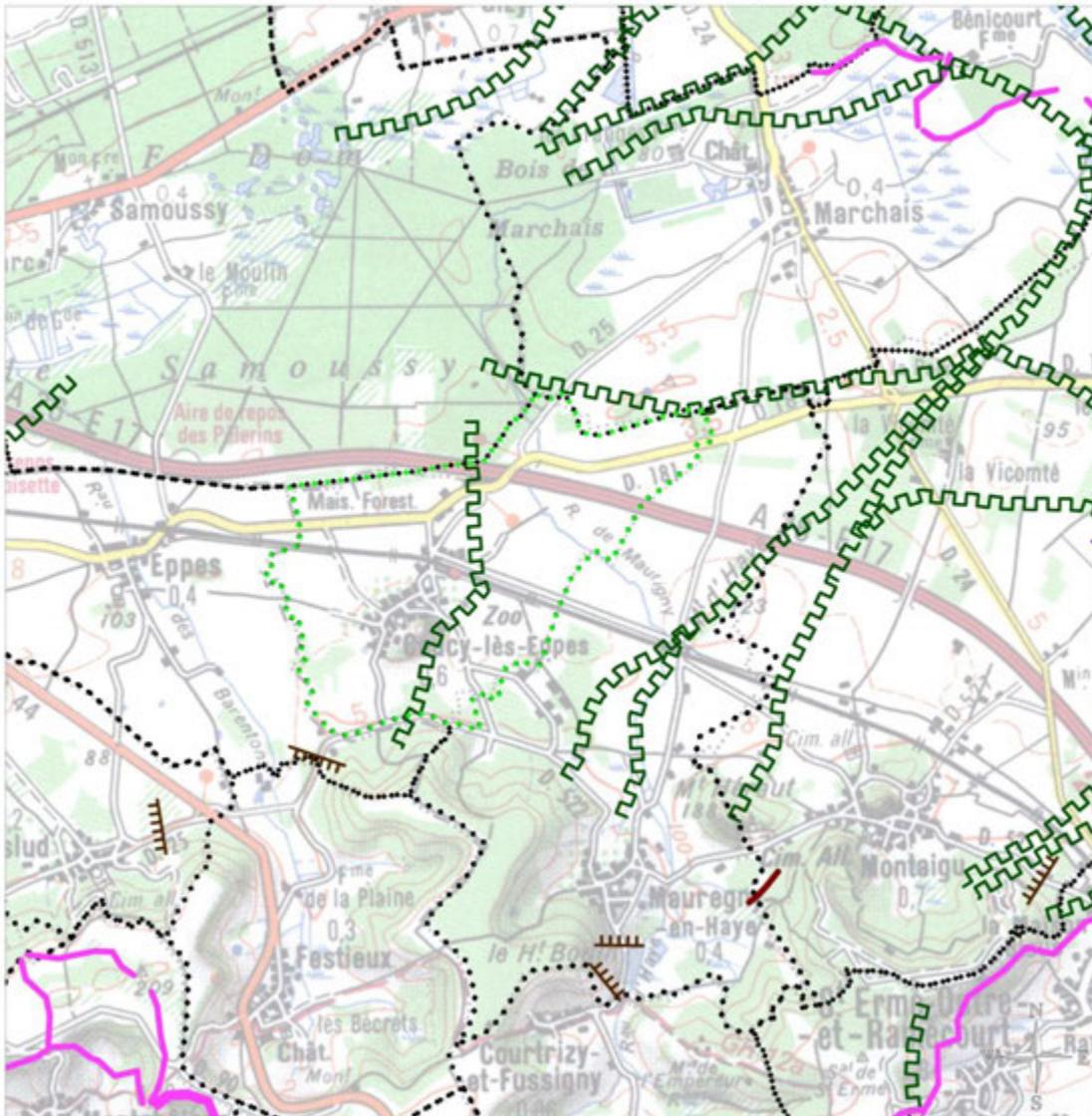
- [corridor n° 02218](#)



Corridors écologiques potentiels de Picardie



Commune : COUCY-LES-EPPES (H1L1)



Source : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
 Réalisation dans le cadre du projet "réseaux de sites, réseaux d'acteurs"
 financé par l'Europe, l'Etat et la Région Picardie.

la largeur des lignes ne représente pas la largeur réelle du corridor qui peut être très variable.
 Cet inventaire n'est pas exhaustif.
 Echelle 1/100 000

Imprimé le 13/02/07
 BDCARTO® ©IGN - PARIS - 1999
 SCAN100® ©IGN - Paris - 1999
 Autorisation n° 90-9068
 Convention MATE/IGN 41/99
<http://www.ign.fr>

Les corridors mentionnés ci-dessous sont potentiels. Leur fonctionnalité est donc à préciser.

Voici la liste des continuités écologiques recensées autour de la commune :

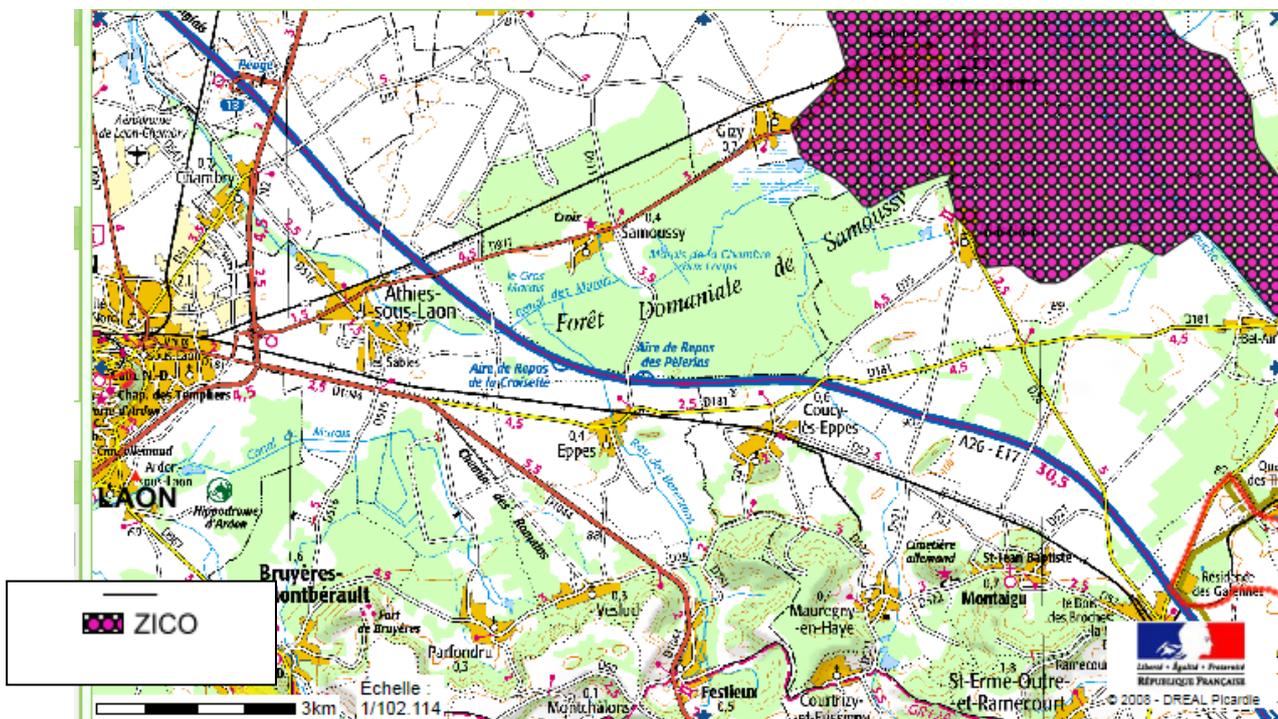
Dans un rayon de 1 km	Dans un rayon de 2 km	Dans un rayon de 10km
<p>Corridors écologiques potentiels</p> <p>corridor n° 02282 corridor n° 02457 corridor n° 02472 corridor n° 02498 corridor n° 02697 corridor n° 02791</p>	<p>Corridors écologiques potentiels</p> <p>Pas d'autres corridors écologiques potentiels que ceux cités dans un rayon de 1 km</p>	<p>Corridors écologiques potentiels</p> <p>* - corridor n° 02007 corridor n° 02024 corridor n° 02028 corridor n° 02033 corridor n° 02072 corridor n° 02088 corridor n° 02102 corridor n° 02128 corridor n° 02158 corridor n° 02177 corridor n° 02178 corridor n° 02189 corridor n° 02215 corridor n° 02229 corridor n° 02234 - corridor n° 02346 corridor n° 02349 corridor n° 02408 corridor n° 02430 corridor n° 02448 - corridor n° 02471 - corridor n° 02486</p> <p>corridor n° 02501 corridor n° 02550 corridor n° 02573 corridor n° 02587 corridor n° 02600 corridor n° 02609 corridor n° 02621 corridor n° 02675 corridor n° 02676 corridor n° 02696</p> <p>corridor n° 02720</p> <p>corridor n° 02824</p>

2.4.4 Périmètres de Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Aucune ZICO ne se situe sur le territoire de la commune de COUCY-LES-EPPEES.
Présence d'une ZICO à un kilomètre de la commune de COUCY-LES-EPPEES

- PE 08 : Marais de la Souche

CARTE DE LOCALISATION DES ZICO AU-DELA DU TERRITOIRE DE EPPES (SOURCE : DREAL PICARDIE)



2.4.5 Espace Naturel Sensible ENS

Le conseil départemental a approuvé le 19 octobre 2009 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ce schéma identifie les espaces naturels et sensibles que le département souhaite contribuer à préserver, restaurer et valoriser, notamment en accompagnant et soutenant les projets portés par les acteurs locaux.

Le territoire de COUCY-LES-EPPEES est concerné par une ENS (fiches descriptives en annexe du rapport de présentation) :

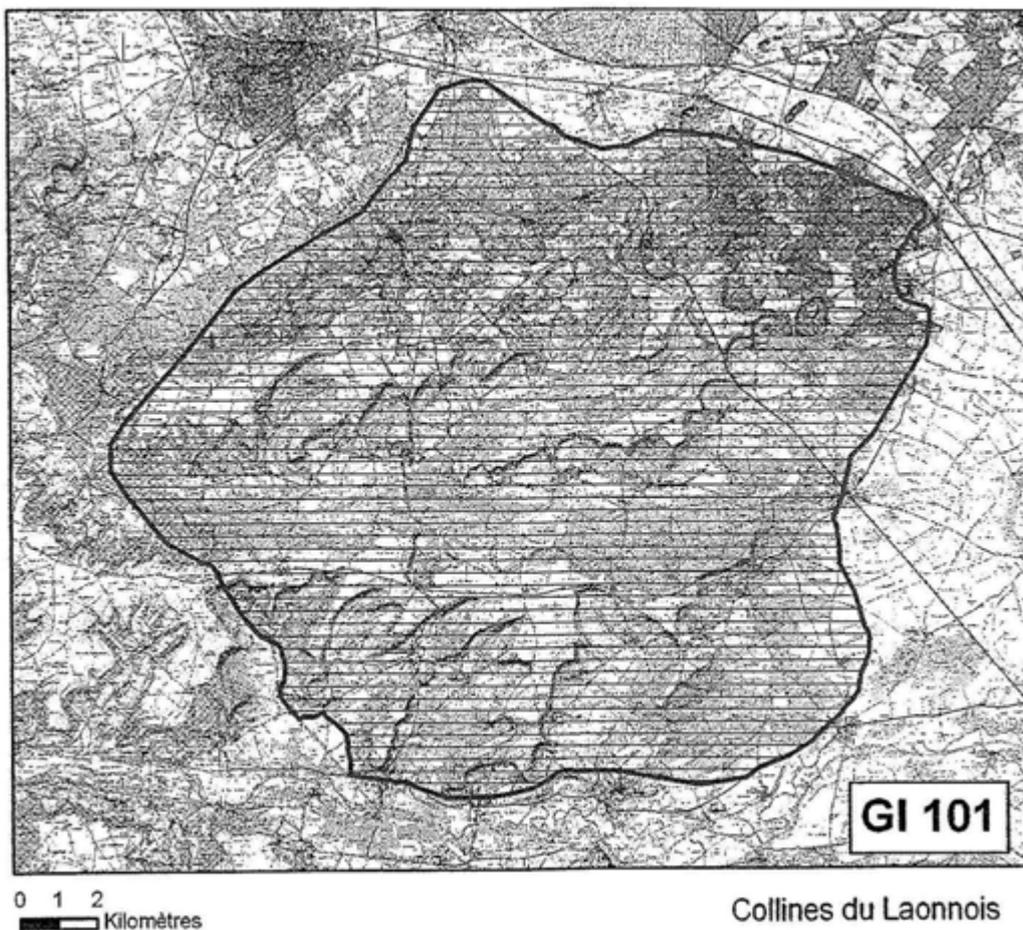
- Collines du Laonnois – ENS Grand territoire - Numéro GL101

Si le périmètre ENS ne présente aucune contrainte réglementaire, ni juridique, il donne droit à un

soutien technique et financier de la part du Conseil Départemental de l'Oise. Ces aides concernent : l'acquisition de terrains en ENS par les collectivités, les inventaires et suivis naturalistes, l'entretien, la gestion et la restauration écologique, l'aménagement pour l'accueil du public et la valorisation pédagogique. Le taux de subvention est défini en fonction de l'intérêt de l'ENS ; il est limité dans le temps ;

Le classement en ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le département et la commune de EPPES n'est pas concernée.

CARTE DE LOCALISATION DES ENS SUR LA COMMUNE (SOURCE DREAL PICARDIE)



3. PATRIMOINE, PAYSAGE ET CADRE DE VIE

A. «**Paysage**» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ;

B. «**Politique du paysage**» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage ;

C. «**Objectif de qualité paysagère**» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ;

D. «**Protection des paysages**» comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine ;

E. «**Gestion des paysages**» comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ;

F. «**Aménagement des paysages**» comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.

(Conférence de Florence sur le paysage)

3.1 ELEMENTS PATRIMONIAUX

Aucun édifice n'est inscrit dans la base Merimée.

Le patrimoine est de plusieurs ordres :

- Les murs autour de l'église
- Un patrimoine paysager avec les buttes du Laonnois
- Un petit patrimoine



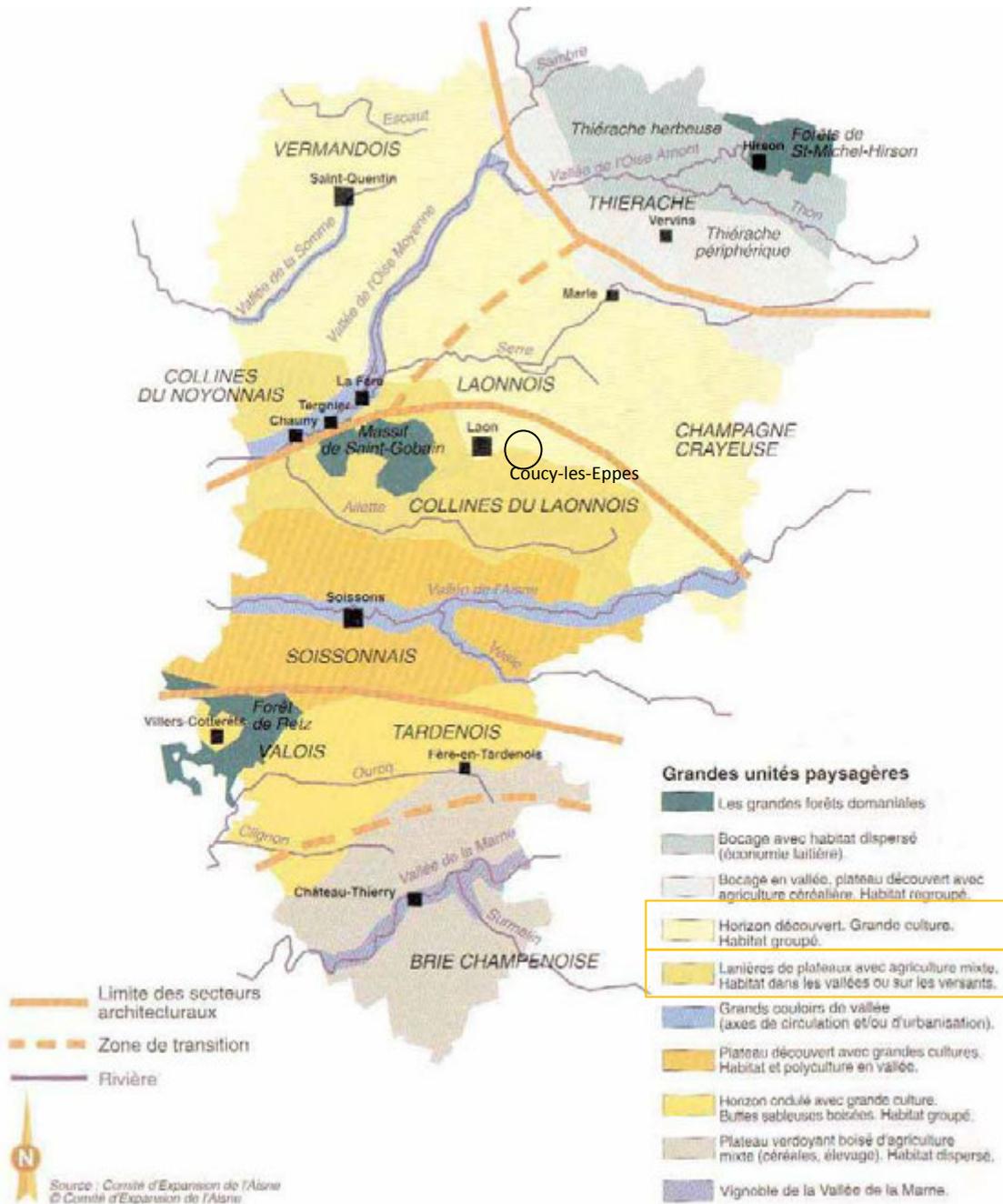


La commune de COUCY-LES-EPPES ne compte aucune réserve naturelle nationale et aucun parc naturel régional sur son territoire. De même, elle n'est pas concernée par un arrêté de protection de biotope.

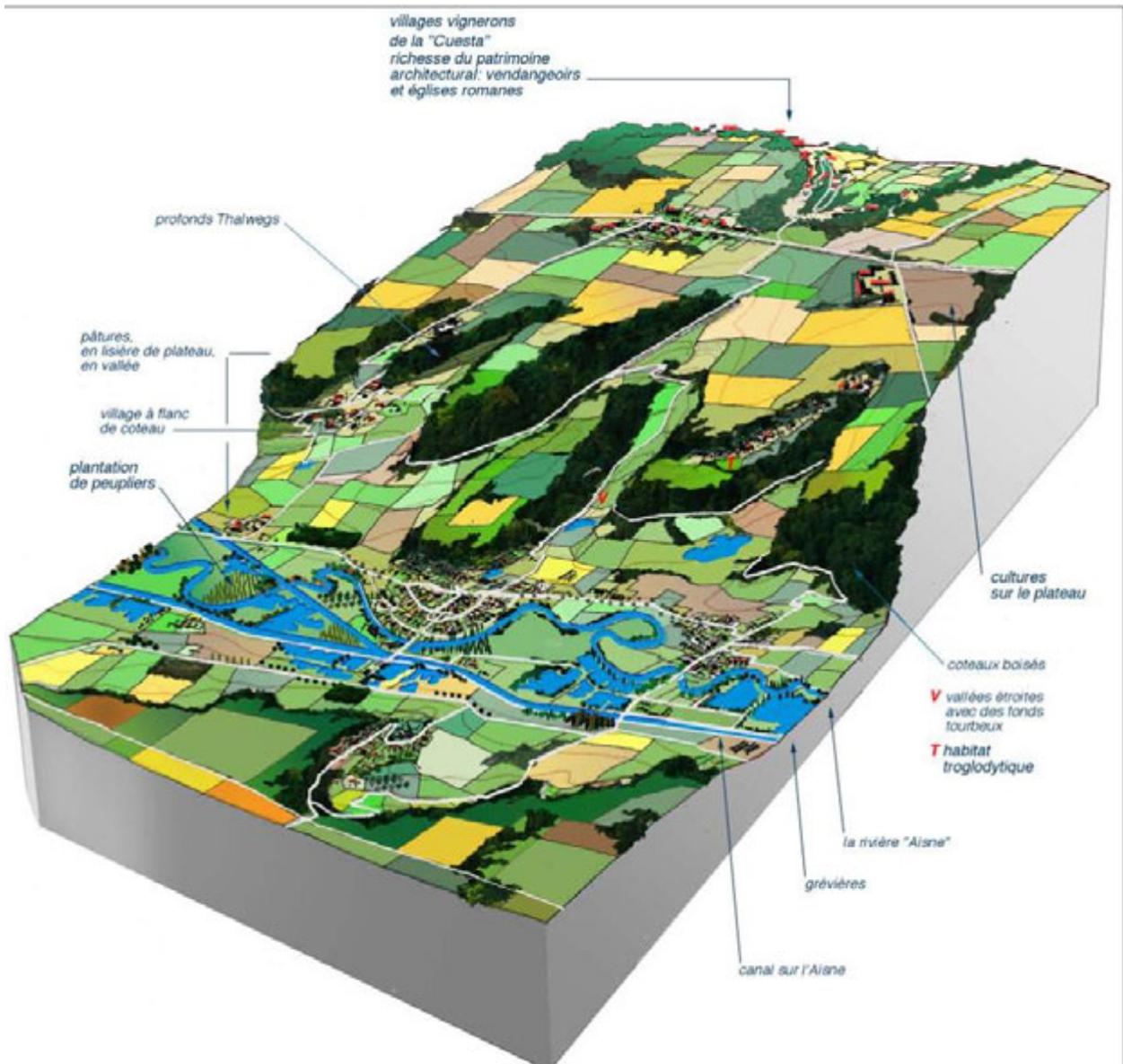
3.2 ANALYSE PAYSAGERE

3.2.1. Le Contexte : Le Grand Paysage

Selon l'Atlas des paysages de l'Aisne, le département de l'Aisne est divisé en unités paysagères. Ces entités correspondent approximativement aux régions naturelles ou aux petites régions agricoles administratives. La commune de COUCY-LES-EPPES est répertoriée dans les grands paysages entre collines du Laonnois et Champagne crayeuse. L'horizon est ondulé par des buttes, entre grande culture au Nord et cuesta boisée du début du plateau au sud.



Elle présente un paysage varié presque étagé du nord au sud : au nord au-delà du territoire les marais ou se perdent les ruisseaux, au nord du territoire communal et au centre un paysage ouvert de grande culture céréalière, puis un village entre deux mamelons verdoyants, enfin au sud le talus vert annonçant le début du plateau.



*Il faut noter le nombre impressionnant des reculs presque fermés qui entament le plateau tertiaire. **Il s'agit d'une extrême vulnérabilité du plateau tertiaire qui tient de la lithologie des couches de l'Eocène inférieur** de cette région. En effet, sous la dalle calcaire lutétienne, seule couche résistante, affleurent alternativement sables et argiles sur une épaisseur de 60 à 80 mètres. On conçoit alors l'importance des dépôts superficiels généralement sableux qui résultent du démantèlement des formations tertiaires. Il convient de remarquer l'alignement de quelques avant-buttes.*



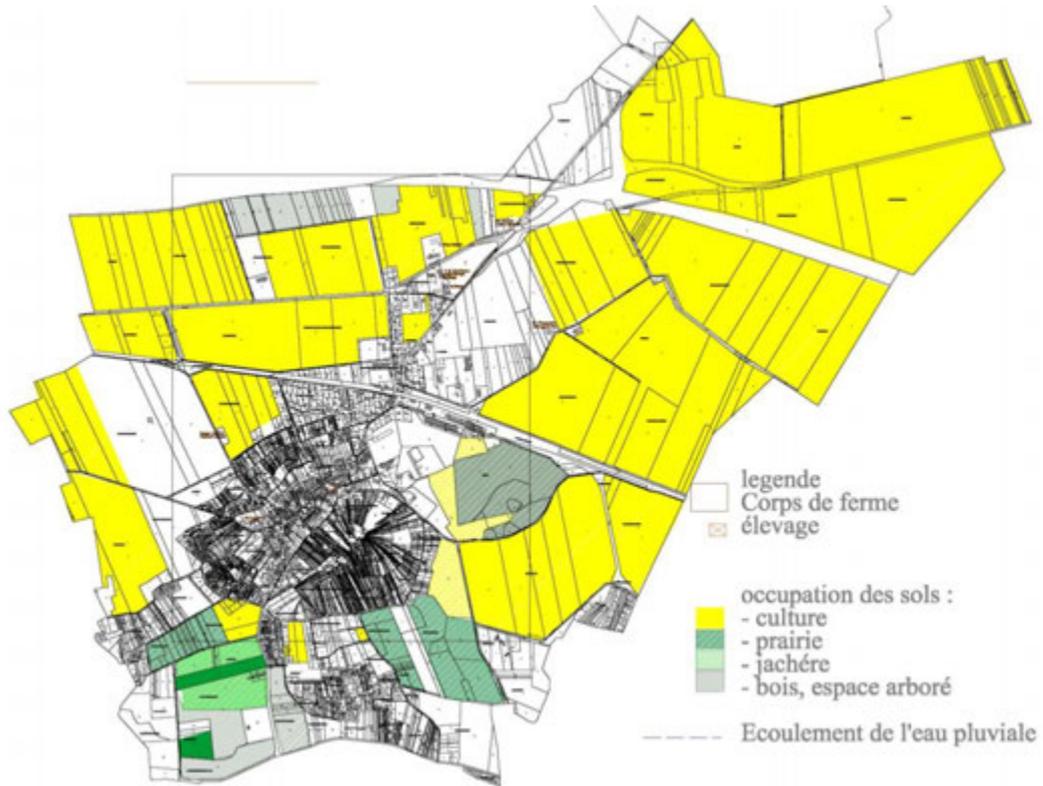
3.2.2. Les Unités Paysagères

La méthode des unités de paysage a été employée pour approcher et inventorier le paysage de la commune. Cette méthode adopte les unités visuelles comme base d'approche du paysage, il s'agit de découper l'espace en ensembles et sous-ensembles qui possèdent les mêmes caractéristiques visuelles, le même degré d'autonomie.

Ces ensembles visuels possèdent également des caractéristiques plastiques (esthétiques), écologiques, culturelles (mémoire, lieu référencé, symboles), sociales et économiques qui confèrent à ces ensembles une valeur, des sensibilités.

Les ensembles communaux sont les suivants :

- Espace cultivé au nord : grande culture céréalière
- Prairie sur des espaces plus ou moins hydromorphes ou végétalisation ou espaces de jeux
- Bois sur des escarpements des collines du Laonnois



COUPE DES UNITES MORPHOLOGIQUES DE LA COMMUNE SUR FOND DE CARTE IGN



Boisement structurant des buttes et cuesta.

3.3.3. Les Entrées de Ville

ENTREE DE LAON – RD181



Depuis la RD181, la butte au-delà des espaces de cultures céréalières plats est végétalisée et concourt à la formation du paysage ambiant.

Entrée depuis la RD25 : un espace agricole



RD25 : entrée de village depuis la RD522





Le paysage est marqué par le boisement des coteaux puis des espaces hydromorphes, avant que n'apparaissent l'urbanisation, le village.

4. ANALYSE URBAINE ET ARCHITECTURALE

Pour comprendre l'espace urbain, le gérer ou effectuer des choix entraînant la transformation de celui-ci ou les deux, il est indispensable de s'engager dans l'étude des formes visibles, dissimulées ou disparues qui constituent la ville ou le village, l'entité urbaine.

C'est la raison pour laquelle la démarche retenue pour l'analyse urbaine et architecturale de la commune de COUCY-LES-EPPES se divise en deux étapes complémentaires :

- une première lecture, morphologique
- une seconde lecture, "pittoresque".

La lecture morphologique :

Elle permet de lire les formes du village et de déceler les traces du passé, à travers l'étude des infrastructures (traces sur le sol : voies et parcellaires) et l'étude des superstructures (éléments d'occupation au sol : le bâti, l'espace public, l'espace privé). Cette lecture est un peu restrictive, car elle n'offre qu'une vue en une seule dimension, la vue en plan.

La lecture pittoresque :

C'est l'analyse visuelle immédiate sur les lieux, des formes urbaines, tout ce qui est vu, perçu, deviné : c'est-à-dire les différents plans dans l'espace, les séquences, les volumes bâtis et végétaux, les textures, les couleurs, ...

C'est une lecture en trois dimensions : horizontale, verticale, volumétrique.

L'analyse "pittoresque" révèle des ambiances différentes qui sont répertoriées en "Paysages urbains". A partir de l'espace public, on analyse la continuité visuelle le long des voies, le profil de ces

voies par rapport à la hauteur du bâti, les vides et les pleins urbains, le type d'architecture.

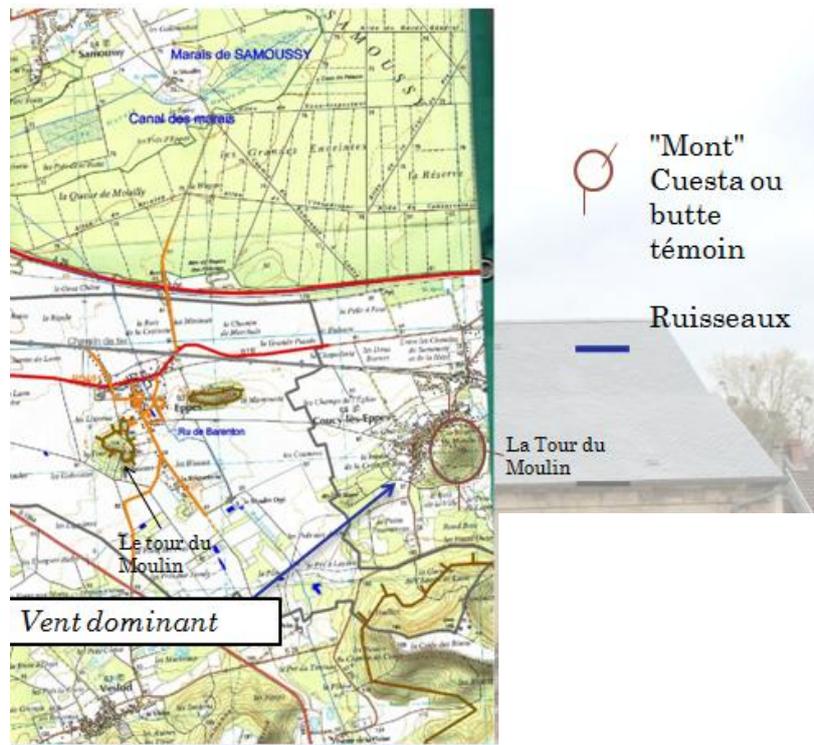
La combinaison de ces différentes lectures permet une connaissance plus approfondie de son lieu de vie, et par là même, d'être plus apte à choisir les orientations qui permettront un développement harmonieux des lieux.

4.1 LES FORMES DU BATI

4.1.1. Les Infrastructures

Les infrastructures correspondent au site, à la trame viaire et à la trame parcellaire.

LE SITE



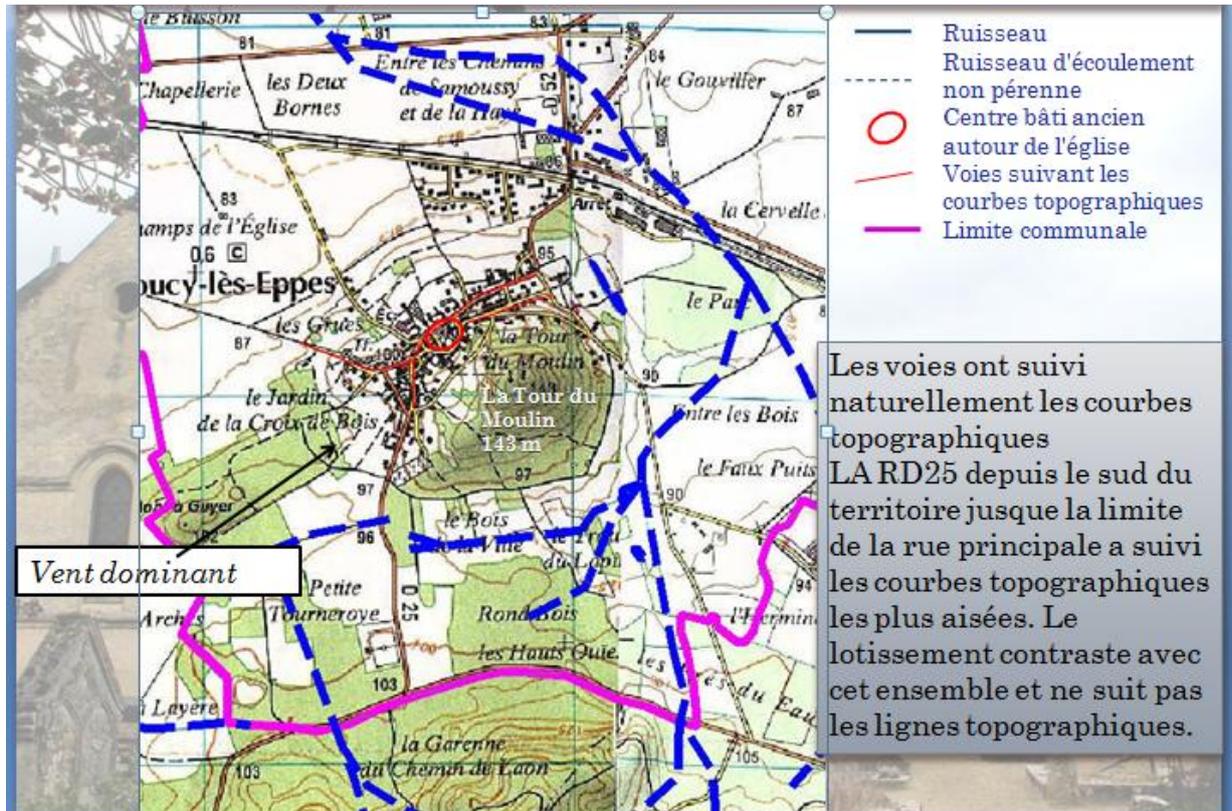
Coucy-les-Eppes appartient à la plaine de Laon, sur un léger interfluve qui délimite deux bassins versants :

- À l'Ouest au-delà du territoire, la dépression périphérique de la côte de l'Île de France recueille les eaux de l'Ardon vers L'aillette
- A l'Est le ruisseau des Barentons draine les eaux de bas de versant vers la Souche puis la Serre.

4.1.2. LA TRAME VIAIRE

Le système viaire de l'ensemble du site urbanisé est constitué de voies départementales, de voies communales, de chemins ruraux, de sentes et de voies en impasse.

TRAME VIAIRE DU VILLAGE ET DU HAMEAU



La structure urbaine semble montrer une structure ancienne en forme arrondie autour du noyau de l'église fortement dense et en front bâti relativement continu.

Puis l'urbanisation s'est étalée le long de la voie de communication sur deux niveaux topographiques au Nord-Ouest de la butte suivant les courbes de niveau (en dehors des ruelles et sentes).

Enfin l'industrialisation, la voie de chemin de fer a entraîné une urbanisation continue et proche de la voie de chemin de fer, puis s'est étalée au-delà de la voie de chemin de fer.

Commune de COUCY-LES-EPPES – Carte état major 1820 - 1860



La carte d'état major révèle la présence d'un château au Moyen Age et de ses deux rues parallèles lui faisant face : structure bâti dense autour de deux voies suivant les courbes de niveau naturellement, et des courbes de rue offrant des perspectives masquées autour de l'église.

LA TRAME PARCELLAIRE

TRAME PARCELLAIRE DU VILLAGE



Le parcellaire témoigne d'un contraste entre :

- **Le bâti ancien très dense, en front à rue, autour de l'église**
- **Un arrêt de l'urbanisation**
- **Puis reprise de l'urbanisation au nord de l'existant : plus lâche, moins dense, sous forme de lotissement**

Une profusion de détail témoignant d'un bâti dense et d'un jeu de courbure de la voie : La voie principale légèrement arrondie contraste avec quelques ruelles ou le front bâti semble masquer la poursuite de la rue et nous regarder.



Les constructions sont en front à rue fortement bâti avec différents types de maisons.

Beaucoup de constructions sont en L ou en U ou avec un bâtiment derrière fermant la cour ou jardin et offrant une protection contre les vents dominants.



Maison et grange, en rez-de-chaussée ou rez-de-chaussée et un étage ou un demi-étage avec lucarne remonte charge.

Importance marquée de la différence : faubourg- lotissement et bâti ancien

Le tissu bâti au delà de la voie de chemin de fer témoigne d'une industrialisation et de tissu urbain lié à cette industrialisation, puis ensuite à la création d'un petit lotissement le long de la voie de Laon avec un tissu peu dense et des maisons en retrait par rapport à la voie et non jointives.

Le lotissement récent relativement lâche, moins dense et avec des constructions, souvent au milieu de la parcelle, contraste fortement avec le centre ancien dense. Ce lotissement est séparé du centre ancien par une « langue végétale » plus ou moins hydromorphe de jardins et boisements, vergers mais reste inséré avant la voie de chemin de fer.

LES TYPES DE BATI

1-Le type linéaire



Il s'agit de formes alignées le long de la voie. Ce type de bâti est présent en alignement le long de la voie, souvent par la façade.

2-Le type planaire



Il s'agit de vastes masses bâties formant des cours ou des jardins intérieurs. Ce type de bâti est présent dans le village. Il s'agit souvent de corps de ferme ou d'anciens corps de ferme réhabilités ou en cours de réhabilitation.

3-Le type ponctuel



Les bâtiments sont isolés les uns des autres. Ce type de bâti est bien représenté dans le village sous forme de bâti isolé ou lotissement.

RELATIONS TOPOLOGIQUES ENTRE LES ELEMENTS BATIS

Position relative des éléments bâtis

On peut distinguer deux groupes :

- Les éléments bâtis accolés : fortement présent dans les rues anciennes en croisement.

Le bâti est implanté majoritairement à l'alignement dans le village par le mur gouttereau ou le pignon.

- Les éléments isolés : il s'agit à la fois de constructions anciennes ou récentes qui optent pour l'éloignement. Elles se positionnent en retrait de la voie et en milieu de parcelle, majoritairement pour les constructions neuves, ou davantage à l'alignement de la voie pour les constructions anciennes et en corps de ferme en modèle planaire, ou cour carrée.

Le type de positionnement au milieu de la parcelle en ponctuel a tendance à être adopté majoritairement dans la commune lors d'implantation de nouvelles constructions.

Position des bâtiments singuliers par rapport à la trame bâtie

- L'église offrant une position particulière le long de voies légèrement courbes.



4.1.3. Conclusion

Chacune des caractéristiques de la forme urbaine révélées par l'analyse morphologique peut être prise comme référence dans la démarche de conception d'un aménagement.

Dès lors que l'on a acquis la connaissance de la forme urbaine et de ses processus de formation, deux attitudes sont possibles :

- On peut opter pour le prolongement d'une logique et s'y inscrire le plus correctement possible en respectant les règles que révèle l'analyse. En quelque sorte, mettre ses pas dans les pas du passé.
- On peut se démarquer de cette logique, voire même s'y opposer et donc inventer d'autres règles ; en un mot vouloir changer la physionomie de la ville.

Que l'on choisisse l'une ou l'autre attitude, il convient de faire ce choix consciemment, avec les risques et les avantages que cela comporte ; un capital de connaissances permet d'éviter certes, les erreurs les plus grossières, mais cette connaissance des espaces et de leurs formes ne peut les éviter toutes. Il sera donc nécessaire de se pencher également sur les potentialités qu'offrent les espaces étudiés existants dans l'urbain propre.

4.2. ANALYSE PITTORESQUE

L'analyse pittoresque est l'étude du "paysage urbain" comme résultat. C'est avant tout une analyse visuelle immédiate des formes urbaines (volumes, plans, lignes, points) et des enveloppes architecturales (structures, textures, couleurs). Elle enregistre d'abord ce qui est vu, perçu, à un moment donné, ou ce qui a été vu, ou encore ce qui devrait être vu. Elle s'interroge également sur la structure urbaine et sa formation ; mais la vision en plan n'est considérée que comme la projection horizontale d'une réalité en trois dimensions, dont la vue pittoresque rend mieux compte.

La méthode consiste donc à inventorier les différents paysages urbains rencontrés et à les classer ; le paysage urbain est appréhendé à partir de l'espace public : la rue, la ruelle, la sente, le place, le carrefour...

Ces espaces publics sont définis par la continuité visuelle des alignements les bordant, matérialisés par des constructions et les enceintes qui délimitent l'espace privé de l'espace public, et/ou par l'élément végétal. Intervient également l'enveloppe architecturale : la volumétrie des bâtiments, la hauteur des constructions définissant le profil de ces espaces ; la texture, la couleur, l'ordonnement des façades constituent l'ossature du paysage urbain.

On distingue trois grands types de paysages urbains :

- Le paysage urbain dit « d'origine villageoise » : le cœur ancien
- Le paysage urbain de type lotissement des « faubourgs »
- Le paysage économique

4.2.1. Le Paysage Urbain « d'Origine Villageoise » : le cœur ancien

Le paysage urbain dit « d'origine villageoise » correspond au cœur ancien du village.

Le paysage urbain d'origine villageoise comprend un élément structurant, l'église. Sa position en fait un point de repère dans l'espace et une caractéristique spécifique du cœur ancien.

Trame structurante



Commune de COUCY-LES-EPPES – Typologie du bâti rez-de-chaussée peu de R+1





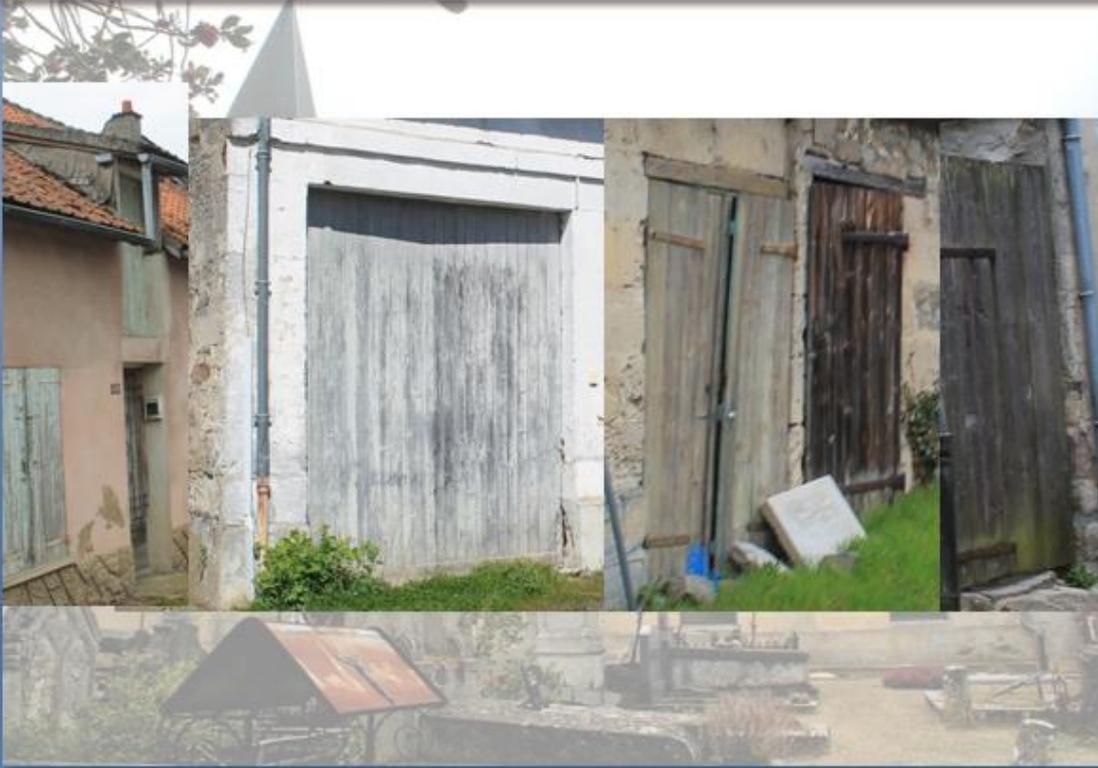
La place du bâti utilitaire en alignement à rue



Commune de COUCY-LES-EPPES – Pignons



Commune de COUCY-LES-EPPES – Porte ancienne en bois, un jeu agréable



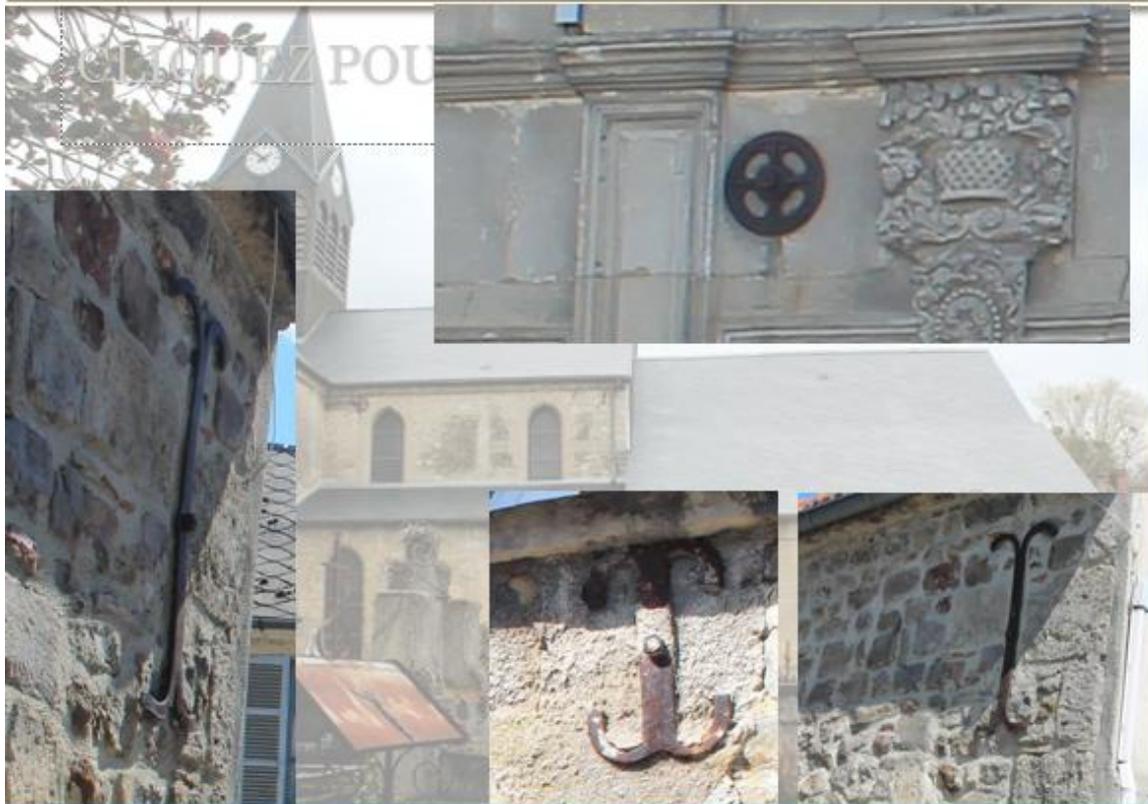
Commune de COUCY-LES-EPPES – Matériaux



Commune de COUCY-LES-EPPES – Lucarnes : maçonnerie et menuiserie



Commune de COUCY-LES-EPPES – Belles hanses



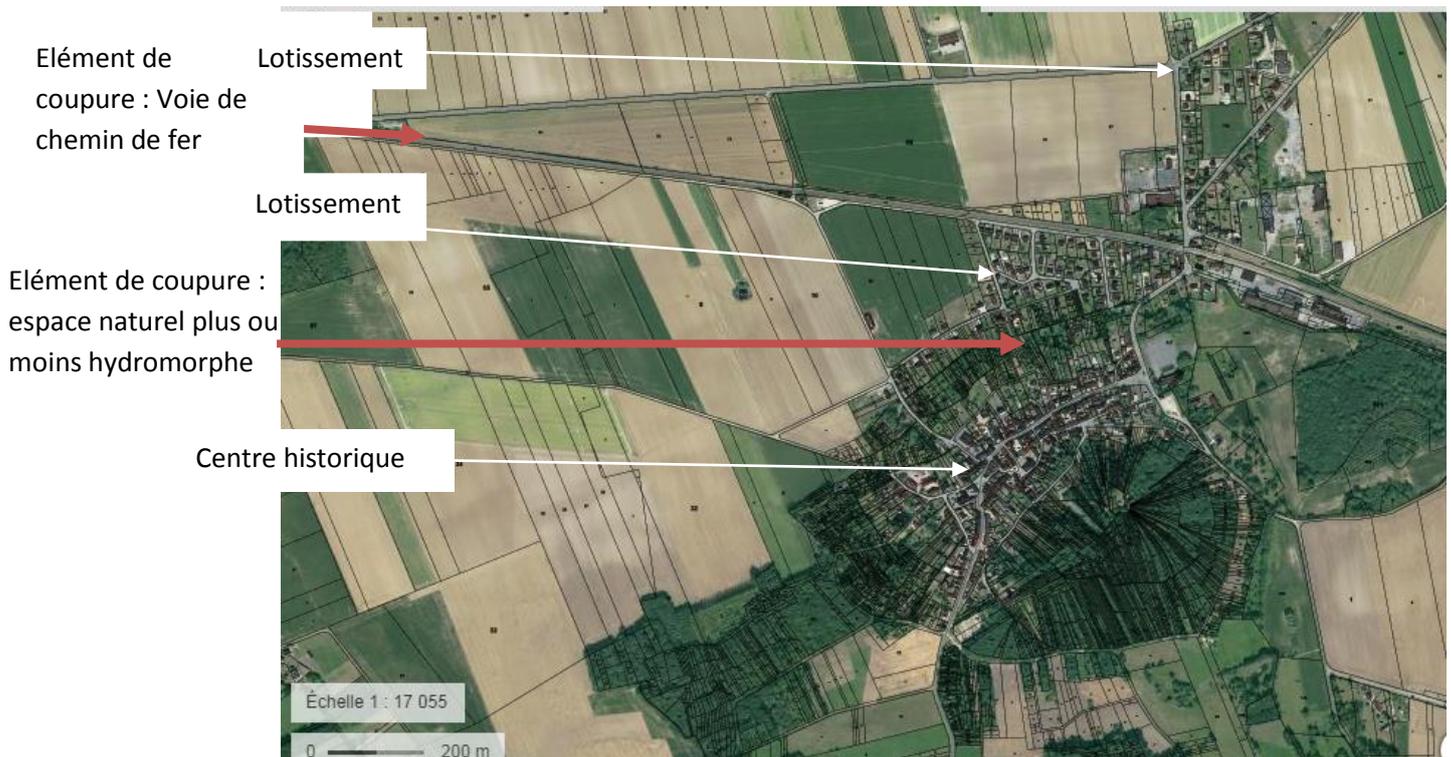
4.2.2. Les Paysages de type « lotissement » : des faubourgs et hameau

Le faubourg à caractère rural et le hameau typiquement rural et moins dense

La transition entre le centre ancien est de plusieurs types :

- Soit marquée par des éléments de coupure

Espace végétal plus ou moins hydromorphe faisant la transition entre lotissement récent et centre ancien



Voie de chemin de fer créant une coupure perçue plus que réelle

- Soit en étalement urbain le long des voies de communication.
- Ou parfois les deux composantes : exemple de la rue de Laon



Les matériaux utilisés sont essentiellement l'enduit blanc pour les façades très sobres souvent sans modénature ou avec une modénature très succincte. Les menuiseries sont généralement en PVC blanc ou en bois peint ou laissées d'aspect naturel. La couverture des toitures opte pour la tuile béton ou mécanique.

Ce mode urbain est souvent générateur d'isolement par rapport au village traditionnel.

Ménager des axes de liaisons structurantes semble souhaitable.

4.2.3. Le Paysage économique

La commune dispose d'un tissu économique et le paysage économique se lit à plusieurs endroits de la commune :

- Insérer au bâti existant souvent ce sont des artisans
- Autour de la voie de chemin de fer et en direction de Laon : ce sont les industriels ou entreprise de travaux et d'engins agricole entre autre
- A proximité du bourg, le long de la RD181 : commerce.



4.2.4 Conclusion

L'analyse pittoresque est particulièrement apte à lire les sites urbains puisque l'essentiel de ce qui est perçu dans le paysage urbain, ce sont des jeux de "plans", un enchaînement de tableaux et l'image que l'on s'en fait, ainsi que la surface de ces "plans", la texture, la couleur des enveloppes architecturales. Le paysage urbain constitue une grille de lecture de l'espace urbain et d'une certaine manière en permet l'évaluation.

L'analyse pittoresque constitue donc un ensemble de références pour les aménagements urbains futurs, et notamment sa pertinence est évidente pour l'aménagement des tissus anciens du village conçus dans cet esprit.

5. CADRE ANTHROPIQUE

5.1. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Sources : CETE rapport de 2001, G2C environnement, B3E 1999, Etude Geotechnique), 1992 ; demande d'autorisation Loi sur l'eau

La commune a réalisé son assainissement collectif entre 2001 et 2004.

La station a été terminée en décembre 2004, le réseau en 2004 également.

La station d'épuration se situe à l'extérieur de la zone urbanisée au Nord de la commune, à proximité de l'A26, au lieu-dit « La Pelle à Four »

Le réseau d'assainissement est de type séparatif et collecte les Eaux Usées de la Commune de Coucy-Les-Eppes.

La station d'épuration est dimensionnée pour 770 équivalents habitants.

Type d'assainissement : filtre plantés de roseaux, procédé Phragmifiltre.

La station d'épuration peut avoir un besoin de surface complémentaire, ou de mise en conformité pouvant entraîner des besoins en foncier disponible, il est donc souhaitable de pouvoir prévoir une superficie suffisante d'extension par des outils adaptés.

ZONE D'EMPLACEMENT DE LA STATION D'EPURATION (SOURCE : RAPPORT VERDI)



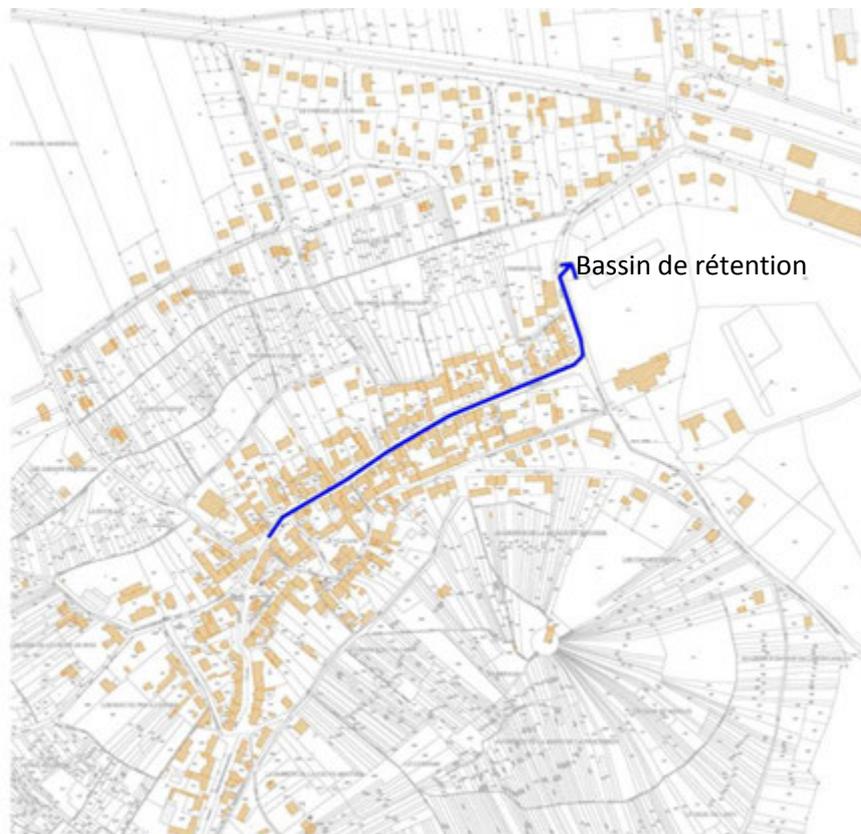
5.2 GESTION DES EAUX PLUVIALES

Sources : Mairie et étude assainissement.

La commune est dotée d'un réseau d'eaux pluviales.

Des réseaux ont été reportés sur le plan par la mairie et des exutoires sont présents sur le territoire communal.

Il n'existe pas de plan de recollement. Les informations disponibles sont celles issues de la mairie.



5.3 ADDUCTION EN EAU POTABLE

Sources : syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Coucy-les-Eppes, rapport G2C environnement, et rapport sur l'assainissement.

La commune de COUCY-LES-EPPEES ne dispose pas de captage sur son territoire communal. Elle est alimentée par le syndicat des eaux de Coucy-les Eppes.

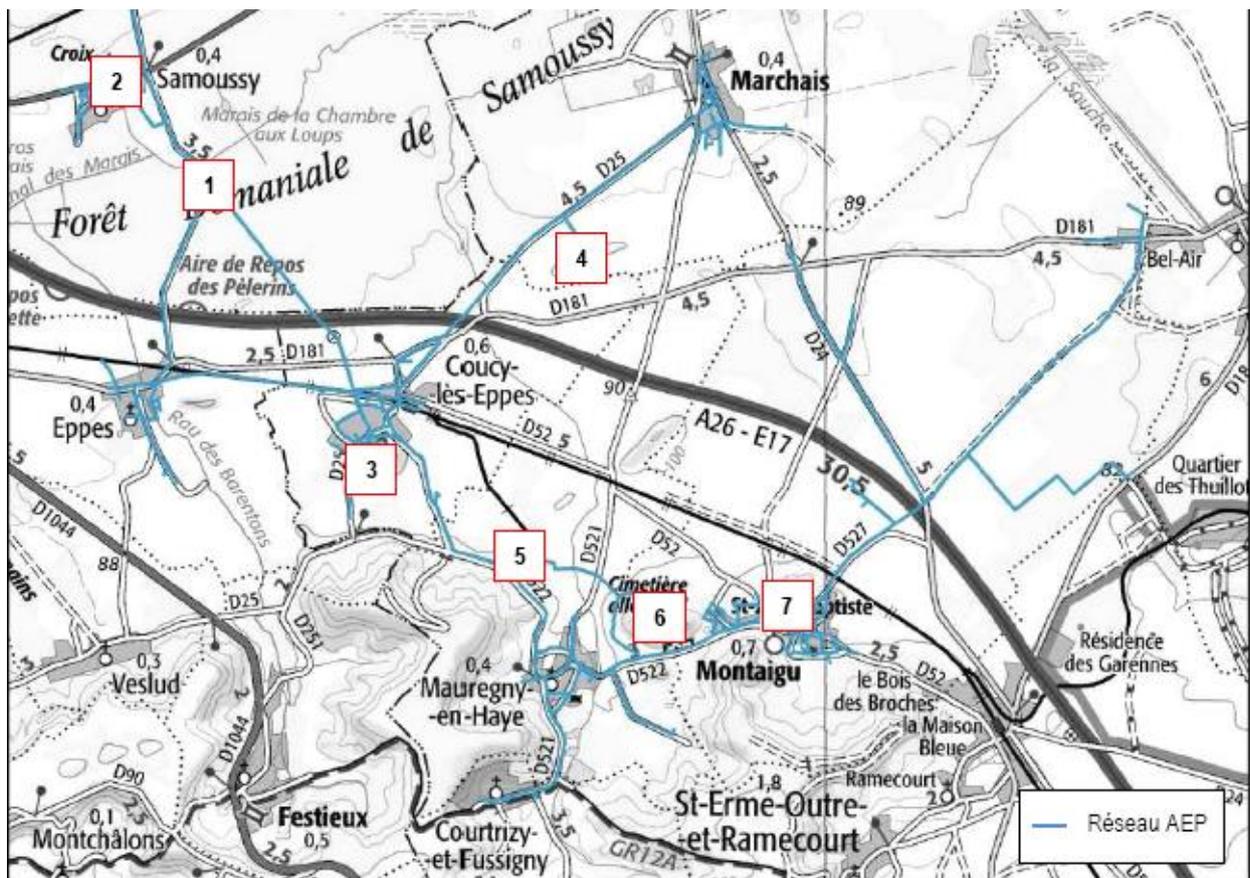
Le syndicat est composé de 7 communes et divers écarts : Coucy-Les-Eppes, Marchais, Eppes, Samoussy, Mauregny-en-Haye, Courtrizy-et-Fussigny, Montaigu.

Au dernier recensement, la population alimentait par le syndicat est d'environ 3000 habitants.

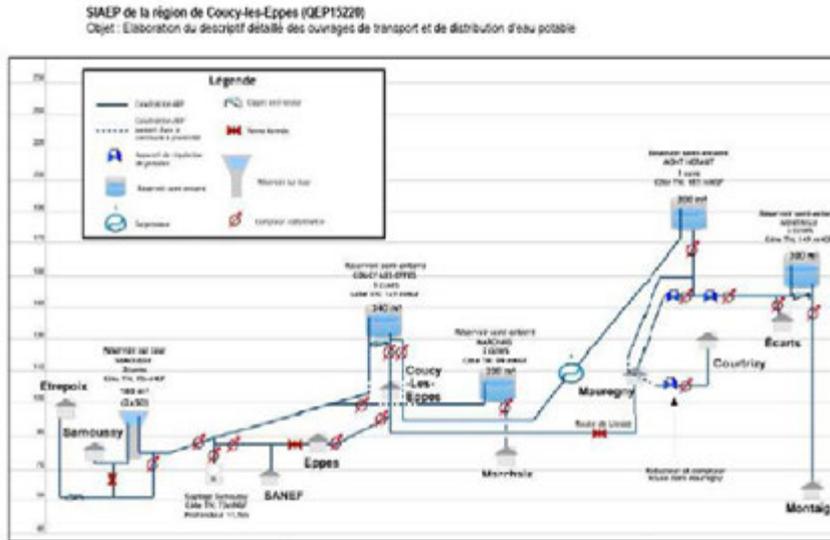
Fonctionnement du système

Le syndicat des eaux de Coucy-les-Eppes est composé des ouvrages suivants :

1. Station de pompage et de traitement, SAMOUSSY
2. Réservoir de Samoussy
3. Réservoir de Coucy-les-eppes
4. Réservoir de Marchais
5. Bâche de reprise de Mauregny
6. Réservoir du Mont Herault, Mauregny
7. Réservoir de Montaigu



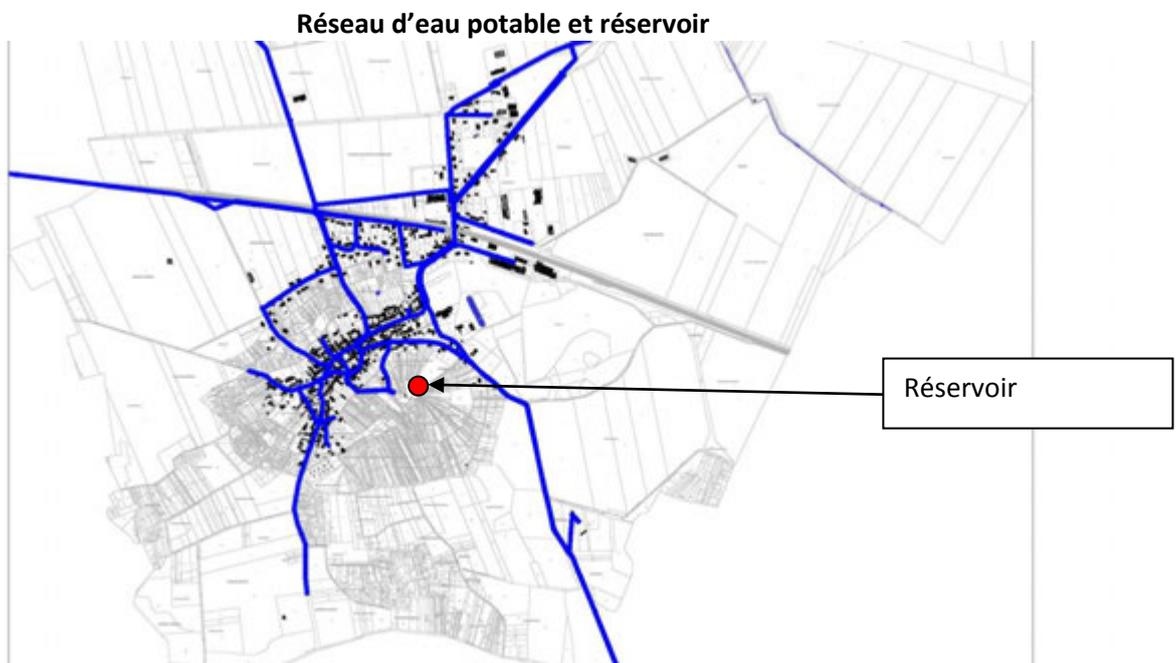
Situation des ouvrages sur le Syndicat des eaux de Coucy-les-Eppes (Source : Géoportail)



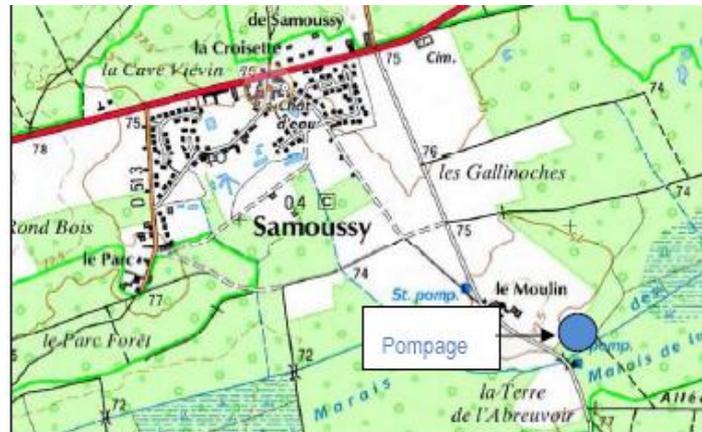
Le captage de Samoussy alimente le réservoir de tête de Coucy lorsque les pompes fonctionnent. Lorsque les pompes sont à l'arrêt, le réservoir de Coucy joue son rôle de distribution via la canalisation de refoulement existe dans le réservoir de Coucy un raccordement avec clapet anti d'alimentation du réservoir. De ce fait, lorsque les pompes sont a l'arrêt, c'est le réservoir de Coucy Samoussy et de Marchais.

La distribution du réservoir de Coucy-les-Eppes alimente Coucy-les-Eppes et Eppes.

Le réservoir se localise sur la butte avec un accès difficile qui doit pouvoir être aménagé et élargi pour les besoins d'intérêt public.



La ressource :



Situation du site de pompage (source :Géoportail)

La ressource du syndicat des eaux de Coucy-les-Eppes est située dans la commune de Samoussy et est référencée sur le site du BRGM comme un puits.

L'ouvrage est situé à une altitude de 73 mNGF et il atteint une profondeur d'environ 11,50 m. Ce puits a été créé en 1972. A l'époque, le niveau d'eau mesuré par rapport au sol était de 1,70 m. Aujourd'hui, l'eau est également visible non loin de la surface.

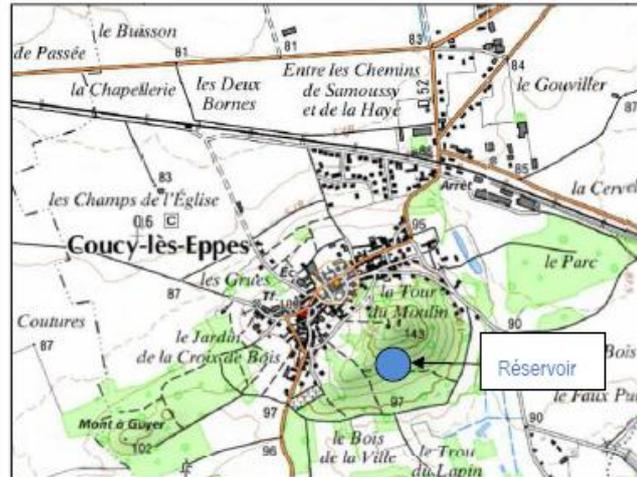
Protection de la ressource :

Le Syndicat des Eaux de Coucy-Les-Eppes possède un indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de 80% (P108.3) selon l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement. Cette valeur informe que le service dispose d'un arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). L'indice de 80 % est atteint lorsque l'application de toutes les prescriptions figurant dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique a été constatée sur site et formalisée sous la forme d'un rapport d'inspection de l'ARS.

A noter que la Déclaration d'Utilité Publique du captage de Samoussy n'a pas été transmise dans le cadre de l'étude.

Le périmètre de protection immédiate est limitrophe d'une parcelle agricole et d'une forêt. Une habitation est située à 300 m du captage. Lors de la visite du 16 mars 2016, il est constaté que le périmètre de protection immédiate n'est pas fermé par une clôture supérieure à 2 m de hauteur. La clôture présente est partiellement écrasée par endroit.

Réservoir de Coucy-les-Eppes



Situation du réservoir sur la commune de Coucy-les-Eppes (Source : Géoportail)

Le réservoir de Coucy-les-Eppes est de type semi-enterré et se situe à 129 mètres d'altitude. L'ouvrage est composée de 3 cuves interconnectées entre-elles. Le volume total de ce réservoir est de 340 m³.

Le réservoir est alimenté depuis la station de pompage en refoulement. Les canalisations de distribution entre les cuves permettent l'équilibre du niveau d'eau dans l'ensemble du réservoir.

Il existe deux canalisations de distribution : l'une permet l'alimentation en eau de la commune de Coucy-les-Eppes, d'Eppes et aussi en partie de Mauregny-en-Haye. L'autre alimente la bêche de reprise située à Mauregny-en-Haye. Deux compteurs sont en place dans le regard à l'extérieur.

Données de production

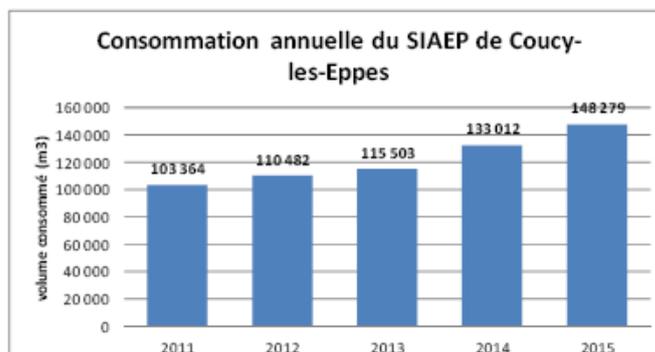
	2011	2012	2013	2014	2015
Volume produit (m ³)	187 633	189 882	129 449	174 620	185 730
Volume acheté (m ³)	0	0	0	0	0
Volume vendus en gros (m ³)	825	642	1 704	2 464	1 735
Volume mis en distribution (m³)	186 808	189 240	127 745	172 156	183 995

Analyse des volumes produits sur le SIAEP de Coucy-les-Eppes (Source : SIAEP de Coucy-les-Eppes)

Entre 2014 et 2015, les volumes produits ont augmenté de 6% pour atteindre **185 730 m³**. La production journalière de la station de pompage pour l'année 2015 est d'environ **509 m³**.

Durant les 5 dernières années, le syndicat n'a pas importé d'eau venant d'autres syndicats mais chaque année un volume d'eau est vendu en gros à SANEF, TRAPIL ou HIVET BALAYAGE. Pour l'année 2015, le volume vendu en gros représente 1 735 m³. Ainsi, le volume journalier moyen mis en distribution sur le SIAEP de Coucy-les-Eppes en 2015 est de **504 m³**.

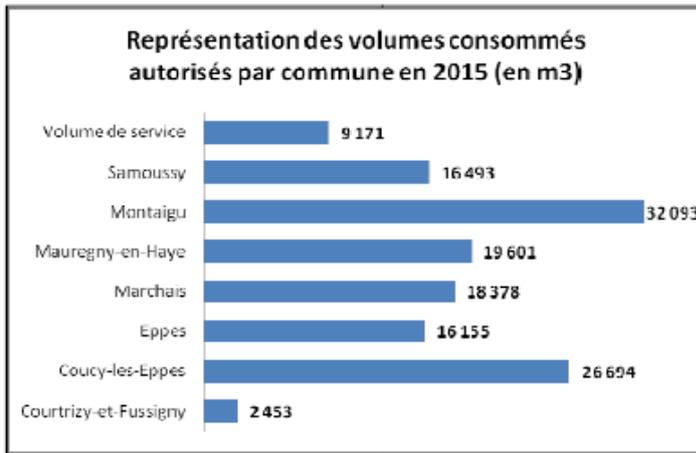
Données de consommation



La consommation en eau potable a augmenté d'environ 30% entre 2011 et 2015.

Une augmentation d'environ 10% est observable entre 2014 et 2015 pour atteindre une consommation de **148 279 m³** pour l'ensemble du syndicat.

La consommation moyenne journalière était de **406 m³** en 2015.



Analyse des volumes consommés sur le SIAEP de Coucy-les-Eppes
(Source : SIAEP de Coucy-les-Eppes)

La répartition des volumes consommés permet de montrer que les communes de Montaigu et Coucy-les-Eppes représentent respectivement 20% et 17% de la consommation totale du syndicat.

Puis les communes de Marchais et Maurégny-en-Haye consomment chacune 12% du volume total. Les communes d'Eppes et Samoussy représentent 10% du volume total.

Enfin, la commune de Courtrizy-et-Fussigny utilise 2% du volume.

A noter que la somme des volumes consommés détaillés par communes (141 038 m³) est différente du total déclaré (139 108 m³).

Le rendement du réseau était de 80 pour cent en 2016.

Analyse de la qualité de l'eau :

D'après les résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine issus des prélèvements du 19/04/2016 à EPPES (*disponible sur sante.gouv*), il est possible d'analyser les paramètres physico-chimiques, le chlore et la qualité microbienne.

LES PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES

	Valeur	Référence de qualité (Code de la Santé Publique)
Conductivité à 25°C	630 µS/cm	≥ 200 et ≤ 1100 µS/cm
Température de l'eau	11 °C	≤ 25 °C
pH	7,3 unités pH	≥ 6,5 et ≤ 9 unité pH
Turbidité néphélobimétrique NTU	<0,30 NTU	≤ 2 NTU

Le code P102.1 relatif au taux de conformité des prélèvements est de 100% pour l'année 2014. Cette valeur montre que l'ensemble des prélèvements effectués sont conformes au regard de la qualité physico-chimique de la ressource de Samoussy. (*Données disponibles sur <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/124480> le 30/06/2016*)

LE CHLORE

Le chlore est un produit utilisé pour la désinfection de l'eau potable, où il est employé essentiellement sous forme de chlore gazeux ou d'hypochlorite de sodium (eau de Javel). Doté d'un pouvoir oxydant très important, il est de plus rémanent.

Le chlore total est la somme du chlore libre et du combiné. Il correspond à la quantité de chlore injecté dans le réseau par le système de chloration.

Le chlore combiné correspond aux sous-produits de désinfection chlorés, lié à l'action des molécules de chlore sur les pathogènes.

Le chlore libre correspond aux formes de chlore ayant un pouvoir désinfectant, pouvant se combiner avec des pathogènes.

Le plan Vigipirate impose aujourd'hui de maintenir une concentration minimale en **chlore libre de 0,3 mg/l en sortie des réservoirs** et viser une concentration de **0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution**.

➔ Les résultats issus de l'analyse du 19/04/2016 montrent des valeurs de **0,55 mg/LCL₂ pour le chlore total** et **0,52 mg/LCL₂ pour le chlore libre**. (*données disponibles sur sante.gouv le 30/06/2016*)

LA QUALITE MICROBIENNE

Les *E. coli* sont des bactéries qui font partie du groupe des coliformes. Tout comme les Entérocoques, on les trouve majoritairement dans les matières fécales des humains et des animaux. Leur présence dans l'eau indique non seulement une contamination récente par des matières fécales, mais aussi la présence possible de bactéries, virus et protozoaires potentiellement pathogènes.

Limite qualité des eaux destinées à la consommation humaine : **0 u / 100 ml**

Les bactéries revivifiables sont des bactéries aérobies, c'est-à-dire qu'elles ont besoin d'oxygène pour se développer, telles que les moisissures et les levures. La recherche des micro-organismes aérobies non pathogènes dits «revivifiables» permet de dénombrer les bactéries se développant dans des conditions habituelles de culture et représentant la teneur moyenne en bactéries d'une ressource naturelle.

On les dénombre à deux températures

- 22°C : ce sont les bactéries autochtones qui sont adaptées à la température de l'eau.

- 37°C : ce sont les bactéries potentiellement pathogènes car elles se développent à la température du corps humain.

Ces germes n'ont pas d'effets directs sur la santé mais sont des indicateurs qui révèlent la présence possible d'une contamination bactériologique.

Référence de qualité des eaux destinées à la consommation humaine : **variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle**

Les analyses du prélèvement montrent une absence globale d'éléments pathogènes (Entérocoques, bactéries coliformes). Néanmoins, une faible présence de bactéries aérophiles revivifiables à 22°C et 37°C est détectée (<1 n/ml). (Données disponible sur sante.gouv.fr le 30/06/2016)

	Valeur mesurée	Limite de qualité (Code de la Santé Publique)	Référence de qualité (Code de la Santé Publique)
Bact. Aér. Revivifiable à 22°C 72h	< 1 n/ml		
Bact. Aér. Revivifiable à 37°C 24h	< 1 n/ml		
Bactéries coliformes / 100ml-MS	0 n / 100ml		≤ 0 n /100ml
Entérocoques / 100ml-MS	0 n / 100ml	≤ 0 n / 100ml	
Escherichia coli / 100ml-MF	0 n / 100ml	≤ 0 n / 100ml	

L'indice P101.1 relatif au taux de conformité des prélèvements est de 100% pour l'année 2014. Cette valeur montre que l'ensemble des prélèvements effectués sont conformes au regard de la qualité microbienne de la ressource de Samoussy. (Données disponibles sur <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/124480> le 30/06/2016)

5.4 DEFENSE INCENDIE

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par plusieurs points d'eau et aire d'aspiration.

A l'occasion du PLU, les bassins de rétention et eaux pluviales ont été recensés et analysés.

Il en ressort ce qui suit :

Dans l'ensemble du village la couverture incendie est indiquée suffisante.

Quelques petites rues plus isolées ont une défense contre l'incendie moins forte mais elles correspondent à des espaces moins denses et faiblement bâtis, en dehors des entreprises devant disposer d'une défense contre l'incendie suffisante au regard de leur activité (le silo doit disposer d'une défense incendie suffisante compte tenu de l'activité – information SDIS – information mairie un bassin semble existant d'une capacité de 250 m3.).

Le chemin vert : le poteau est relativement récent et proche de 60 m3/ h.

5.5 RESEAU ELECTRIQUE

Le réseau électrique de la commune a été indiqué suffisant par le gestionnaire pour permettre l'urbanisation future. Aucun commentaire n'a été transmis, ni note de présentation du réseau.

Le fonctionnement du réseau est indiqué correct (source : mairie), il n'y a pas de plaintes auprès de la mairie (micro coupures, etc...). L'enfouissement du réseau est réalisé sur une partie du village (notamment dans le centre)

Eclairage public :

Ouvrages implantés sur la commune :

RTE (Réseaux de Transport d'Electricité) ne possède pas d'ouvrage ni de projet sur le territoire de Coucy-les-Eppes.

La commune de COUCY-LES-EPPES n'est concernée par aucun ouvrage du réseau de transport d'électricité existant ou prévu à court terme.

5.6 RESEAU NUMERIQUE ET TELECOMMUNICATION

LE RESEAU DE TELECOMMUNICATION

La commune de Coucy-les-Eppes recèle ce type d'ouvrage (câbles ou conduites souterraines).

La présence de ces ouvrages nécessite une servitude non aedificandi de 3 mètres à raison de 1,5 mètres de part et d'autre de l'axe de l'ouvrage lorsqu'ils sont posés en terrain privé. Toute précision sur leur implantation peut être fournie par

« France Telecom – URR de Picardie – gestion patrimoine ».

SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) un article L 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé. »

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces

réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Aisne, le Conseil Départemental de l'Aisne est en charge de l'élaboration de ce SDTAN. Ce SDTAN a été approuvé en Assemblée départementale le 5 décembre 2011. Il a fait l'objet d'une actualisation en février 2016.

EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

Présentation du RAISO (réseau Aisne Optique)

Le nom RAISO (réseau Aisne Optique), a été adopté par l'USEDA pour dénommer le réseau d'initiative publique départemental.

La Champagne Picarde a signé avec l'USEDA une convention pour la réalisation et le financement des travaux. Elle s'est engagée financièrement à hauteur de 4 385 000 €.

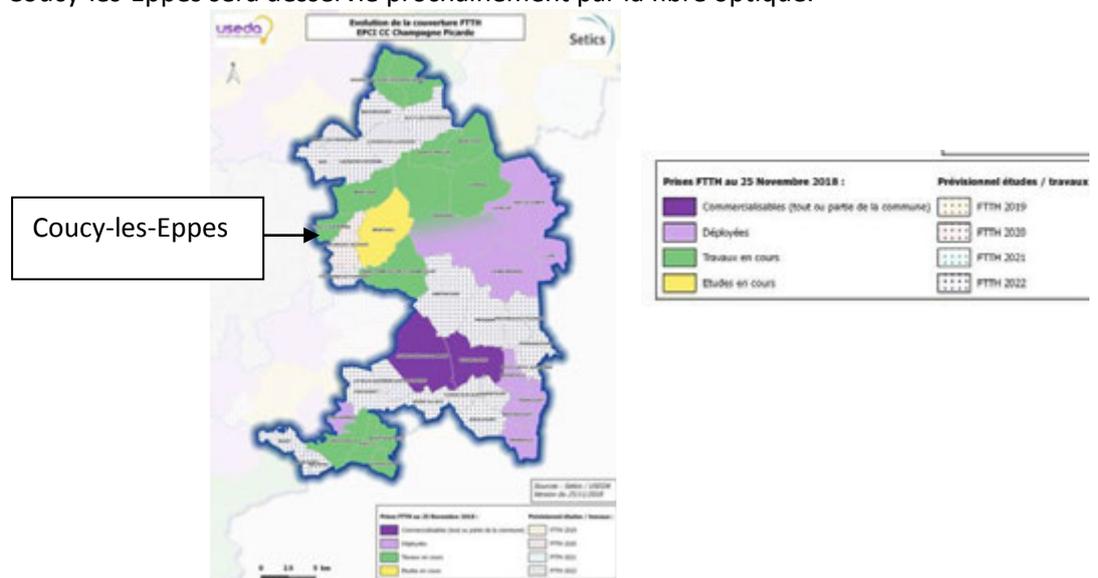
Cette dépense sera prise en charge intégralement par les finances intercommunales sur une durée de 20 ans.

Dans le cadre du déploiement prévu sur la Champagne Picarde au titre de cette convention initiale, les communes bénéficieront :

- Soit de la fibre optique jusqu'à l'habitation : la fibre desservira alors chaque maison par un réseau entièrement fibré construit par l'USEDA .
- Soit d'une « montée en débit » : la fibre arrivera à l'entrée du village. Le réseau terminal en cuivre jusqu'aux habitations sera provisoirement maintenu, en attendant la création du réseau fibre optique terminal dans une seconde phase. La fibre optique est commercialisée depuis août 2018 dans Guignicourt (centre) et Juvincourt.

Des travaux fibre optique sont actuellement en cours dans les communes.

La Commune de Coucy-les-Eppes sera desservie prochainement par la fibre optique.



MUTUALISATION DES TRAVAUX

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), qui prévoient l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déplacements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

La commune sera très prochainement destinataire du haut débit (travaux en cours).

5.7 GESTION DES DECHETS

La Champagne Picarde a choisi de confier l'exercice du service déchets à un syndicat regroupant 5 communautés de communes.

Une collecte en porte à porte des déchets est assurée 1 fois / semaine pour nos communes.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

Pontavert



Route de la Ville-aux-Bois-lès-Pontavert

Mardi : 14h à 18h

Jeudi : 14h à 18h

Samedi : 9h - 13h /14h - 18h

Liesse-Notre-Dame



Route de Chivres-en-Laonnois

Mardi : 9h - 12h/13h - 18h

Mercredi : 14h - 17h

Jeudi : 9h - 12h/13h - 18h

Samedi : 9h - 12h/13h - 18h

Guignicourt



Route de Juvincourt

Mardi : 9h - 13h/14h - 18h
Mercredi : 9h - 13h/14h - 18h
Vendredi : 9h - 13h/14h - 18h
Samedi : 9h - 13h/14h - 18h
Dimanche : 9h - 12h

Sissonne



Route de Boncourt

Lundi : 9h - 12h/13h - 18h
Mercredi : 9h - 12h/13h - 18h
Vendredi : 9h - 12h/13h - 18h
Samedi : 9h - 12h/13h - 18h
Dimanche : 9h - 12h

L'accès à toutes les autres déchetteries du SIRTOM est autorisé aux habitants de la Champagne Picarde (Festieux, Bourg-et-Comin, Leuilly et Aulnois-sous-Laon).

COLLECTES - JOURS ET HORAIRES DE PASSAGE

Coucy-lès-Eppes

Emballage et Papier : Le Jeudi à partir de 13H Semaine de ramassage IMPAIRE
Ordures ménagères : Le Jeudi à partir de 6H Toutes les semaines

5.8 CARRIERES / CAVITES SOUTERRAINES

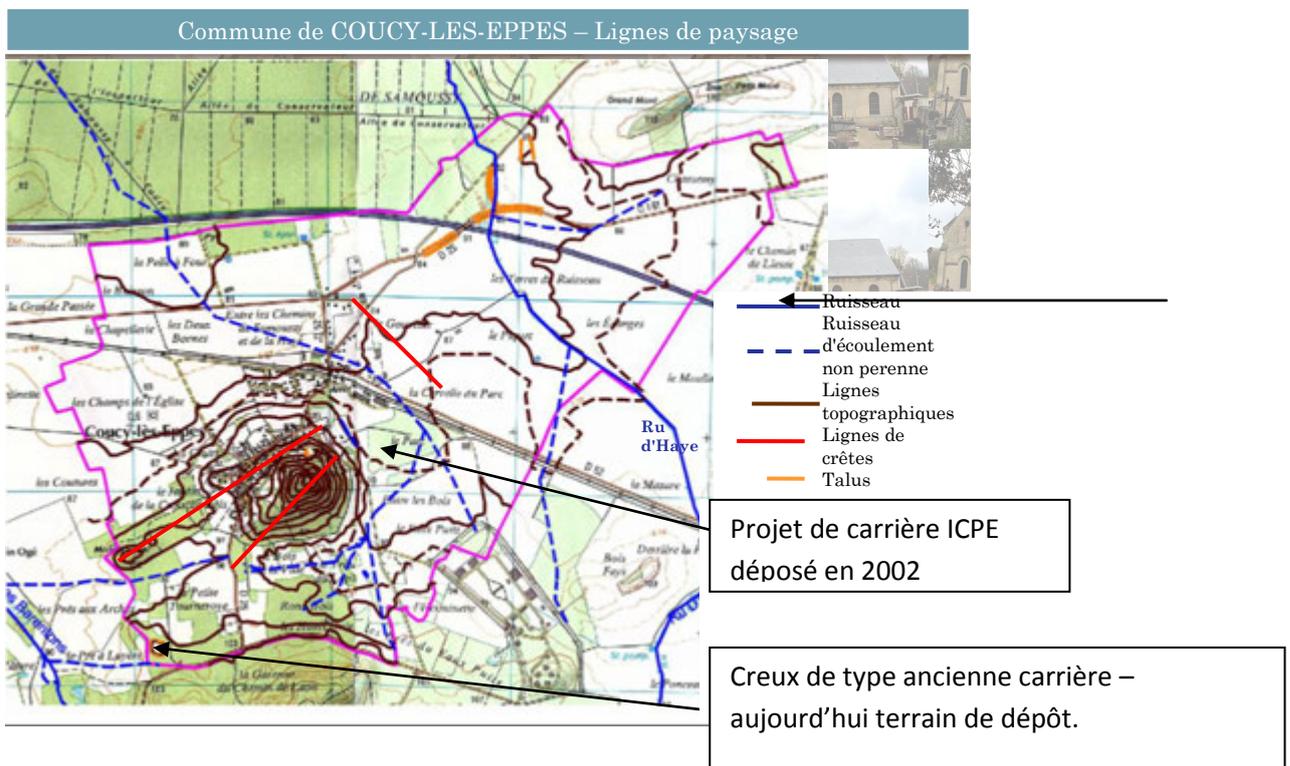
« Les communes ou groupements compétents en matière de documents d'urbanisme élaborent, en tant que de besoin, des cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol » (loi n°2003-699 du 30 juillet 2003). »

Les ministères de l'environnement et de l'industrie ont sollicité le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) – service national pour collecter les informations disponibles sur les cavités souterraines abandonnées et sur les conséquences de leur dégradation. Des questionnaires ont été adressés à l'ensemble des communes et ont permis l'établissement d'une liste qui recense les cavités souterraines connues.

Cette liste n'indique la présence d'aucune cavité sur le territoire de la commune de COUCY-LES-EPPES, il est toutefois possible que des cavités existantes ne soient pas recensées. En outre, toute personne qui a connaissance de l'existence de cavités souterraines ou d'une marnière susceptible de provoquer des effondrements doit en informer le maire qui communiquera au représentant de l'Etat dans le département et au Président du Conseil départemental.

Le site géorisque du BRGM ne recense aucune cavité souterraine sur la commune.

D'après les sources locales ainsi que les carte IGN et BRGM, des anciennes carrières sont présentes sur le territoire communal :



Il s'agit aujourd'hui d'un terrain de dépôt existant à prendre en compte.

Un projet de carrière a été réalisé sur le lieu du parc : le projet concernait la création d'un étang sur une propriété privée au lieu-dit du Parc.

La demande concernait une réponse à une demande locale en argile.

6. CLIMAT, ENERGIE ET QUALITE DE L'AIR

6.1 LES SCHEMAS ET PLANS TERRITORIAUX

LE PLAN RÉGIONAL POUR LA QUALITÉ DE L'AIR EN PICARDIE

Un P.R.Q.A consiste à fixer des orientations pour prévenir et réduire la pollution atmosphérique afin d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire. Il est révisé tout les 5 ans et soumis à la consultation publique. En Région Picardie, ce plan s'articule autour de 5 grands axes :

- Développer et améliorer la surveillance de la qualité de l'air
- Préserver la qualité de l'air
- Améliorer les connaissances sur les émissions et leurs impacts
- Informer
- Faire un suivi des orientations du PRQA

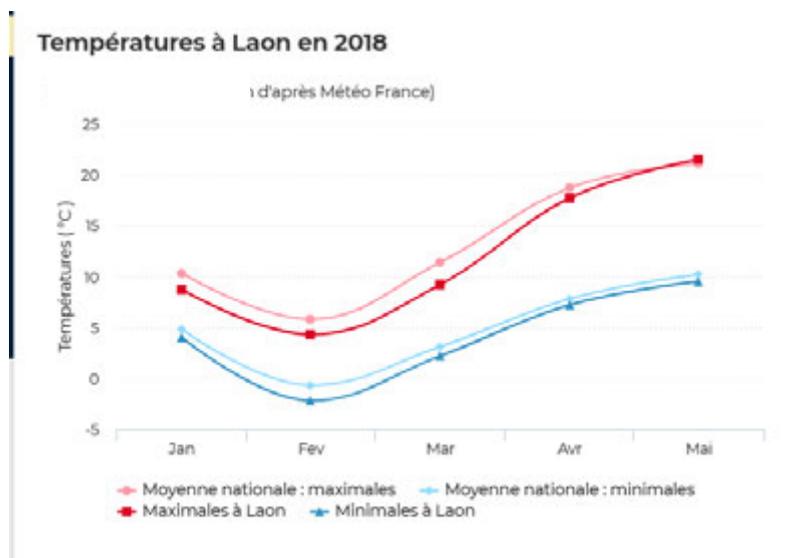
6.2 CLIMAT

CLIMAT DE L' AISNE

Le climat axonais réunit les caractéristiques des climats océanique et continental.

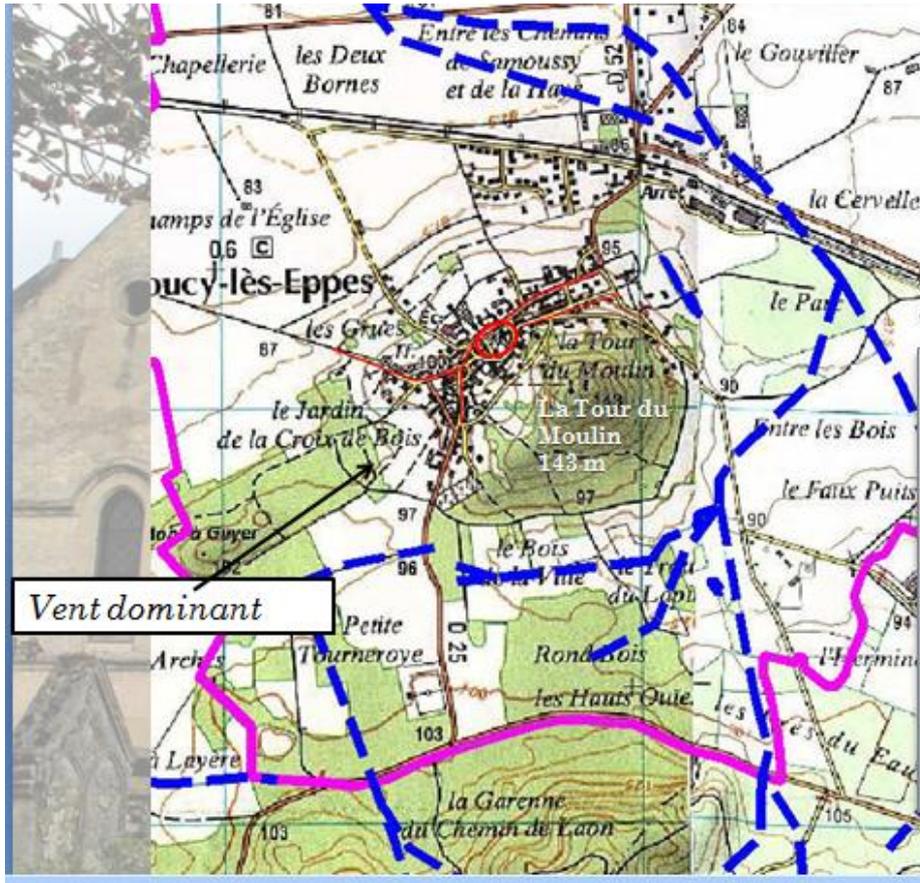
Les températures y sont le plus souvent modérées, et l'amplitude thermique peu élevée (de l'ordre de 5°C l'hiver, 20°C l'été) ; les précipitations sont fréquentes (123 jours par an en moyenne) mais la pluviométrie moyenne (700 millimètres sur l'ensemble du département, à l'exception de la Thiérache où elle atteint 1000 millimètres par an). L'influence continentale se manifeste par des épisodes caniculaires l'été et des hivers parfois rigoureux.

Le climat à Laon



Climat à Laon par saison en 2018

	Hiver	Printemps	Eté	Automne
Soleil				
Heures d'ensoleillement	241 h	463 h	nc	nc
Moyenne nationale	272 h	401 h	nc	nc
Equivalent jours de soleil	10 j	19 j	nc	nc
Moyenne nationale	11 j	17 j	nc	nc
Pluie				
Hauteur de pluie	185 mm	95 mm	nc	nc
Moyenne nationale	281 mm	152 mm	nc	nc
Vent				
Vitesse de vent maximale	76 km/h	76 km/h	nc	nc
Moyenne nationale	176 km/h	158 km/h	nc	nc



La commune s'est, historiquement, implantée au Nord-Ouest de la butte, sur un versant moins pentu de la butte, légèrement au-dessus de la plaine.

Son climat est influencé par la protection de la butte et des espaces naturels boisés de la butte et des coteaux du Laonnois.

Ces talus marqués par la végétation sont protecteurs et assurent, dans le village, une sorte de micro-climat. Les extensions de l'urbanisation au nord sont moins préservées des vents.

La conservation des trames vertes communales est un enjeu bioclimatique.

6.3 ENERGIE ET QUALITE DE L'AIR

CONSOMMATION D'ENERGIE

Des efforts en matière de maîtrise de consommation énergétique ont été réalisés à COUCY-LES-EPPEL. L'extension de la mairie, servant d'accueil et mairie est relativement récente et accessible. De plus, des travaux sur l'éclairage public sont prévus afin de limiter la consommation d'électricité.

EMISSIONS GES

En Picardie, les émissions de gaz à effet de serre, tous secteurs confondus, s'élèvent à 20,2 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2005, soit 10,7 tonnes par habitant, contre 8,9 au niveau national. Rapportées au nombre d'habitants, les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures d'un tiers aux émissions françaises. L'agriculture est le principal secteur émetteur devant les transports, l'industrie et l'habitat. Parmi les grandes sources d'émissions, on distingue les émissions de gaz à effet de serre liées à la combustion de l'énergie (essentiellement du CO₂) et les autres types émissions : émissions des procédés industriels (SF₆, N₂O), émissions de l'agriculture (N₂O, CH₄), émissions du secteur des déchets... Les émissions non énergétiques représentent 38 % des émissions, soit une part plus élevée que la moyenne nationale qui s'élève à 33 %.

Si on ne considère que les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie, celles-ci ont atteint 12,5 millions de tonnes de CO₂ en région Picardie. L'émission moyenne par habitant et par an s'élève à 6,6 tonnes de CO₂, soit 21 % de plus que la moyenne française.

Emission de CO₂ par secteur en 2003 (Source : ADEME, Conseil régional) :

Le secteur des transports est responsable à hauteur de 34 % des rejets dans l'atmosphère de CO₂ liés à la combustion d'énergie. Il émet ainsi proportionnellement plus qu'il ne consomme (le secteur des transports représente 26 % du bilan énergétique régional) du fait de l'utilisation massive de produits pétroliers dont le contenu en CO₂ est important. Pour répondre à l'objectif de facteur 431, la région doit réduire chaque année ses émissions de 347 000 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de la consommation de 32 700 Picards. Localement, les communes fortement consommatrices se trouvent être également les communes les plus émettrices, particulièrement celles dont le territoire est traversé par une grande infrastructure de transport ainsi que celles se trouvant dans les pôles urbains. Le poids du secteur des transports est important dans tous les pays considérés, et plus particulièrement le Sud de l'Oise, le Grand Amiénois, le Grand Laonnois.

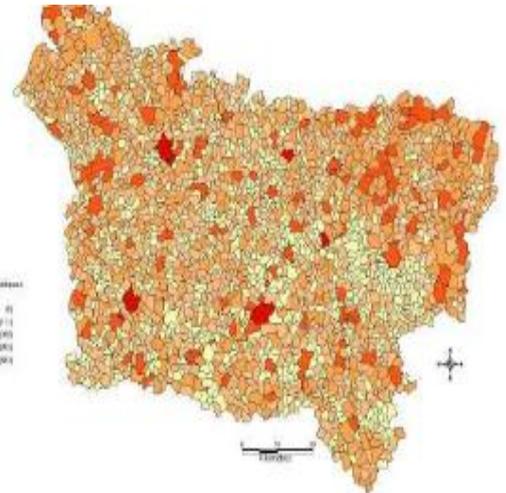
Emissions totales de gaz à effet de serre en 2005 - PICARDIE

Emissions totales : 20,2 millions de T éq CO₂

Emissions par habitant en Picardie : 10,6 T éq CO₂

Poids des émissions non énergétiques dans le bilan de la Picardie : 38,4 %

Puits de carbone : -2 404 336 T éq CO₂



Emissions du territoire : 20 217 900 T éq CO₂

Emissions de GES d'origine énergétique : 61,6 % des émissions totales

- Emissions d'origine énergétique du territoire : 12 454 600 T éq CO₂
- Les transports, principal secteur émetteur : 34,2%

	Tep	%	TéqCO ₂	%
Résidentiel	1 575 000	29,0%	3 201 300	25,7%
Tertiaire	620 800	11,4%	1 294 000	10,4%
Industrie	1 678 400	30,9%	3 259 100	26,2%
Transports	1 388 600	25,6%	4 260 600	34,2%
Agriculture	163 100	3,0%	439 600	3,5%
Total	5 425 000	100%	12 454 600	100%

Emissions de GES non énergétiques : 38,4 % des émissions totales

- Emissions totales non énergétiques du territoire : 7 763 300 T éq CO₂
- L'agriculture représente 74% des émissions

	Téq CO ₂	%
Fertilisants	4 533 800	58,4%
Elevage	1 219 600	15,7 %
Déchets solides	599 600	7,7%
Autres déchets	346 100	4,5%
Industries	999 400	12,9%
Gaz fluorés (hors Ind)	64 900	0,8%
Total	7 763 300	100%

La RD25 figure dans le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation.

Concernant l'état des routes principal est satisfaisante (source mairie).

La commune a aménagé un ralentisseur à proximité de la mairie (sécurité et réduction de la vitesse dans le centre).

Compte tenu des largeurs des trottoirs de la rue principale, les poussettes sont obligées de se déportées sur la route à certains endroits, ce qui créé des soucis de sécurité.

Une deuxième voie de transit interne, parallèle à la rue principale depuis l'école, assurerait une meilleure sécurité des piétons.

Sur la question de la traversée, la sécurité à l'intérieur des panneaux d'agglomération est de responsabilité communale, le Règlement de la Voirie Départementale est le document de références pour tous travaux ou interventions sur le domaine départemental de voirie.

ACCIDENTOLOGIE

Selon les renseignements émanant du fichier accident du Conseil Départemental, il n'a pas été recensé d'accidents corporels sur la route départementale n°181 sur la section considérée entre 2002 et 2009. Aucun autre renseignement n'est connu par la mairie.

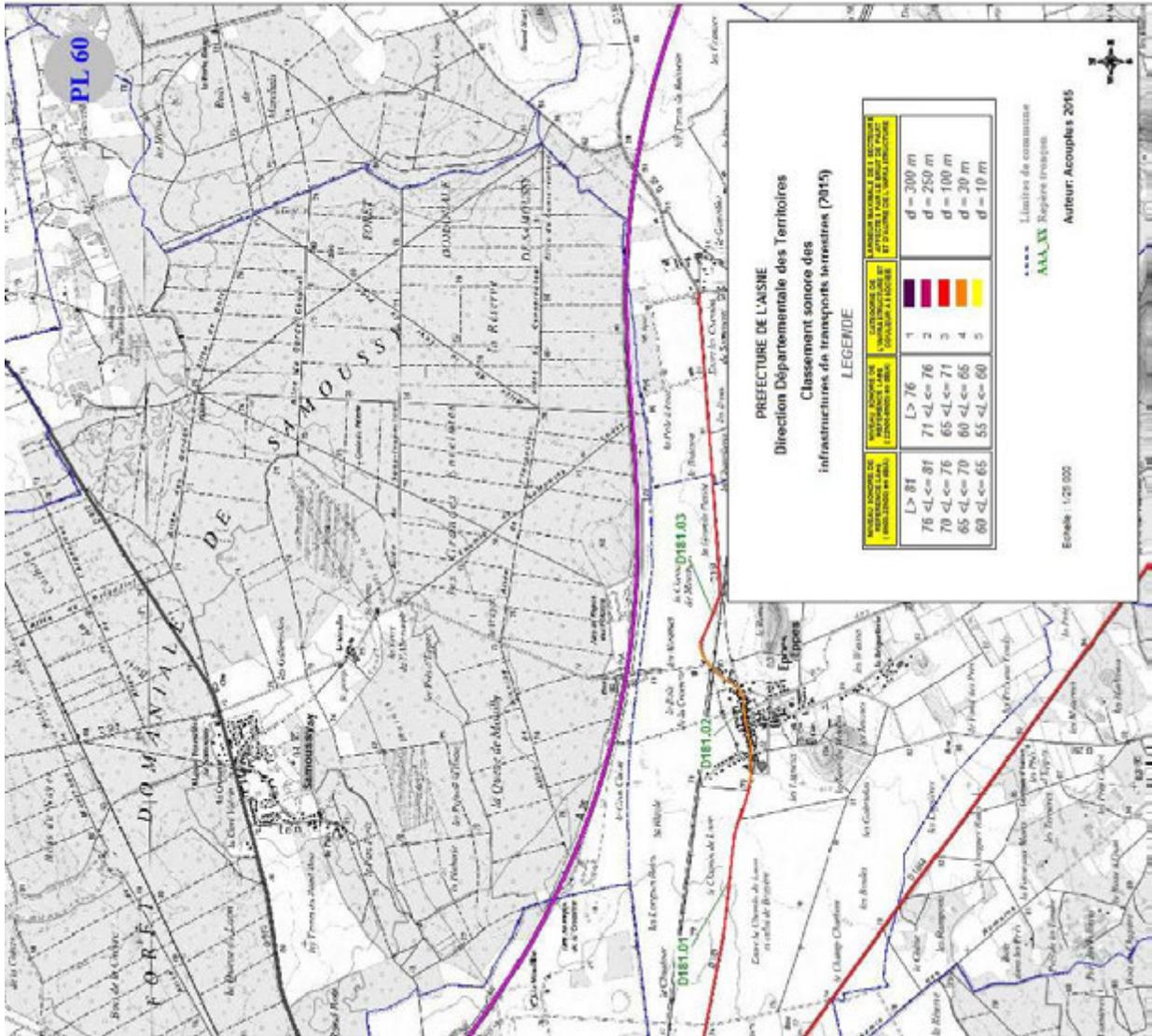
7.2. NUISANCES

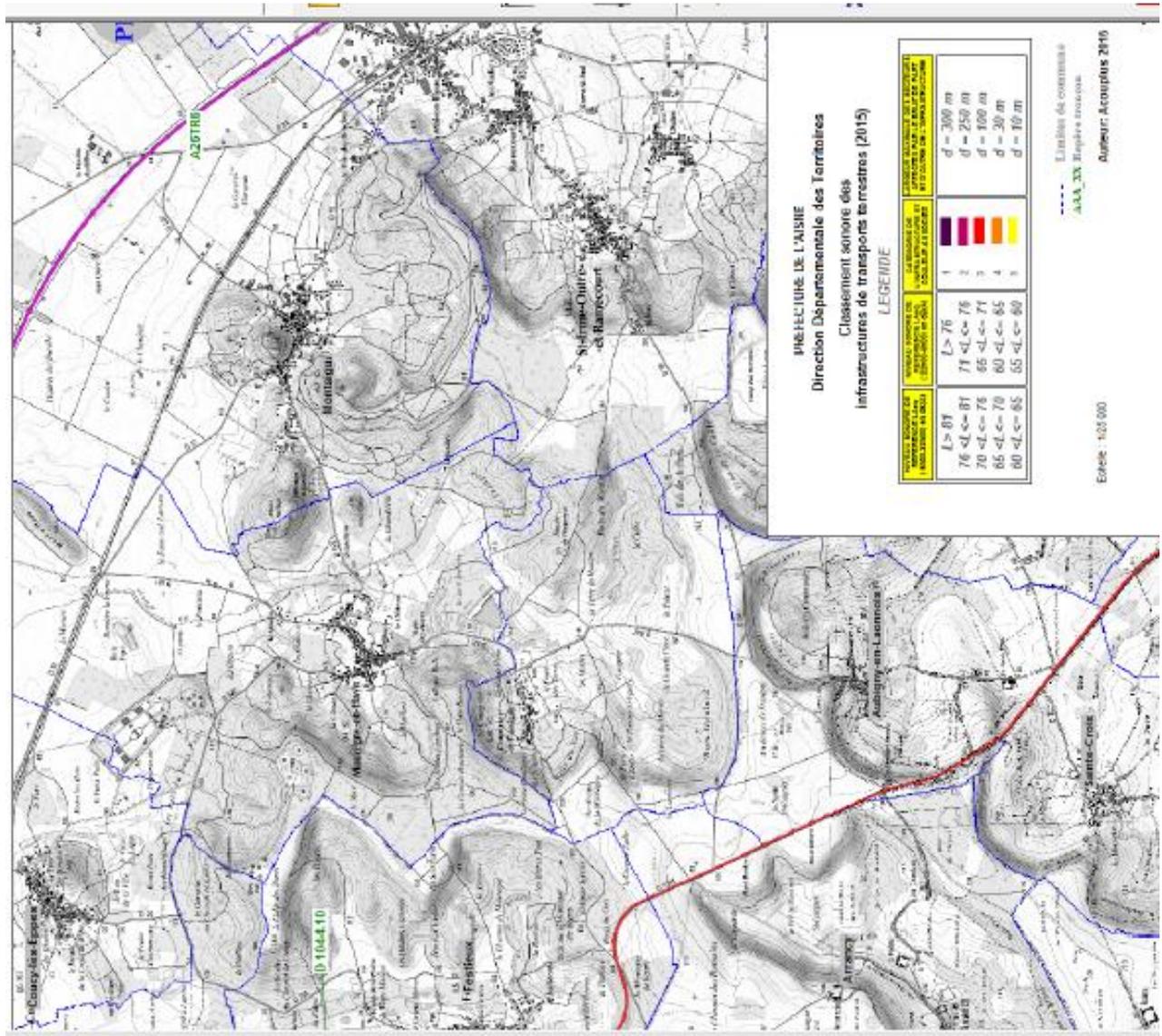
NUISANCES SONORES

En référence à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), le PLU doit assurer « ...la réduction des nuisances sonores et la prévention des pollutions et des nuisances de toute nature » (article L121-1 du code de l'urbanisme).

Sur le classement des infrastructures de transports terrestres et l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit sur le réseau routier :

Arrêté préfectoral modificatif du 11/08/2016 portant sur le classement des infrastructures de transports terrestres et l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit sur le réseau routier :





La liste des communes concernées par cette modification de classement, ainsi que la catégorie de classement de chaque voie sont précisées dans les annexes.

NUISANCES OLFACTIVES

Le Code de l'environnement, dans la Loi sur la qualité de l'air de 1996, reconnaît comme pollution à part entière toute substance susceptible de produire des nuisances olfactives et excessives. Les nuisances olfactives sont cependant rarement associées à des notions de toxicité et ne portent pas atteinte à la santé.

Des arrêtés ministériels définissent les prescriptions sur les pollutions olfactives pour les installations classées. Pour les installations non classées (qui ne sont pas ou peu sources de danger ou de pollutions), la réglementation applicable est le règlement sanitaire départemental.

Il n'y a pas de nuisance olfactive déclarée sur le territoire de COUCY-LES-EPPES.

7.3. RISQUES TECHNOLOGIQUES

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Installation classée pour la protection de l'environnement :

Deux établissements sont des installations classées soumis à autorisation sur le territoire communal :

- Vivescia Activité de stockage de céréales, Coopérative agricole, avenue de la gare, numéro de dossier 6340
- Jurovitch, activité de carrières, Sans numéro de dossier.

Une carrière a fait l'objet d'une demande en 2002, confère ci-dessus carrière. Cependant elle n'a pas eu de suite de réalisation.

Des établissements sont soumis à déclaration au titre des Installations classées pour la protection de l'Environnement sur le territoire communal :

- Deveze Gilbert, numéro d'autorisation 7939

[DEVEZE Gilbert Gonzague Paul Francois](#), affaire personnelle commerçant. Implantée à COUCY-LES-EPPEES (02840), elle est spécialisée dans le secteur d'activité du sciage et rabotage du bois.

- Scierie de Coucy-les-Eppes SARL, Scierie, fabrication de panneaux, numero de dossier : 9677.

7.4 POLLUTION DES SOLS ET SOUS-SOLS

Le site Basol du ministère en charge des risques technologiques recense les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif. Aucun site de la base de données Basol n'a été recensé sur le territoire communal.

NB : La base de données [Basol](#) recense les sites et les sols pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif pour protéger les populations et l'environnement (souvent après le départ d'une entreprise). Les polluants recensés sont généralement concentrés sur des surfaces réduites et faciles à circonscrire.

Le site Basias (Inventaire historique de sites industriels et activités de service) recense, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

INVENTAIRE HISTORIQUE DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITES DE SERVICE SUR LA COMMUNE (SOURCE BASIAS)

Actualisation mairie

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé
PIC0205485	Centre de ravitaillement de l'armée	Distribution interne de carburant de l'armée	NP	COUCY-LES-EPPES	G47.30Z	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
PIC0205486	Champagne Céréale SCA	Coopérative agricole Champagne Céréale	Chemin rural du Château, lieu dit le Parcet la Marlière	COUCY-LES-EPPES	V89.07Z V89.03Z A01.6 C20.20Z	Ne sait pas	Centroïde
PIC0205487	LAMBIN Léon	Equarrissage LAMBIN	Lieu dit Coq d'Inde	COUCY-LES-EPPES	C10.1	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
PIC0205488	MARECHALLE (les Ets)	Garage MARECHALLE	Place Gare de la	COUCY-LES-EPPES	G45.20 V89.07Z	En activité	Pas de géolocalisation
PIC0205489	MARINONI (Ets), ex sucrerie	DLI des Ets MARINONI	Route Montaigu de	COUCY-LES-EPPES	V89.03Z E37.00Z C10.6	Ne sait pas	Centroïde
PIC0205490	Scierie SARL	Scierie de Coucy les Eppes	Route Montaigu de, lieu dit La Marnière	COUCY-LES-EPPES	C16.10	En activité	Pas de géolocalisation

Le centre de ravitaillement de l'armée n'existe plus.

Champagne céréales : groupe Vivesci - Confère installation classée présente sur le territoire communal.

Maréchalle est en activité actuellement en entrée de commune (matériel agricole – 61 rue de Laon)

Marinonie sucrerie :

Marinoni : travail du grain et dépôt de liquide inflammable.

Scierie SARL - scierie près de la voie de chemin de fer. Existante.

8. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

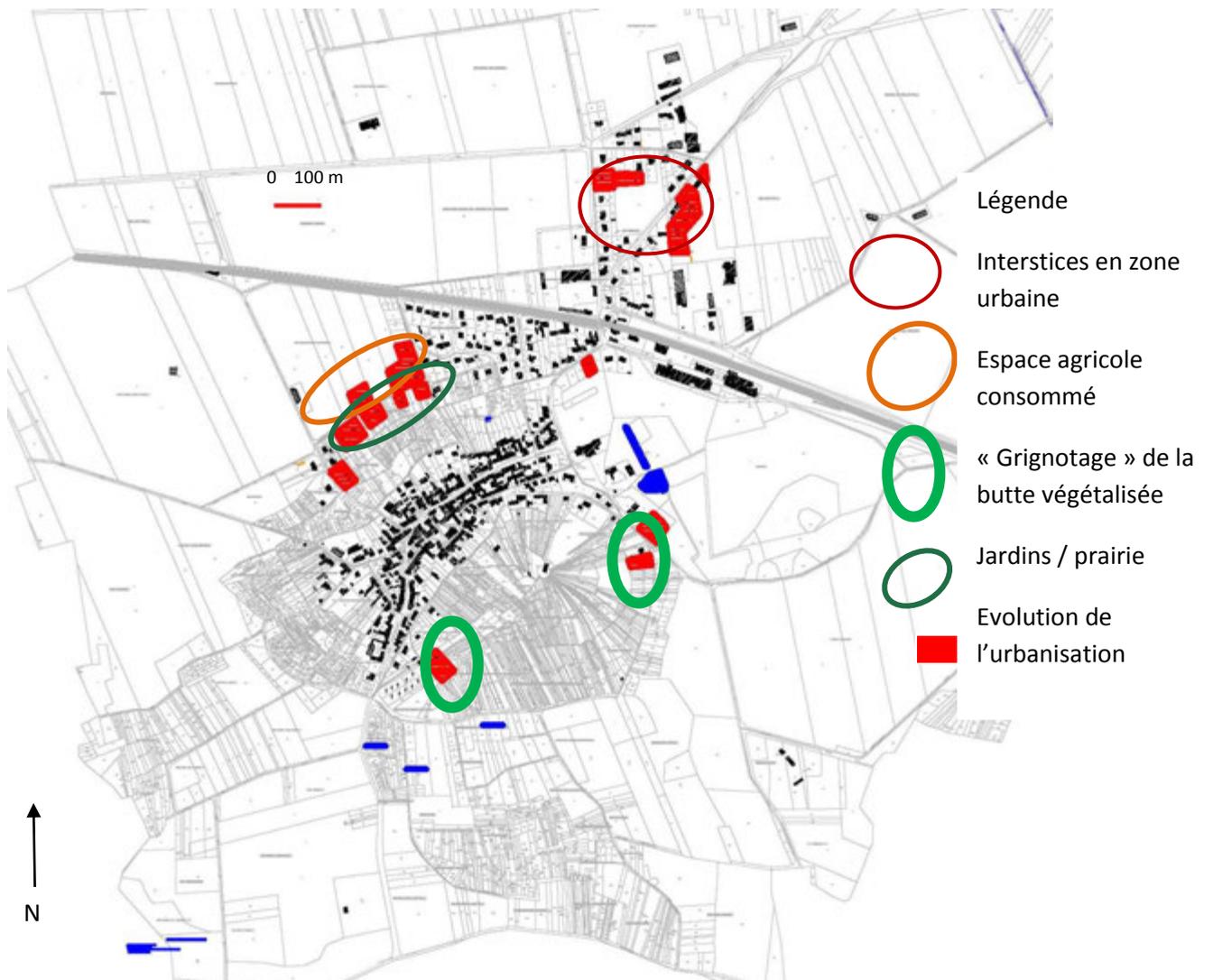
La carte, en page suivante ; représente l'évolution de l'urbanisation. Il existe peu de données pour permettre une comparaison aisée et efficace, compte tenu de la carte communale plutôt récente et de photographies aériennes moins anciennes.

Une photographie aérienne datant de juillet 2006 est préférable, cela permet une bonne résolution de l'évolution sur 12 ans et six mois.





CARTE DE L'ÉVOLUTION DE L'URBANISATION (SOURCES : INFORMATION MAIRIE, PHOTOGRAPHIE AERIENNE, RELEVÉ CADASTRAL, CARTE COMMUNALE)



Cette évolution sur douze ans, selon les données disponibles, est de :

28 800 m² soit 2 ha 88 de consommer pour 31 constructions d'habitations et une extension d'activité. Cela représente une moyenne de 870 m² par construction d'habitation.

La consommation d'espace agricole est estimée de l'ordre de 2500 m² par an ou 0.25 ha par an.

La consommation d'espaces agricoles, naturelle et forestier est la suivante :

- Elle est en partie liée à la réalisation d'un lotissement du chemin vert, avec quelques terres agricoles consommées
- Mais également au « grignotage » de l'espace boisé de la butte représentant un intérêt par rapport aux avancées de buttes témoins végétalisées sur la plaine du Laonnois.
- Et enfin au remplissage des dents creuses en espace urbanisé

L'enjeu sera de :

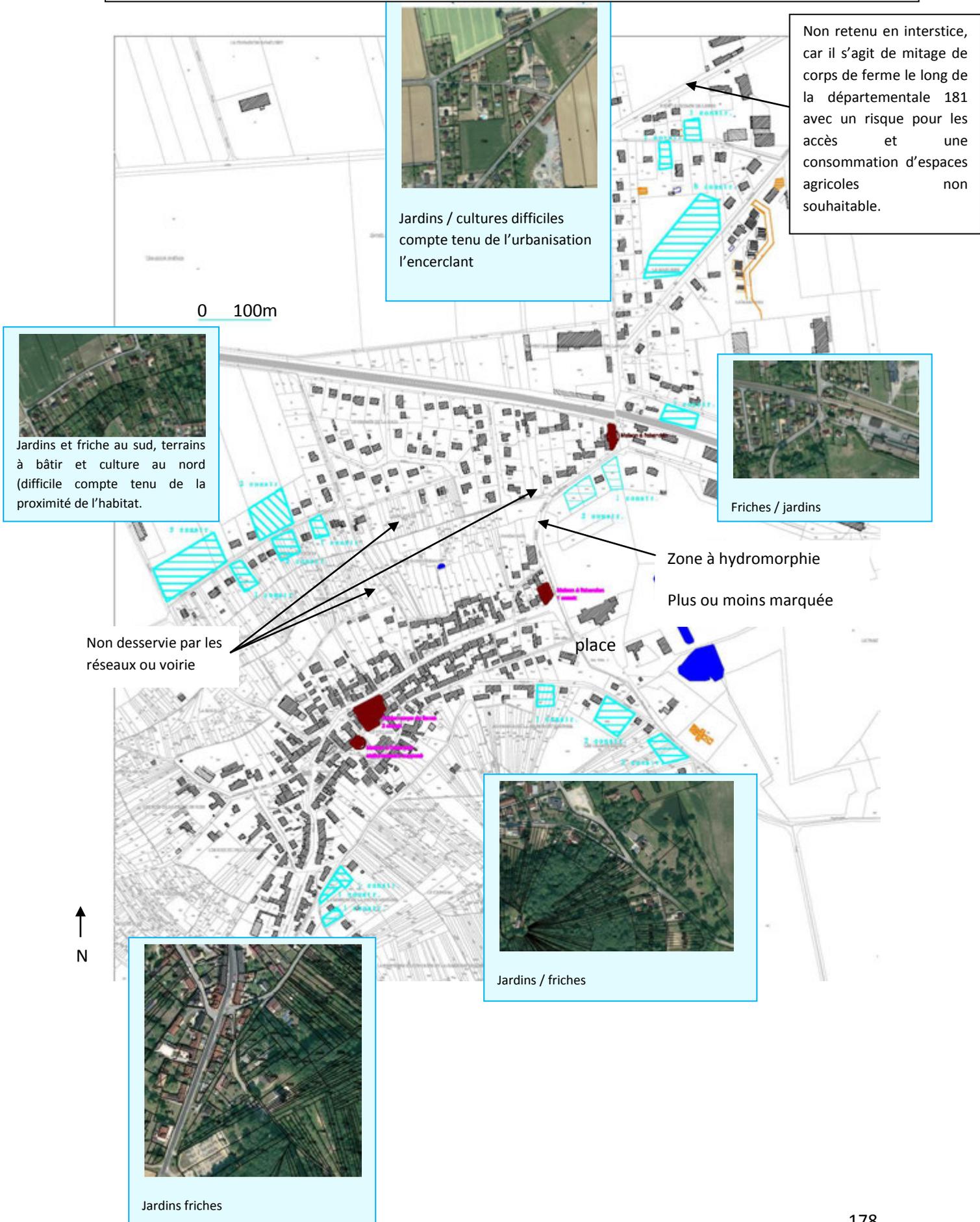
- Limiter l'étalement urbain
- Restreindre les possibilités de construire du lotissement du chemin vert aux dernières parcelles sans poursuivre la consommation d'espace agricole au nord de ce lotissement
- Préserver la butte végétalisée, richesse patrimoniale prolongeant les coteaux boisés sur la plaine du Laonnois.

Cette carte ne prend pas en compte le renouvellement urbain, les réhabilitations et les quelques dents creuses construites mais n'entraînant pas une consommation d'espace agricole ou naturel.

9. ANALYSE DE LA CAPACITE DE DENSIFICATION DE LA TRAME BATIE

Le bureau d'études a identifié et cartographié les possibilités de construire à l'intérieur du tissu urbain existant (cf. cartes pages suivantes).

CARTE DU POTENTIEL CONSTRUCTIBLE DANS LES DENTS CREUSES ET EN RENOUVELLEMENT URBAIN



En faisant l'hypothèse d'un taux de rétention urbaine de 30% sur les dents creuses, le tableau ci-dessous récapitule les potentialités de densification du tissu urbain existant :

Site	En nombre réel	Taux de rétention 30%	Total logements en comptant la rétention foncière
Dents creuses	30	10	20 constructions
Renouvellement urbain	3	1	2 constructions
TOTAL	33	11	22 constructions

Dans le village, 22 logements (en tenant compte d'une rétention foncière de l'ordre de 30 %) pourraient être construits dans les dents creuses ou dans le tissu urbain structurant en dehors de la zone à hydromorphie plus ou moins forte.

Le tissu est dense dans le tissu ancien et plus lâche dans le faubourg. Dans le tissu ancien quelques possibilités de renouvellement existent, mais le manque de place de stationnement peut permettre de supposer qu'un aménagement en parking reste possible pour les constructions « à l'abandon ».

Des réhabilitations ont été réalisées et se poursuivent dans l'ancien : transformation d'une friche en 8 logements...Une demande d'OPAH a été formulée par la mairie à la communauté de communes pour assurer la résorption des logements vacants.

Deuxième partie – Analyse de l'état initial de l'environnement